



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE À MOYEN, À LONG ET À TRÈS LONG TERME DU QUÉBEC, ÉDITION 2026 ÉTAT DES LIEUX ET DÉFIS

Cahier de recherche 2026/03

SUZIE ST-CERNY
LUC GODBOUT
YVES ST-MAURICE

MARS 2026



Université de
Sherbrooke

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a débuté ses activités en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse :

<http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>

Suzie St-Cerny est chercheure à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Yves St-Maurice est consultant en économie et collabore à titre de chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude. Les auteurs tiennent à remercier Yves Giroux pour ses commentaires.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Courriel : cftp.eg@USherbrooke.ca

Luc GODBOUT, Suzie ST-CERNY et Yves ST-MAURICE (2026). *Soutenabilité budgétaire à moyen, à long et à très long terme du Québec, Édition 2026. État des lieux et défis*. Cahier de recherche 2026/03, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 71 p.

RÉSUMÉ

La prémisse à la base des effets de la transformation démographique au Québec sur la soutenabilité budgétaire à long terme est qu'elle exerce une pression de plus en plus forte sur les coûts de santé, tout en limitant la croissance économique génératrice de revenus pour l'État. La combinaison des deux phénomènes pourrait ainsi compromettre la pérennité des équilibres financiers du gouvernement qui aurait comme conséquence potentielle une croissance de l'endettement qui soulèverait un problème d'équité intergénérationnelle.

La Chaire s'intéresse à cette question depuis 2007. Comme à toutes les éditions, chacune des hypothèses à la base de la projection des équilibres financiers de long terme du gouvernement du Québec, qu'elles soient démographiques, économiques et budgétaires, est revue en vertu de la littérature et des données les plus récentes.

Ainsi, à partir de ces hypothèses et données, le budget du gouvernement du Québec est projeté jusqu'en 2065. Il est alors possible de faire une série de constats permettant de se prononcer quant à savoir si les finances publiques du Québec sont soutenables à long terme.

À la lumière des résultats de l'Édition 2026 de l'analyse de la soutenabilité budgétaire, voici douze constats qui sont davantage détaillés dans le présent cahier :

1. Il faut prendre l'exercice pour ce qu'il est, d'abord une projection de tendances et non une prévision, mais surtout, un éclairage pour les décideurs
2. Premier défi pour les finances publiques québécoises : respecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire
3. Les projections montrent toute l'importance d'un point de départ à l'équilibre budgétaire
4. Malgré les écarts budgétaires identifiés, la zone de soutenabilité reste accessible à moyen terme
5. Le Fonds des générations : un outil utile pour atteindre la zone de soutenabilité
6. Une détérioration notable aux équilibres financiers apparaît à long et à très long terme
7. Des scénarios alternatifs montrent toute l'importance d'un marché du travail dynamique
8. Une dépendance accrue à certains revenus (transferts) et dépenses (santé) au cours des années
9. Le principe de l'équité intergénérationnelle n'est pas atteint dans le scénario de base, les décideurs doivent en tenir compte
10. La projection est effectuée sur la base du niveau et de la qualité des services actuels
11. La projection est effectuée sur la base du niveau et de la qualité des infrastructures prévues actuellement
12. La projection intègre partiellement les changements climatiques, une nécessité qui reste encore à raffiner

Le phénomène des changements démographiques n'est plus seulement quelque chose à venir, car on en ressent déjà les effets. Sachant cela, l'exercice de projections des finances publiques à long terme contribue notamment à stimuler la réflexion en vue d'identifier les meilleurs moyens pour arrimer le panier de services et le financement nécessaire pour viser une soutenabilité et le principe d'équité intergénérationnel.

À l'aube d'une campagne électorale, en prévision de promesses ou encore en préparant un budget, il faut indéniablement avoir des préoccupations de long terme à l'esprit.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
1. Contour de l'examen de soutenabilité budgétaire du Québec	3
1.1 Quelques définitions.....	3
1.2 Approche retenue.....	4
1.3 De la transformation démographique aux effets sur les finances publiques.....	5
2. Transformation démographique et économie	7
2.1 Changements démographiques attendus	7
2.2 Incidences sur le marché du travail	13
2.3 Incidences sur l'économie	19
3. Transformations démographiques et finances publiques.....	23
3.1 Incidences sur les revenus du gouvernement du Québec	23
3.2 Incidences sur les dépenses	29
4. Résultats principaux des scénarios de base.....	41
4.1 Projection du solde budgétaire et l'endettement	42
4.2 Zone de soutenabilité	46
4.3 Synthèse des projections	55
Principaux constats et conclusion	59
Bibliographie.....	65
Annexe	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Approche retenue - Soutenabilité des finances publiques	5
Figure 2.	Effets des changements démographiques sur les finances publiques	6
Figure 3.	Âge moyen, Québec	8
Figure 4.	Évolution de la part de groupes de population dans le total, Québec	9
Figure 5.	Évolution de la part des 80 ans et plus dans le groupe de 65 ans et plus, Québec	9
Figure 6.	Évolution de la population par groupe d'âge, Québec	9
Figure 7.	Composante de la croissance démographique, Québec.....	10
Figure 8.	Variation de la population des 20 à 64 ans entre 2025 et 2050, Québec, Canada sans le Québec et États-Unis.....	12
Figure 9.	Taux d'emploi, 1976 à 2025, Québec, en pourcentage.....	13
Figure 10.	Croissance de la productivité du travail – Québec	16
Figure 11.	Nombre d'emplois – Québec, en milliers	19
Figure 12.	Croissance annuelle du PIB réel, 1982-2065, en pourcentage	20
Figure 13.	Taux de croissance du PIB nominal au Québec – 1985 – 2065	22
Figure 14.	Transferts fédéraux au Québec en pourcentage du PIB – 2030-2065.....	27
Figure 15.	Évolution des revenus budgétaires du gouvernement du Québec, en millions de dollars	29
Figure 16.	Dépenses de santé et services sociaux, Québec, 2002-2003 à 2024-2025	30
Figure 17.	Dépenses totales de santé par habitant du gouvernement du Québec selon le groupe d'âge, 2023, en dollars par habitant.....	31
Figure 18.	Dépenses de santé et services sociaux passées et projetées, Québec, en pourcentage du PIB ..	34
Figure 19.	Part de la population des jeunes dans la population totale, 5 à 16 ans et 17 à 24 ans, Québec ...	34
Figure 20.	Dépenses réalisées et projetées des dépenses de portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur, Québec, en pourcentage du PIB	35
Figure 21.	Part de la population des 0 à 4 ans dans la population totale, Québec.....	35
Figure 22.	Projections des dépenses pour « Services de garde », « Allocation famille » et « Soutien aux aînés, Québec, en pourcentage du PIB	37
Figure 23.	Autres dépenses par habitant, Québec, en dollars constants	37
Figure 24.	Service de la dette, Québec, en pourcentage des revenus budgétaires.....	40
Figure 25.	Évolution du solde budgétaire, Scénario de base, approche sans effet cumulatif des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB	43
Figure 26.	Évolution de la dette nette, Scénario de base, approche sans effet cumulatif des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB	44
Figure 27.	Évolution du solde budgétaire, Scénario de base, approche tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB.....	45
Figure 28.	Évolution de la dette nette, Scénario de base, approche tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, selon le point de départ, en pourcentage du PIB	46
Figure 29.	Évolution du solde budgétaire, Scénario de base, approche tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, Édition 2023 versus 2026, en pourcentage du PIB.....	48
Figure 30.	Évolution de la dette nette, Scénario de base, approche tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, Édition 2023 versus 2026, en pourcentage du PIB.....	48
Figure 31.	Évolution du solde budgétaire sur la base d'intrants à la croissance économique en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB	51
Figure 32.	Évolution de la dette nette sur la base d'intrants à la croissance économique en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB.....	52
Figure 33.	Transferts fédéraux en pourcentage des revenus budgétaires	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Projection des taux d'emploi au Québec selon le groupe d'âge, en pourcentage	14
Tableau 2.	Projection des facteurs de croissance économique, Québec (taux de croissance annuel moyen, en pourcentage)	21
Tableau 3.	Taux de croissance annuel composé des dépenses de santé du Québec (dollars constants de 2010) de 1975 à 2025, en pourcentage	32

Tableau 4.	Solde budgétaire au sens de la Loi et dette nette, 2025-2026 à 2029-2030, Québec.....	41
Tableau 5.	Dette nette, scénario de base, selon le point de départ et selon l’approche tenant compte ou non des effets cumulatifs des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB	47
Tableau 6.	Taux d’emploi projeté par Retraite Québec en 2065	49
Tableau 7.	Diverses sensibilités au scénario de base, en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires (Point de départ équilibré) », en pourcentage du PIB	54
Tableau 8.	Hypothèses du scénario de base	55
Tableau 9.	Taux de croissance annuels moyens des principaux postes budgétaires aux revenus et aux dépenses par période, Scénario de base, Québec, en pourcentage	58
Tableau 10.	Zone soutenabilité possible selon la période analysée et le scénario	64
Tableau A1.	Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ équilibré – Moyen terme 2029-2038 (millions de dollars)	69
Tableau A2.	Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ équilibré – Long terme 2038-2051 (millions de dollars)	69
Tableau A3.	Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ équilibré – Très long terme 2051-2065 (millions de dollars)	70
Tableau A4.	Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ avec écart à résorber – Moyen terme 2029-2038 (millions de dollars)	70
Tableau A5.	Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ avec écart à résorber – Long terme 2038-2051 (millions de dollars).....	71
Tableau A6.	Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ avec écart à résorber – Très long terme 2051-2065 (millions de dollars).....	71

LISTE DES ENCADRÉS

ENCADRÉ 1.	DU RATIO DE DÉPENDANCE DÉMOGRAPHIQUE AU RATIO DE DÉPENDANCE FONDÉ SUR L’ACTIVITÉ ET LEUR PENDANT « AÎNÉS ».....	10
ENCADRÉ 2.	CHANGEMENTS DE SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE DE POPULATION DE L’ISQ - ÉDITIONS 2023 ET 2026 DE LA CFFP	12
ENCADRÉ 3.	IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES FINANCES PUBLIQUES – QUE DIT LA LITTÉRATURE ?.....	16
ENCADRÉ 4.	COMPARAISON DE L’ÉVOLUTION DE L’EMPLOI - ÉDITIONS 2023 ET 2026 DE LA CFFP	19
ENCADRÉ 5.	COMPARAISON DE L’ÉVOLUTION DU PIB NOMINAL - ÉDITIONS 2023 ET 2026 DE LA CFFP.....	22
ENCADRÉ 6.	ABATTEMENT D’IMPÔT DU QUÉBEC	25
ENCADRÉ 7.	COMPARAISON DE L’ÉVOLUTION DU PIB DU CANADA, DE LA PART DU QUÉBEC DANS LE CANADA ET DE LA CROISSANCE DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX - ÉDITIONS 2023 ET 2026 DE LA CFFP	28

MISE EN CONTEXTE

Les effets de la transformation démographique sur la croissance économique et sur les finances publiques sont appréhendés et documentés depuis longtemps. Or, selon les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec¹, cette transformation démographique n'est plus un phénomène à venir, mais une réalité de la société québécoise :

- La population âgée de 20 à 64 ans, le groupe contribuant le plus à la croissance économique, devrait diminuer de plus de 200 000 personnes jusqu'en 2030.
- La population des 65 ans et plus augmentera plutôt d'environ 240 000 personnes sur la même période.
- Au cours des 20 années suivantes, la croissance annuelle moyenne de la population de ces deux groupes est projetée à moins de 0,5 %.
- L'accroissement naturel (naissances moins décès) est négatif depuis 2024.

La Chaire effectue des analyses de soutenabilité à long terme des finances publiques périodiquement. La première analyse, publiée en 2007, avait débuté dans la foulée de la publication de deux manifestes, dont le *Manifeste pour un Québec lucide* en 2005, et du colloque organisé par la Chaire qui avait suivi au printemps 2006. En soulignant les 20 ans de la publication des manifestes², il a été rappelé que, pour les « lucides », la question démographique occupait une place importante. Vingt ans plus tard, force est de constater que la démographie a évolué différemment que ce qui était projeté au moment de la publication des manifestes. Cependant, comme attendu, la population est bel et bien vieillissante au Québec, même si ce vieillissement est de moins grande amplitude. Ainsi, l'objectif de l'exercice effectué ponctuellement est de voir comment la soutenabilité à long terme évolue au fur et à mesure qu'on avance dans la période de transformation démographique.

Depuis la dernière analyse de soutenabilité de la CFFP à la fin de l'été 2023, des changements notables ont affecté la situation économique et budgétaire du Québec. En vrac, rappelons notamment :

- Ententes pour le renouvellement des conventions collectives dans la fonction ;
- Conflit commercial avec les États-Unis ;
- Perspectives de croissance économique plus faibles ;
- Nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire ;
- Nouvelle cible de dette nette en pourcentage du PIB ;
- Cibles en immigration revues.

Ainsi, de nombreux changements sont incorporés dans cette nouvelle édition.

Notons aussi que dans son Rapport de novembre 2025³, le Vérificateur général du Québec recommande notamment au ministère des Finances de « *Réaliser des analyses de soutenabilité des finances publiques afin d'améliorer la compréhension de l'incidence des politiques budgétaires actuelles sur*

¹ Institut de la statistique du Québec (2025). « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 ». *Bulletin sociodémographique*, vol. 29, numéro 2. Juillet. 18 p.

² Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2025), « Manifestes pour un Québec... lucide et solidaire. 20 ans plus tard, où en sommes-nous ? », *Regard CFFP n° 2025-17*, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 44 p.

³ Vérificateur général du Québec (2025) *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026*. Chapitre 5. Finances publiques : analyse et prise en compte des principaux enjeux de soutenabilité. Novembre.

l'évolution à long terme des finances et des services publics » et de « *Publier à une fréquence régulière les analyses de soutenabilité des finances publiques réalisées* ». La Chaire ne peut qu'être en accord avec cette recommandation, ayant régulièrement réitéré l'importance de telles analyses. En effet, depuis 2007, la Chaire a publié plusieurs projections de l'évolution des équilibres financiers du gouvernement du Québec dans un contexte de transformation démographique⁴. Dans les publications de 2007 à 2021, les résultats des projections à long terme étaient assez clairs : si les paramètres de dépenses et de fiscalité se maintiennent, à compter du milieu de la présente décennie, le budget du Québec deviendra chroniquement déficitaire pour les prochaines décennies. Toutefois, dans la dernière édition de 2023, les finances publiques québécoises apparaissaient dans la zone de soutenabilité alors que le ratio de la dette nette demeurerait relativement similaire entre le début et la fin de l'horizon analysé.

Comme à chacun des exercices précédents, les nombreuses hypothèses pour réaliser une telle projection sur un horizon d'environ 40 ans, conformément aux meilleures pratiques de transparence budgétaire de l'OCDE, ont été revues. Elles ont été actualisées et adaptées et sont représentatives de la réalité d'aujourd'hui sur la base des informations et connaissances les plus récentes.

La principale préoccupation de l'exercice de soutenabilité de long terme est d'évaluer la capacité de respecter l'équité intergénérationnelle dans l'adéquation des services publics reçus en regard de la fiscalité requise pour les financer. Dans l'éventualité où le gouvernement ne serait pas en mesure d'assurer cette adéquation à fiscalité constante et avec une relative stabilité du poids de la dette en proportion du PIB, tout cela amènerait à conclure que les futures générations ne pourront pas bénéficier d'un même niveau de services, sans alourdir son fardeau fiscal.

La suite de l'étude est construite ainsi. D'abord, la section 1 rappelle la définition de la soutenabilité budgétaire et de l'approche retenue par la Chaire. Puis, les sections 2 et 3 présentent de façon assez détaillée l'évolution attendue des variables d'influences et les diverses hypothèses démographiques, économiques et de finances publiques retenues et visant à projeter les finances publiques du Québec à très long terme. Un tableau résumant ces principales hypothèses peut être consulté à la fin de la section 4, section qui présente les principaux résultats du scénario de base; le solde budgétaire et la dette sont notamment présentés mesurés en pourcentage du PIB. Le tout permet alors de se prononcer sur le caractère soutenable ou non des finances publiques à long terme du gouvernement du Québec. Enfin, une série de constats et de réflexions conclura l'exercice d'analyse de la soutenabilité des finances publiques de long terme du Québec.

⁴ Luc Godbout, Pierre Fortin, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny (2007). *Oser choisir maintenant : Des pistes de solution pour protéger les services publics et assurer l'équité entre les générations*, PUL. Certaines mises à jour de cette analyse ont été produites par la suite, dans : Luc Godbout, Pierre Fortin, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny (2008). *Choc démographique et finances publiques : comment relever le défi de l'équité intergénérationnelle*. Cahier québécois de la démographie, vol. 37, n° 2 ; Luc Godbout et coll. (2010). « *Nouvelles perspectives démographiques, mêmes défis budgétaires* ». Cahier québécois de la démographie, vol. 38, n° 1 ; Luc Godbout et coll. (2012). *Quebec's Public Finances Between Demographic Changes and Fiscal Sustainability*, G. De Santis (dir.). *The Family, The Market or the State?* International Studies in Population, Springer Science, New York; Yves St-Maurice, Luc Godbout, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny (2018). *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2018. Des défis subsistent*. Cahier de recherche n° 2018-14. Chaire en fiscalité et en finances publiques ; Yves St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2021). *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2021. Au-delà de la pandémie*. Cahier de recherche 2021/07, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 38 p. ; Yves St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2023). *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, Édition 2023. Un portrait différent*. Cahier de recherche 2023/13, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 57 p.

1. CONTOUR DE L'EXAMEN DE SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC⁵

Dans le cadre de la présente analyse, il convient de cerner succinctement certaines définitions ainsi que de préciser l'approche retenue aux fins de l'interprétation des projections de long terme.

1.1 Quelques définitions

Soutenabilité budgétaire

Blanchard et coll.⁶ ont proposé une définition contemporaine de la soutenabilité budgétaire. Essentiellement, ils ont défini le concept comme étant celui de déterminer si, en poursuivant la politique budgétaire actuelle à long terme, un gouvernement se dirige vers un endettement excessif. Ils ont démontré que, généralement, une condition nécessaire pour la soutenabilité à long terme est que la valeur actualisée des excédents budgétaires primaires annuels (soldes de fonctionnement) soit suffisante pour rembourser l'encours actuel de la dette publique. Ils ont défini un « taux d'imposition durable », mesuré comme étant le poids des recettes fiscales en proportion du PIB qui, s'il est constant, permettrait d'atteindre un ratio dette-PIB inchangé sur l'horizon de long terme, compte tenu de la structure fiscale, des tendances démographiques et économiques projetées et des tendances des engagements de dépenses de programmes. Leur approche a été très influente.

De son côté, l'OCDE indique que la viabilité budgétaire est un concept pluridimensionnel qui intègre la solvabilité, la stabilité de la croissance économique, la stabilité de la fiscalité, et l'équité intergénérationnelle⁷. Dans le même esprit, le vérificateur général du Canada offre une définition semblable en indiquant que la soutenabilité des finances publiques s'articule autour de la capacité à financer les charges actuelles et les charges futures probables ; de la capacité à assurer une croissance économique sur une période prolongée ; de la capacité à financer les engagements futurs sans alourdir le fardeau fiscal ; de la capacité à offrir aux générations futures des avantages qui ne soient pas moindres que ceux offerts aux générations actuelles⁸. Cette approche servant à la projection de la soutenabilité budgétaire est mise en pratique aux États-Unis par le *Congressional Budget Office*, au Royaume-Uni par l'*Office for Budget Responsibility* et au Canada par le *Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB)*.

Enfin, dans un chapitre de son rapport de novembre 2025, le Vérificateur général du Québec écrit que faire une analyse de soutenabilité c'est [...] *projeter le cadre financier actuel du gouvernement sur une longue période et d'analyser la cohérence entre l'évolution des revenus et des dépenses, afin de déterminer l'évolution du solde budgétaire et de la dette, et ce, en tenant compte des dimensions de la*

⁵ Pour une revue de la littérature plus détaillée, voir Luc Godbout, Matthieu Arseneau, Suzie St-Cerny, Ngoc Ha Dao et Pierre Fortin (2014). *La soutenabilité budgétaire des finances publiques du gouvernement du Québec*. Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Document de travail 2014/01, 22 janvier 2014. p. 7-13. Les définitions de la soutenabilité budgétaire de long terme des finances publiques et de l'équité intergénérationnelle dans la présente édition restent identiques à celles exposées dans les analyses précédentes.

⁶ O. Blanchard, J.C. Chouraqui, R.P. Hagemann, et N. Sartor (1990). *La soutenabilité de la politique budgétaire : nouvelles réponses à une question ancienne* dans *Revue économique de l'OCDE*, 15, automne 1990.

⁷ OCDE (2009) « Les avantages des prévisions budgétaires à long terme », *L'Observateur de l'OCDE*, novembre.

⁸ Bureau du vérificateur général (2012) « La viabilité à long terme des finances publiques – Finances Canada », chapitre 7 du *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes*.

soutenabilité. Ce type d'analyse permet d'illustrer les conséquences à long terme des choix budgétaires d'aujourd'hui et d'appuyer la prise de décision⁹.

Équité intergénérationnelle

Un déficit budgétaire représente une addition à la dette publique sur laquelle il faut payer des intérêts chaque année. C'est pourquoi la dette soulève immédiatement la question de l'équité entre les générations : est-ce que l'endettement découle de déficits servant à financer des dépenses courantes qui ne seront pas au bénéfice des générations futures qui en assumeront toutefois le coût ?

Naturellement, l'attention se porte ici entièrement sur l'information qui est transmise chaque année dans les documents budgétaires. C'est Kotlikoff¹⁰ et Auerbach, Kotlikoff et Leibfritz¹¹ qui ont contribué le plus à promouvoir l'idée que l'information budgétaire courante est partielle et que de nouveaux outils sont nécessaires pour traiter de la question de l'équité entre générations. Ils soutiennent que la question qu'on doit se poser en tant que société est : « Est-ce que notre façon de faire actuelle va entraîner une hausse démesurée du fardeau fiscal des générations futures ? ». Ils considèrent que la façon de faire d'un gouvernement à un moment donné constitue un engagement implicite de sa part à continuer à offrir les services publics dans les années à venir, et qu'il doit s'assurer que les générations futures aient les moyens de leurs ambitions, quels que soient les changements pouvant survenir dans l'intervalle. L'outil développé par Auerbach, Kotlikoff et leurs collègues s'appelle la comptabilité intergénérationnelle. Cette technique permet une analyse budgétaire de long terme en comparant le fardeau fiscal des générations passées, présentes et futures afin de déterminer si la façon de faire actuelle du gouvernement est budgétairement soutenable.

1.2 Approche retenue

Notre approche conjugue la soutenabilité budgétaire de long terme et le respect de l'équité intergénérationnelle, le tout menant à l'adéquation des services publics reçus en regard de la fiscalité requise pour les financer tout au long de la période analysée. Dit simplement, la soutenabilité des finances publiques s'articule autour de la capacité du gouvernement de financer ses dépenses actuelles et futures, sans alourdir sa fiscalité et avec une relative stabilité du poids de la dette en proportion du PIB. Sur cette base, les gouvernements doivent ainsi s'assurer que les équilibres financiers ne sont pas significativement affectés par la structure fiscale, le changement démographique et la tendance économique au cours de l'horizon analysé. Dans le cas contraire, il faudrait conclure que la future génération ne pourra pas bénéficier d'un même niveau de services, sans alourdir son fardeau fiscal ou son niveau d'endettement.

Par la négative, il est facile de convenir de l'absence de soutenabilité budgétaire lorsque la chronicité des déficits budgétaires conduit à une aggravation de la dette publique en proportion du PIB dans le temps, pouvant mener ultimement à des problèmes de financement sur les marchés.

⁹ Vérificateur général du Québec (2025) *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026*. Chapitre 5. Finances publiques : analyse et prise en compte des principaux enjeux de soutenabilité. Novembre, p. 242

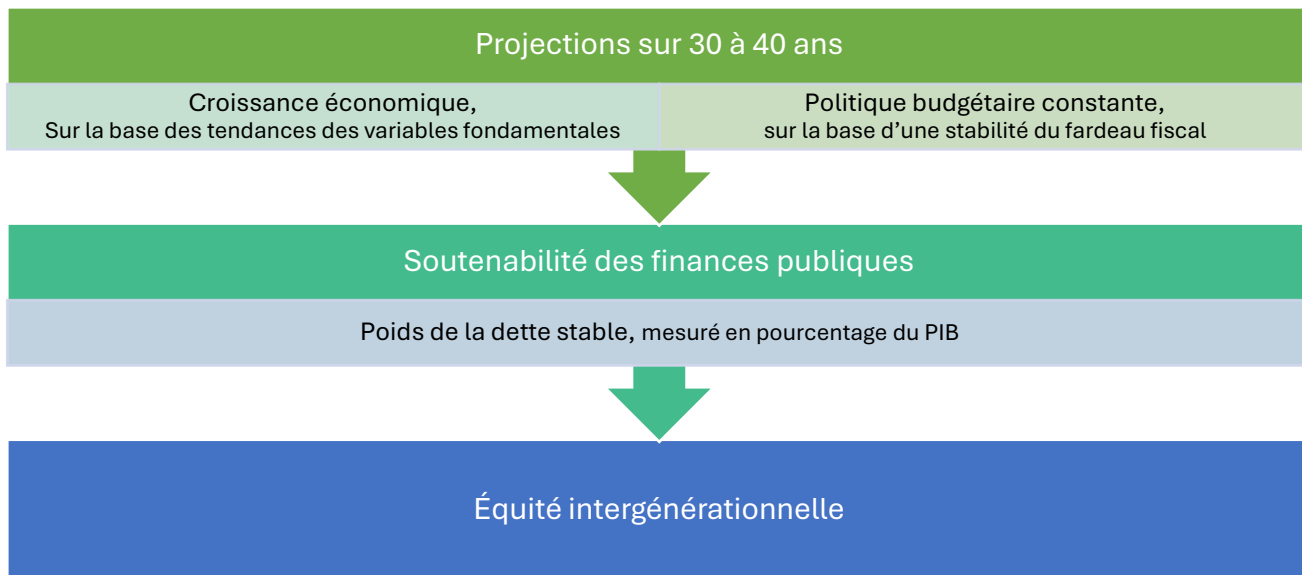
¹⁰ Kotlikoff, Laurence J. (1993). *Generational Accounting: Knowing Who Pays, and When, for What We Spend* dans *Journal of Economic Literature*, vol. 31, n° 1, mars, p. 257-259.

¹¹ Alan J. Auerbach, Laurence J. Kotlikoff et Willi Leibfritz (1999). *Generational Accounting around the World*, NBER, University of Chicago Press.

La présente projection budgétaire respecte cette approche en laissant inchangé le poids des revenus fiscaux en proportion du PIB et en cherchant à s’assurer que le poids de la dette reste stable une fois complétée la politique de réduction de l’endettement au-delà de la politique en place jusqu’en 2037-2038.

La figure 1 résume l’essentiel de l’approche retenue par la CFFP pour évaluer la soutenabilité des finances publiques de long terme du gouvernement du Québec.

Figure 1. **Approche retenue - Soutenabilité des finances publiques**

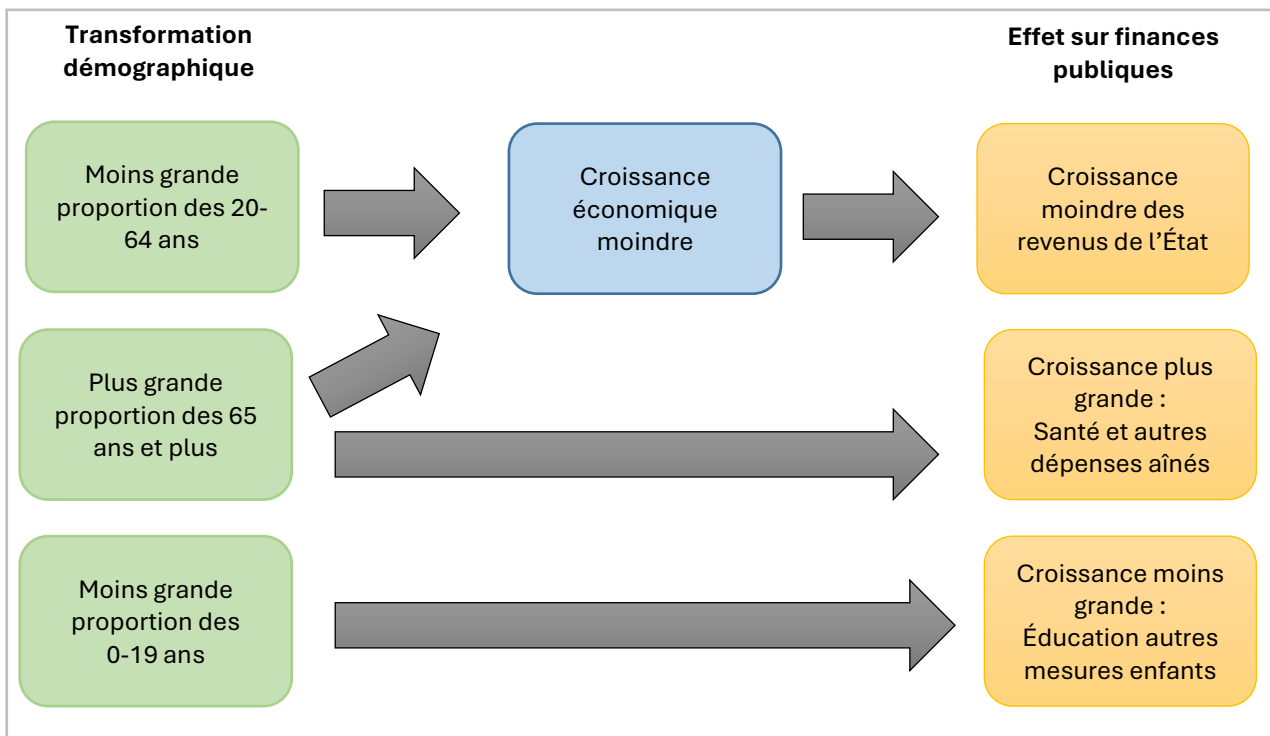


1.3 De la transformation démographique aux effets sur les finances publiques

La figure 2 illustre très simplement les principaux canaux d’influence de la transformation démographique sur les finances publiques.

La transformation démographique au Québec est caractérisée par des changements de la structure de la population entraînant un vieillissement de celle-ci ; une proportion plus grande du groupe des personnes âgées de 65 ans et plus et, conséquemment, une proportion plus faible des moins de 65 ans. Or, cette moins grande proportion des moins de 65 ans, plus particulièrement des 20 à 64 ans, aura des effets à la baisse sur la croissance économique. Le groupe des 20 à 64 ans est celui qui contribue le plus, par sa force de travail, à la croissance économique. Or, une croissance économique moindre signifie des revenus de l’État qui augmentent moins.

Figure 2. Effets des changements démographiques sur les finances publiques



Du côté des dépenses, certaines sont davantage sensibles à la structure de la population. C’est le cas des dépenses en santé, les dépenses moyennes de santé par habitant augmentant avec l’âge. Or, étant donné la part importante des dépenses en santé dans l’ensemble des dépenses, l’effet ne peut être que significatif.

Pour effectuer la projection du solde budgétaire et de l’endettement du gouvernement du Québec, une série d’hypothèses doivent être posées pour évaluer les déterminants de la croissance économique et les autres variables affectant les revenus autonomes et les transferts fédéraux. Du côté des dépenses, des hypothèses permettent de projeter l’évolution de celles davantage sensibles à l’évolution démographique puis les autres dépenses et le service de la dette.

L’ensemble de ces hypothèses sur les variables clés permettent alors de projeter l’évolution du solde budgétaire et de la dette du gouvernement du Québec.

2. TRANSFORMATION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIE

Comment ont évolué et évolueront les variables qui dictent la croissance économique de long terme ? La présente section aborde ainsi ces principaux éléments : population, marché du travail et productivité.

2.1 Changements démographiques attendus

Depuis la première analyse de soutenabilité de la CFFP, la démographie constitue le socle de la projection des finances publiques. Dans les faits, la démographie influence significativement la croissance économique dans le temps, les revenus budgétaires du gouvernement et les dépenses de portefeuilles en éducation, en santé ainsi que d'autres programmes sensibles à celle-ci.

Les hypothèses démographiques considérées dans la projection des finances publiques sont celles publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en juillet 2025¹².

Rappelons d'abord que les projections démographiques ne sont pas des prévisions. Elles *reposent sur un ensemble d'hypothèses concernant l'évolution future de la fécondité, de la mortalité et des migrations, formulées d'après l'analyse des tendances récentes et des orientations gouvernementales existantes au moment où elles sont produites*¹³. L'ISQ précise que *dans un tel exercice prospectif, le scénario de référence ne doit donc pas être interprété comme la prévision d'un futur attendu ni prévu, mais bien comme la projection d'un futur possible, sous certaines conditions*. Précisons d'emblée qu'il en est de même pour la projection des finances publiques effectuées dans le présent cahier.

2.1.1 Hypothèse relative à la projection démographique

La population de départ des projections correspond à l'estimation de la population par âge et par sexe au 1^{er} juillet 2024, fondées elle-même sur le Recensement de 2021 de Statistique Canada. Les principales hypothèses à la base du scénario de référence de l'ISQ sont :

- *Indice synthétique de fécondité (ISF)* : l'hypothèse cible est de 1,40 enfant par femme, atteinte en 2031, à partir d'un niveau estimé à 1,33 en 2024.
 - Il s'agit d'une baisse notable par rapport à la précédente publication de soutenabilité de la CFFP qui s'appuyait sur l'édition 2022 de l'ISQ, soit 1,60.
 - Il s'agit également d'un taux plus faible que ceux observés depuis 1970. Le précédent niveau le plus faible avait été enregistré en 1987 avec un indice égal à 1,36 enfant¹⁴.
- *Espérance de vie à la naissance* : elle atteindrait 84,8 ans pour les hommes et 87,1 ans pour les femmes en 2071.
 - Il s'agit d'une baisse notable par rapport à la précédente publication de soutenabilité de la CFFP qui s'appuyait sur l'édition 2022, qui était de 87,9 ans pour les hommes et 89,4 ans pour les femmes en 2066. L'ISQ explique *que pendant plusieurs décennies, la mortalité diminuait à un rythme plutôt soutenu, mais [que] depuis 2016, cette tendance a été remplacée par une stagnation des taux de mortalité, voire une légère hausse à certains âges. Les années*

¹² Institut de la statistique du Québec (2025), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 », Bulletin sociodémographique, [En ligne], vol. 29, no 2, juillet, 18 p.

¹³ Institut de la statistique du Québec (2025), p. 1.

¹⁴ Institut de la statistique du Québec, « Naissances et fécondité », en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/naissances-fecondite-bilan-demographique> (17 février 2026)

pandémiques de 2020 à 2023 [ayant] exacerbé cette nouvelle tendance, ce qui crée de nombreuses incertitudes sur l'évolution future de la mortalité¹⁵.

- **Migration** : Un niveau d'immigration nette internationale de 40 000 personnes auquel on ajoute le solde migratoire interprovincial négatif qui évolue à la baisse (de 6 000 au début de la projection à 1 500 vers la fin). Enfin, le nombre de résidents non permanents, qui regroupent les travailleurs temporaires, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile atteindra le nombre de 375 000 en 2030.
 - Par rapport à la précédente publication de soutenabilité de la CFFP qui s'appuyait sur l'édition 2022, il s'agit d'une baisse de l'immigration internationale nette, mais également du solde migratoire interprovincial négatif, menant globalement à un solde externe total similaire. Le nombre de résidents non permanents était alors estimé à 330 000 à partir de 2026.

Selon ces principales hypothèses, la population totale du Québec du scénario de référence de l'ISQ, part de 9,1 millions en 2024, est toujours à un niveau similaire en 2034 et atteindrait 9,2 millions en 2065. À titre comparatif, la population était de plus de 10 millions pour la même année dans l'édition 2022.

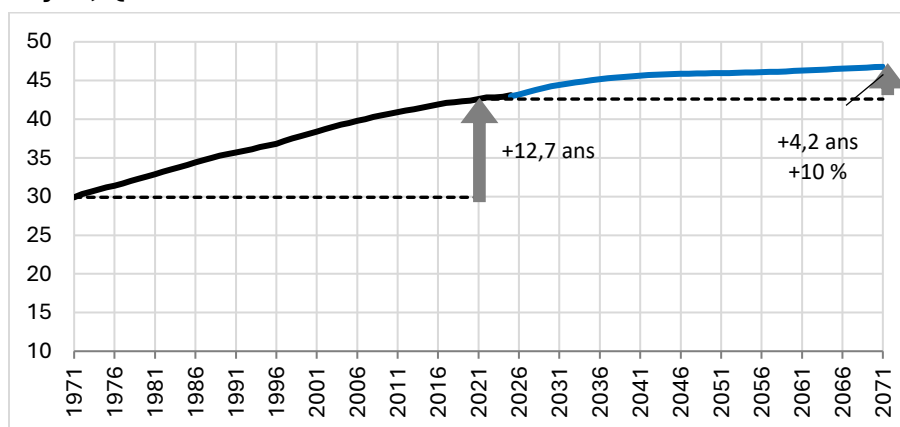
2.1.2 Illustrations des changements démographiques

Tout au long des dernières décennies, la pyramide des âges a été marquée par le baby-boom qu'a connu le Québec de l'après-Seconde Guerre mondiale et le baby-bust (chute des naissances) qui a suivi. Aujourd'hui, on comprend un peu mieux l'étendue de la transformation démographique que connaît le Québec. En quelques mots, il y a eu une modification marquée de la structure de la population, soit l'importance relative des groupes de la population selon leur âge.

La population du Québec vieillit.

Si le vieillissement peut s'observer par la part des 65 ans et plus dans la population, l'âge moyen en est aussi un indicateur. La figure 3 montre l'évolution de cet âge moyen, à partir des données observées et projetées selon le scénario de référence le plus récent de l'ISQ. Ainsi, si de 1971 à 2021 l'âge moyen a augmenté de 12,7 ans ou 42 %, la progression attendue entre 2021 et 2071 est de 10 %. Le vieillissement se poursuit, mais à un rythme ralenti selon le scénario de référence.

Figure 3. **Âge moyen, Québec**



Sources : Statistique Canada, Tableau 17-10-0005-01 et Institut de la statistique du Québec (2025), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 », *Bulletin sociodémographique*, vol. 29, no 2, juillet.

¹⁵ Institut de la statistique du Québec (2024). *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2071. Édition 2024*, Québec, p. 75.

Moins de « jeunes » et moins d'« actifs »

La figure 4 permet d'illustrer le changement de la structure de la population en montrant l'évolution de la part de trois groupes de la population. On y constate une baisse de la part des 0 à 19 ans et également, à partir des années 2000, de la part des 20 à 64 ans. C'est donc le groupe des 65 ans et plus qui a pris de l'importance. À partir de 2025, selon le scénario de référence de l'ISQ, les tendances à la baisse des 0 à 19 ans et des 20 à 64 ans s'atténuent, pendant que le poids des 65 ans et plus continue de prendre de l'importance.

La figure 5, quant à elle, montre l'importance du groupe des 80 ans et plus parmi les personnes âgées de 65 ans et plus. La tendance à la hausse s'accélère entre 2025 et 2045 pour ce groupe.

Figure 4. **Évolution de la part de groupes de population dans le total, Québec**

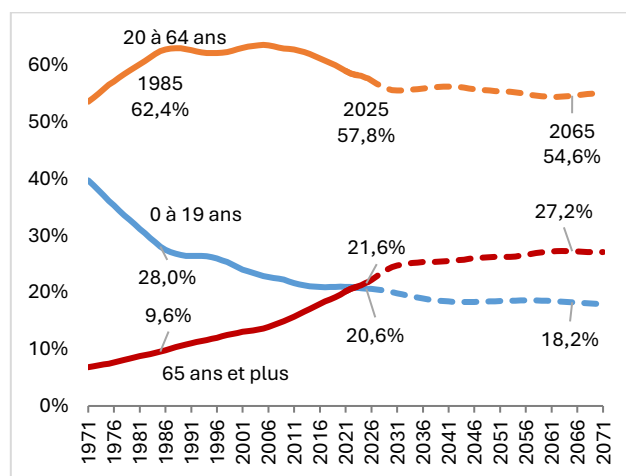
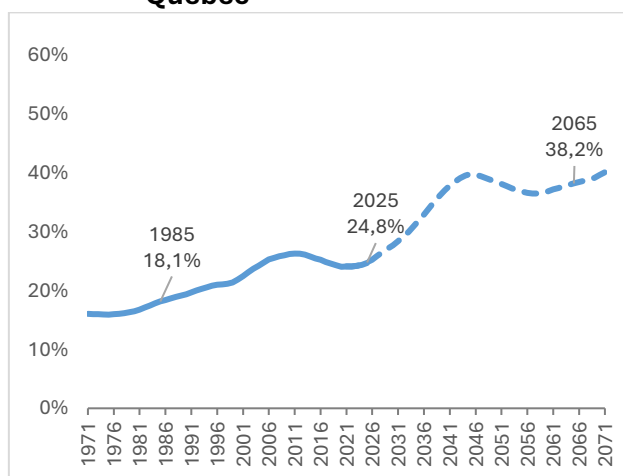


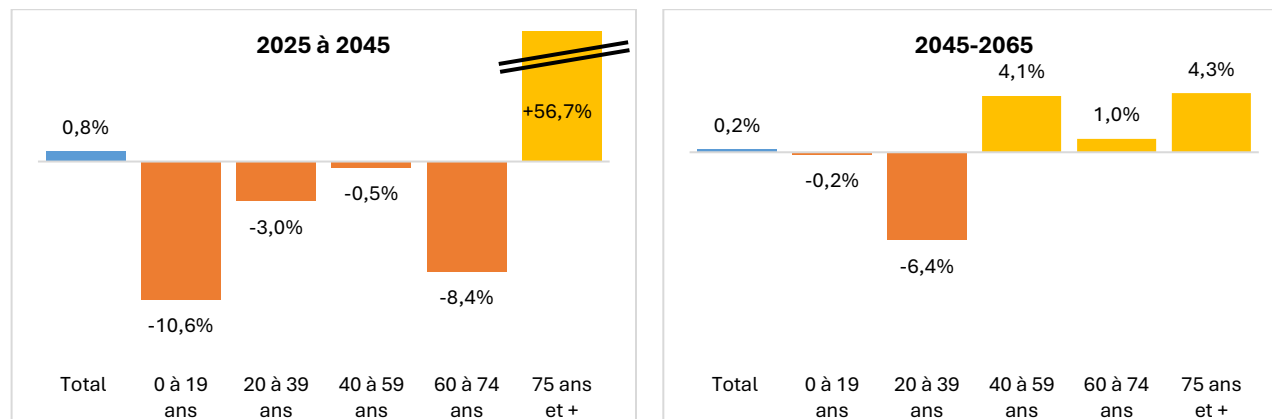
Figure 5. **Évolution de la part des 80 ans et plus dans le groupe de 65 ans et plus, Québec**



Sources : Statistique Canada, Tableau 17-10-0005-01 et Institut de la statistique du Québec (2025), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 », *Bulletin sociodémographique*, vol. 29, no 2, juillet.

La figure 6 montre cette fois la variation de la population entre 2025 et 2045 puis entre 2045 et 2065. Si la variation totale est faible (moins de 1 %), il y a de grandes variabilités selon le groupe d'âge. Entre 2025 et 2045, tous les groupes d'âge considérés se contractent sauf celui composée des personnes âgées de 75 ans et plus (+57 %). Entre 2045 et 2065, les écarts de croissance entre les groupes d'âge sont moins grands, mais la baisse des groupes plus jeunes compense presque entièrement les hausses de population des groupes de 40 ans et plus.

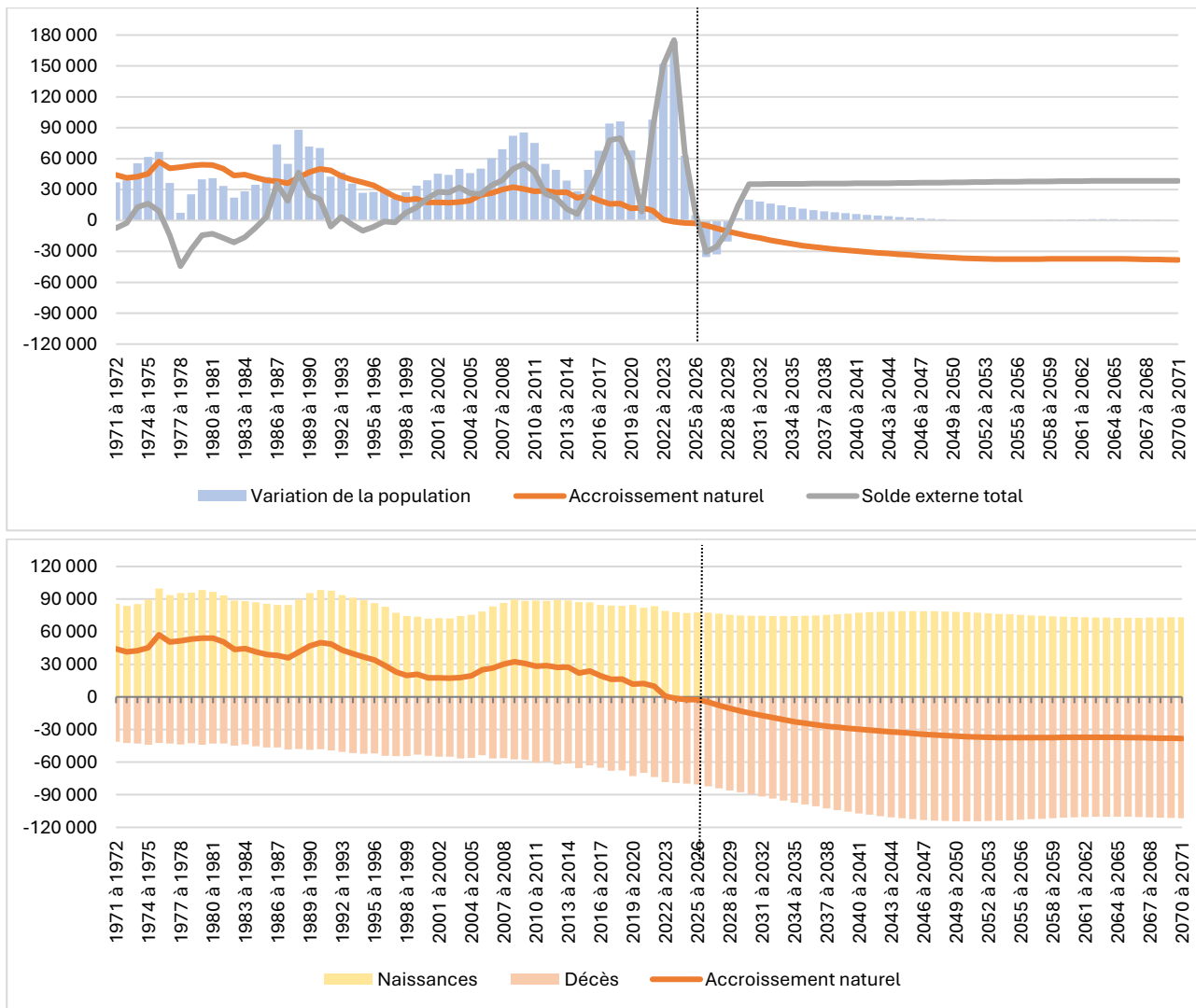
Figure 6. **Évolution de la population par groupe d'âge, Québec**



Croissance démographique par l'immigration

La figure 7 montre de son côté l'évolution des composantes affectant la croissance démographique. On y constate que la croissance de la population à partir de 2024 s'explique par le solde externe total, le nombre de décès dépassant alors le nombre de naissances. L'écart entre naissances et décès s'accroît progressivement sur la période de projection pour atteindre un écart négatif annuel de près de plus de 37 000 personnes à partir de 2052.

Figure 7. Composante de la croissance démographique, Québec



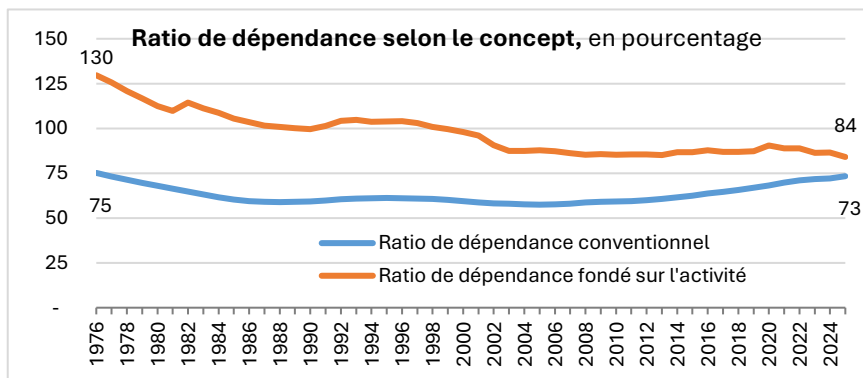
Sources : Statistique Canada, Tableau 17-10-0005-01 et Institut de la statistique du Québec (2025), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 », *Bulletin sociodémographique*, vol. 29, no 2, juillet.

ENCADRÉ 1. DU RATIO DE DÉPENDANCE DÉMOGRAPHIQUE AU RATIO DE DÉPENDANCE FONDÉ SUR L'ACTIVITÉ ET LEUR PENDANT « AÎNÉS »

Un indicateur souvent mis de l'avant quand la notion de vieillissement démographique est abordée est le ratio de dépendance, mesuré par le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (par exemple moins de 20 ans et 65 ans et plus) et la population en âge de travailler ou la plus susceptible de travailler (20 à 64 ans). Ce serait une expression du nombre de personnes qui « dépendent » des personnes qui travaillent.

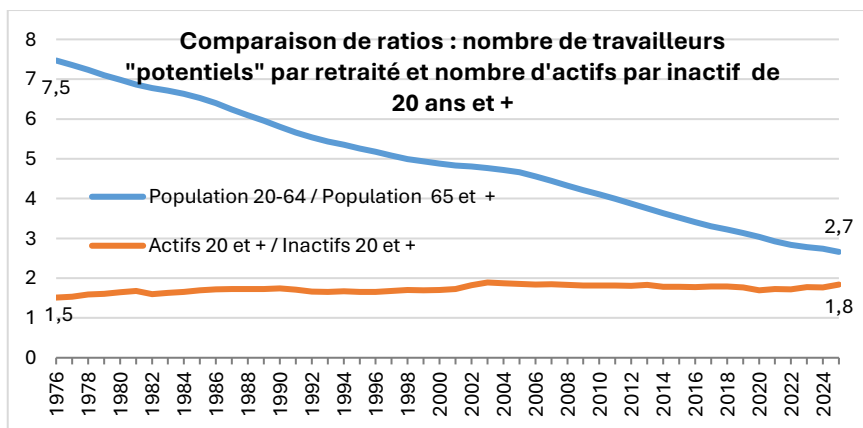
Or, un autre ratio serait plus approprié pour comparer la population réellement inactive et réellement active. Ce ratio, appelé ratio de dépendance fondé sur l'activité, mesure le ratio réel entre la population inactive et la population active¹⁶. En effet, pour le mesurer, on utilise au dénominateur le nombre de personnes actives de tous âges selon l'Enquête sur la population active et au numérateur, les inactifs sont le reste de la population selon les estimations démographiques.

Si les deux ratios suivent une pente descendante de 1976 à 1990, la tendance diverge dans les années récentes. On constate aussi en 2025 que le nombre d'« inactifs » par « actifs » est moindre que de 1976 au début des années 2000. Par la suite, le ratio est plutôt stable, autour de 85 inactifs pour 100 actifs. Le ratio conventionnel montre quant à lui une pente ascendante depuis le milieu de 2000.



Un autre ratio évoqué est le nombre de travailleurs potentiels par aîné, donc la population de 20 à 64 ans sur celle des 65 ans et plus. Ce ratio est passé de plus de 7 travailleurs potentiels par aîné en 1976 à moins de 3 en 2025. Ce ratio tendrait vers 2 au cours des prochaines décennies. Ici, il faut bien comprendre le sens du mot potentiel, car il suppose que toute la population de 20 à 64 ans participent au marché du travail et que toute la population de 65 ans et plus est retraitée. Or, ce n'était évidemment pas le cas, car les 7,5 travailleurs potentiels de 20 à 64 ans par retraité en 1976 équivaldrait à 3,7 millions de « travailleurs potentiels » alors que le nombre d'emplois pour cette même année n'était que de 2,3 millions, une époque où les taux d'emploi étaient plus faibles notamment pour les femmes. Ce ratio laisse apparaître un défi du vieillissement plus marqué que la réalité.

Dans la mouvance du ratio de dépendance fondé sur l'activité, on pourrait proposer un ratio alternatif mesurant le nombre d'actifs de 20 ans et plus sur le nombre d'inactifs, excluant les plus jeunes. Dans ce cas, on observerait que ce ratio offre une plus grande stabilité, où le nombre d'actifs de 20 ans et plus par inactifs de 20 ans et plus varie entre 1,5 et 1,8, avec une légère tendance à la hausse, montrant ainsi une légère amélioration.

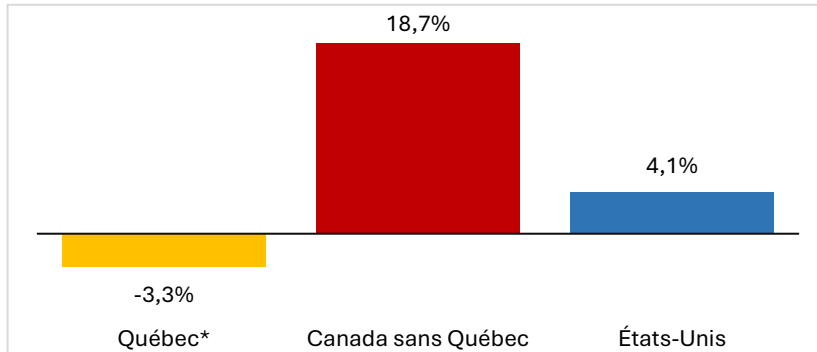


Sources : Statistique Canada, tableaux 14-10-0327-01 et 17-10-0005-01.

¹⁶ Frédéric Fleury-Payeur, démographe émérite, Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec, présentation « Croissance, vieillissement et main-d'œuvre : mieux comprendre les liens entre démographie et économie », Webinaire de l'Association des économistes québécois le 21 janvier 2026

Enfin, relativement aux changements démographiques attendus, il est important de spécifier que cette transformation démographique se fait davantage sentir au Québec que globalement dans le reste de l'Amérique du Nord. Alors que le Québec enregistrera une contraction de la population âgée de 20 à 64 ans durant la période 2025-2050 (de 3,3 % selon l'ISQ) ce ne sera pas le cas du reste du Canada (+18,7 %) ni des États-Unis (+4,1 %).

Figure 8. **Variation de la population des 20 à 64 ans entre 2025 et 2050, Québec, Canada sans le Québec et États-Unis**



Sources : Pour Québec, Institut de la statistique du Québec. Pour le Canada sans le Québec, Statistique Canada. Tableau 17-10-0057-01 (scénario M2). Pour les États-Unis, U.S. Census Bureau, Population Division, Projected Age Groups and Sex Composition of the Population: Main Projections Series for the United States, 2022-2100. Population 18-64 ans.

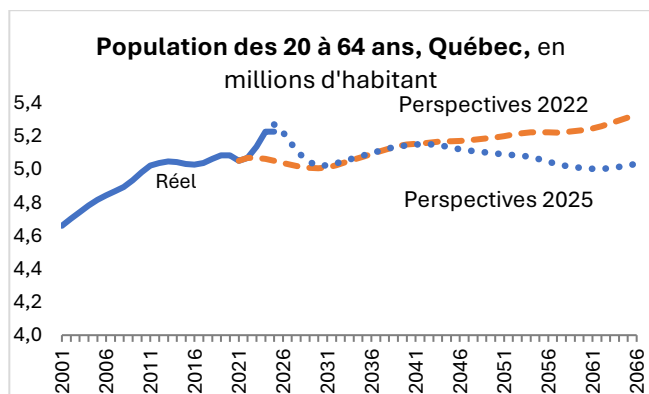
Notes : Si le tableau de Statistique Canada avait été utilisé pour le Québec, la décroissance aurait été de plus de 4 %.

ENCADRÉ 2. CHANGEMENTS DE SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE DE POPULATION DE L'ISQ - ÉDITIONS 2023 ET 2026 DE LA CFFP

L'analyse de soutenabilité des finances publiques s'appuie, entre autres, sur les projections démographiques de l'ISQ. D'une édition à l'autre des analyses de soutenabilité, les projections de la population varient donc nécessairement.

Ainsi, si l'analyse actuelle utilise la mise à jour 2025 des *Perspectives démographiques* de l'ISQ, l'analyse précédente de la CFFP publiée en 2023 utilisait plutôt la mise à jour 2022 des perspectives démographiques.

Si dans les *Perspectives 2022* de l'ISQ il était prévu que la population totale atteindrait plus de 10 millions en 2065, les *Perspectives 2025* projettent plutôt une population de 9,2 millions de personnes pour cette même année, ce qui est déjà un changement significatif qui affecte nécessairement la projection des finances publiques.



À titre illustratif, parmi les changements marquants qui teintent la projection des finances publiques, on peut observer l'évolution de la population âgée de 20 à 64 ans.

Il est maintenant prévu que ce groupe, qui constitue la population la plus active, connaîtra une décroissance. Cela a un effet sur la projection de la croissance du PIB et donc sur les revenus de l'État.

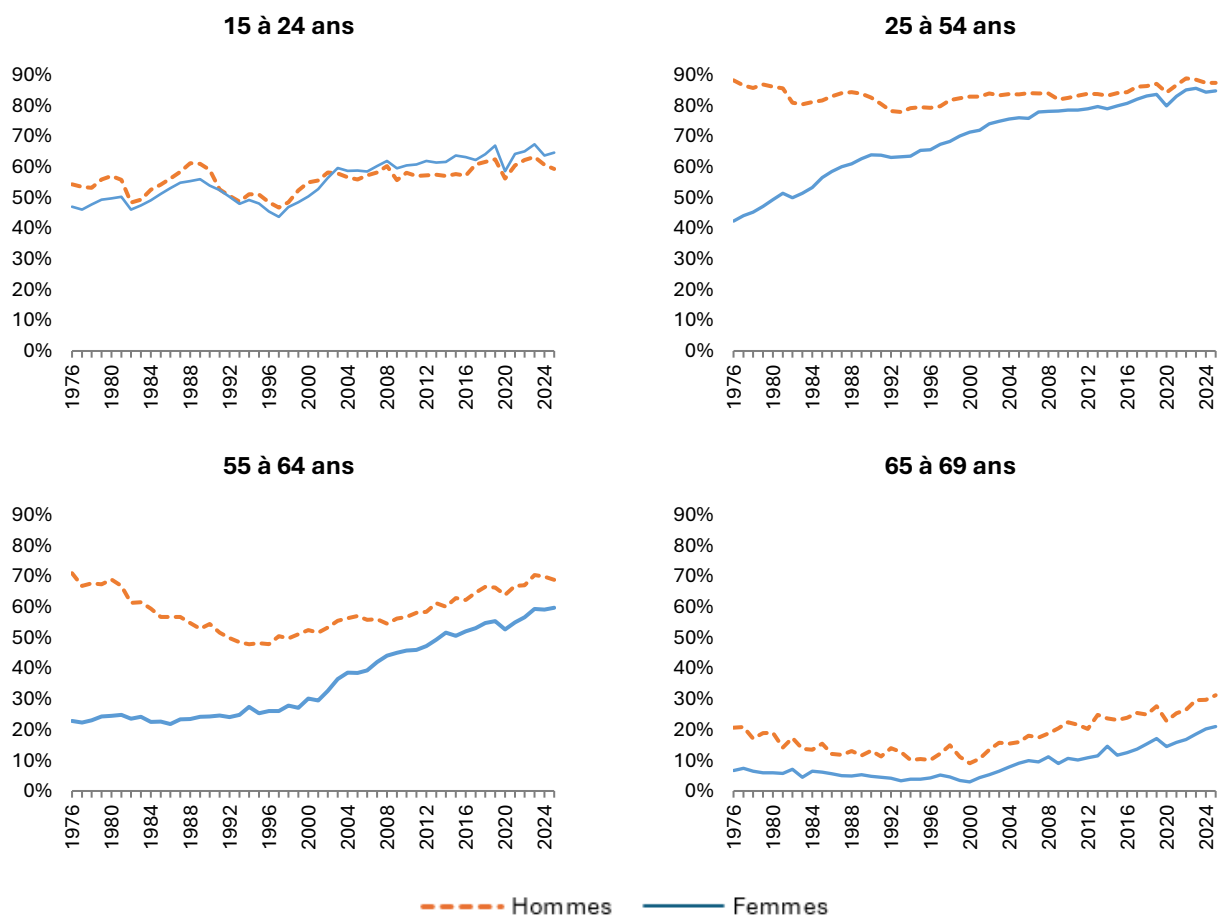
Sources : Institut de la statistique du Québec (2025), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 », *Bulletin sociodémographique*, vol. 29, no 2, juillet; Institut de la statistique du Québec. *Mise à jour 2022 des perspectives démographiques du Québec et de ses régions*, Bulletin sociodémographique, vol. 26, numéro 4. 25 juillet 2022. 11 p.

2.2 Incidences sur le marché du travail

Les changements dans la structure de la population ont un effet sur le marché du travail, la population en âge de travailler pouvant se diviser en sous-groupe qui ont des taux d'activité et d'emploi variables.

La figure 9 montre l'évolution sur 50 ans des taux d'emploi au Québec selon le sexe et certaines catégories d'âge. On remarque que les taux d'emploi suivent une tendance à la hausse, notamment à partir du tournant des années 2000. À l'exception de la catégorie des 15 à 24 ans, les femmes ont systématiquement eu un taux d'emploi inférieur à celui des hommes. C'est dans la catégorie des 25 à 54 ans que le taux d'emploi est le plus élevé et on remarque que celui des femmes a graduellement rejoint celui des hommes, l'écart étant actuellement d'environ 3 points de pourcentage. Puis, ce sont les 65 à 69 ans qui ont les taux d'emploi les plus faibles, mais en croissance depuis 2000. Finalement, notons qu'à l'exception des 15 à 24 ans, les taux d'emploi de 2025 ont dépassé les taux pré-pandémie.

Figure 9. Taux d'emploi, 1976 à 2025, Québec, en pourcentage



Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0327-01. Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles.

2.2.1 Hypothèse relative à la projection du marché du travail

Pour réaliser la projection du PIB nominal qui servira de base à la détermination de l'évolution de certaines sources de revenus et de dépenses budgétaires, il faut notamment projeter l'évolution future du marché du travail.

Or, l'évolution du marché du travail découle de celle des taux d'emploi selon le groupe d'âge. Un taux d'emploi se définit comme le rapport entre le nombre d'emplois d'un groupe d'âge et le nombre de personnes dans la population du même groupe d'âge. Ainsi, en ayant une projection des taux d'emploi, on obtient, en les appliquant à la projection démographique de l'ISQ jusqu'en 2066, une estimation du nombre d'emplois sur l'ensemble de la période de projection.

La projection des **taux d'emploi** s'appuie sur celle utilisée par Retraite Québec dans la réalisation de l'évaluation actuarielle du Régime des rentes¹⁷. Certains ajustements ont été appliqués, notamment pour tenir compte des informations les plus récentes sur le marché du travail et pour assurer la cohérence avec les données démographiques de l'ISQ et celles des emplois projetés jusqu'en 2029 dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec 2025*. Par conséquent, les projections des taux d'emploi par catégorie d'âge s'inspirent davantage des variations des taux d'emploi de Retraite Québec.

Le tableau 1 donne un aperçu de la projection des taux d'emploi par catégorie d'âge. Cinq dates sont présentées : la donnée réelle la plus récente (2025), la dernière année de la projection présentée dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec 2025* (2029, l'année zéro de la projection du présent cahier) et trois années de projection soit 2038, 2051 et enfin, 2065, la dernière année de la projection de soutenabilité.

Tableau 1. **Projection des taux d'emploi au Québec selon le groupe d'âge, en pourcentage**

	2025	2029	2038	2051	2065
15-24 ans	61,9%	60,5%	61,1%	60,9%	60,7%
25-54 ans	86,1%	85,2%	85,2%	85,2%	85,2%
55-64 ans	64,3%	64,6%	66,3%	65,9%	66,2%
65-69 ans	26,0%	28,4%	29,4%	29,3%	29,1%
70-74 ans	12,0%	13,1%	13,4%	13,6%	13,5%

Sources : Statistique Canada pour 2025, puis Retraite Québec.

Note : Taux non ajustés.

Les deux premiers groupes d'âge montrent une stabilité des taux d'emploi sur les périodes projetées. En ce qui concerne le taux d'emploi des 15-24 ans, il importe de souligner qu'il est déjà relativement élevé considérant que, parmi les 31 économies avancées membres de l'OCDE, seulement trois avaient un taux plus élevé que celui du Québec pour ce groupe d'âge en 2024, soit les Pays-Bas (76 %), l'Islande (74,7 %) et l'Australie (63,9 %) ¹⁸. Enfin, les trois groupes d'âge au-dessus de 55 ans montrent une amélioration à travers les années, plus paritairement jusqu'à 2038.

À l'égard du marché du travail, outre les taux d'emploi, **s'ajoute l'intensité du travail**, soit le nombre d'heures travaillées par emploi. Les tendances historiques révèlent une diminution observable pour chaque tranche d'âge. Par exemple, au cours des 25 dernières années, le nombre d'heures hebdomadaires moyennes des travailleurs de 25 à 54 ans a diminué de 35,5 heures à 33,3 heures ¹⁹. On note cependant une plus grande stabilité depuis 15 ans, soit en moyenne 33,6 heures depuis 2010 avec un minimum de 33,3 heures (excluant 2020) et un maximum de 33,9 heures.

¹⁷ Retraite Québec (2025). *Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2024*. Partie 2. Annexe III.

¹⁸ OCDE, Explorateur des données de l'OCDE, consulté le 12 février 2026.

¹⁹ Statistique Canada, Tableau 14-10-0033-01.

Dans le cadre de l'analyse de soutenabilité, il a été supposé une atténuation ou la fin de la tendance à la baisse de la moyenne des heures travaillées par groupe d'âge dans un contexte de resserrement du marché du travail. Ainsi, il a été supposé que le nombre d'heures travaillées par emploi resterait fixe tout au long de la projection. Toutefois, il est pris en compte que le nombre d'heures travaillées varie selon le groupe d'âge. Par exemple, en 2025, les travailleurs âgés de 25 à 54 ans travaillaient 33,3 heures par semaine en moyenne alors que ceux âgés de 65 ans et plus travaillaient environ 24,1 heures. Par conséquent, le vieillissement de la population, qui implique un changement d'importance relative des 25-54 ans (en baisse) et des 65 ans et plus (en hausse), affectera à la baisse le nombre moyen d'heures travaillées par l'ensemble de la population.

Enfin, en lien avec le marché du travail, il faut projeter la **productivité du travail**. La productivité est le rapport entre la production et les ressources mises en œuvre pour l'obtenir. Le concept de productivité du travail utilisé est le rapport de la production sur le nombre d'heures travaillées.

Depuis le sommet conjoncturel de 1990, la productivité a enregistré une croissance annuelle moyenne de 1,05 %. Cependant, la croissance annuelle moyenne a été limitée à 0,6 % au cours des dix dernières années (2014-2024), incluant la période pandémique. Si on se limite à la période 2000-2024, c'est une croissance annuelle moyenne de 0,84 % que l'on trouve, plus élevée que le taux ontarien (0,72 %) et un peu plus élevé que le taux canadien (0,82 %).

Ainsi, dans le cadre de la présente analyse, il est nécessaire de déterminer de quelle manière évoluera la productivité du travail. Plusieurs facteurs sont en jeu.

Généralement, une meilleure utilisation des technologies ou encore le progrès dans l'organisation du travail favorise une hausse de la croissance de la productivité. Acemoglu et Restrepo (2017) montrent qu'avec le vieillissement de la population, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le marché du travail subira une pression pour innover, le tout pouvant conduire à accélérer le recours accru aux outils d'automatisation offrant un gain de productivité. Ce phénomène serait particulièrement vrai dans des secteurs fortement automatisables²⁰.

Cependant, d'autres éléments pourraient atténuer la croissance de la productivité. Par exemple, lors de la précédente analyse de soutenabilité, pour tenir compte des changements climatiques, l'analyse s'appuyait sur les estimations du DPB qui estime que ces derniers auront pour effet de réduire la productivité du travail de 0,05 %²¹. À propos de cet effet, le DPB n'a pas effectué d'évaluation différenciée par province. Cependant, l'Institut climatique du Canada (2022) montre que si aucune région n'est à l'abri des répercussions des changements climatiques, les pertes potentielles sont variables par région, et qu'au Québec l'ampleur anticipée est plus faible que dans les autres provinces, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador²². Également, il est possible de croire qu'une partie des effets des changements climatiques est déjà intégrée à l'évolution récente.

²⁰ Daron Acemoglu et Pascual Restrepo (2017), "Secular Stagnation? The Effect of Aging on Economic Growth in the Age of Automation." *American Economic Review*, vol.107, no 5, p. 174 à 179.

²¹ Pour plus de détails, voir encadré 3.

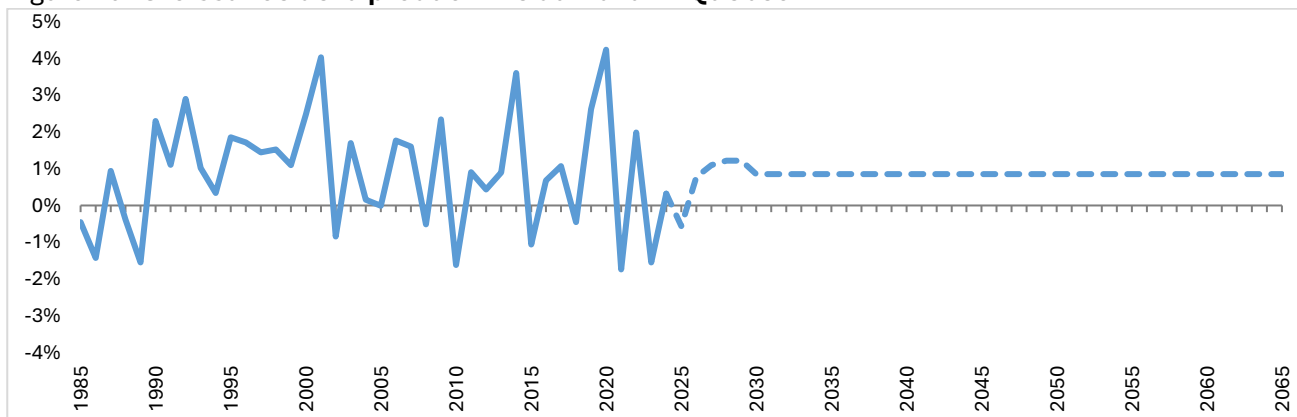
²² Institut climatique du Canada (2022). *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, p. 56.

Ainsi, l'hypothèse retenue fixe la croissance de la productivité à 0,85 % à long terme, tenant compte de :

- La croissance annuelle moyenne récente,
- Des facteurs potentiels d'influence (resserrement du marché du travail et changements climatiques notamment),
- L'évolution plus grande anticipée par le ministère des Finances sur la durée du cadre financier (au-dessus de 1 %),
- La projection de long terme du PIB canadien qui anticipe une croissance de la productivité du travail de 0,8 %²³.

La figure 10 montre l'évolution du taux de croissance de la productivité du travail au Québec, son évolution historique et la projection.

Figure 10. **Croissance de la productivité du travail – Québec**



Sources : Statistique Canada. Tableaux 36-10-0222-01 et 14-10-0043-01; Institut de la statistique du Québec (2025) et calculs des auteurs

ENCADRÉ 3. **IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES FINANCES PUBLIQUES – QUE DIT LA LITTÉRATURE ?²⁴**

Avec raison, plusieurs s'inquiètent de l'ampleur des effets que peuvent avoir les changements climatiques sur les finances publiques. Une recension de certains écrits permet de présenter certaines évaluations, donnant ainsi un ordre de grandeur de cette ampleur pour le Canada et le Québec. Le présent encadré résume une sélection d'études sur ce sujet.

L'Institut climatique du Canada (2022)²⁵ a analysé les répercussions des changements climatiques dans une optique macroéconomique selon différents scénarios à l'aide d'un modèle d'équilibre général, ils comparent, à un scénario de référence où le climat demeure stable, un scénario pessimiste d'émissions de gaz à effet de serre et trouvent notamment que la valeur du PIB canadien diminue de 2,6 % en 2055 et de 12,4 % en 2095. Un scénario modéré montre plutôt des diminutions de 2,0 % et de 5,2 % aux mêmes dates. Des effets sur l'emploi d'un ordre semblable se feraient aussi sentir. Dans leur analyse, le Québec serait la deuxième province la moins touchée avec une perte médiane à la fin du siècle ainsi estimée entre environ 1 000 \$ et 3 500 \$ par habitant (en \$ de 2020), selon le scénario d'émissions.

²³ Ministère des Finances du Canada (2025). *Budget 2025*, novembre, p. 299.

²⁴ La revue de la littérature a été réalisée par Frédéric Hallé-Rochon, chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

²⁵ Institut climatique du Canada (2022). *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats_FR_0927.pdf

L'impact sur les finances publiques, aux revenus et aux dépenses, est aussi modélisé. Dès 2025, tous les ordres de gouvernement pris ensemble voient leurs dépenses annuelles augmenter de 4 milliards de dollars pour couvrir les dommages climatiques

De façon similaire, Cevik et Jalles (2023)²⁶ étudient les impacts des catastrophes naturelles d'origine climatique sur l'inflation et la croissance économique à l'aide d'un panel de 173 pays de 1970 à 2020. Ils montrent que les chocs de température entraînent une baisse de l'inflation, mais, à l'inverse, les sécheresses et les tempêtes entraînent une hausse de cette dernière. Ils trouvent que tous les types de chocs climatiques ont un impact significatif sur la croissance économique, mais que cet impact est davantage important dans les pays en développement.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ, 2022)²⁷ s'est aussi attaquée à l'estimation des coûts des changements climatiques pour les municipalités et leurs habitants. Ces coûts font référence aux risques relatifs à l'augmentation de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations ou les glissements de terrain. Il est estimé à l'aide de régressions, que la facture totale varierait de 59 à 93 milliards de dollars de 2020 pour la période allant de 2025 à 2075 selon que le scénario soit optimiste ou pessimiste.

Wither et al. (2016)²⁸ ont de leur côté effectué des projections basées sur des modèles d'équilibre général calculables. Ils mesurent que l'augmentation du niveau de la mer et des ondes de tempête devrait entraîner des coûts supérieurs à 50 milliards de dollars en valeur actuelle, représentant entre 0,39 % et 0,80 % du PIB d'ici 2050 (Canada). Au Québec, Bernatchez et coll. (2015)²⁹ trouvent que l'érosion côtière pourrait exposer ou endommager plus de 5 000 bâtiments et 294 km de routes d'ici 2065, pour un coût combiné dépassant 1,5 milliard de dollars.

En se basant en partie sur les résultats de Bernatchez et coll., Larrivée et coll. (2015)³⁰ estiment que les coûts liés aux impacts des changements climatiques pour l'État québécois pourraient atteindre 4,4 milliards de dollars par année d'ici 2050. Ces coûts comprennent notamment les dépenses liées aux inondations, aux tempêtes, aux sécheresses et aux vagues de chaleur. En parallèle, l'étude phare de Nicholas Stern³¹, qui tentait d'estimer les coûts des changements climatiques à l'échelle mondiale, évalue entre 0,5 % à 1 % du PIB mondial les conséquences de ceux-ci autour de 2050 et l'étude de Kate Gordon³² évalue le coût pour six secteurs (communautés côtières, agriculture, travail, crime et mortalité) entre 0,8 % et 3,3 % du PIB aux États-Unis.

Georgeson et coll. (2016)³³ estiment que les dépenses réelles pour l'adaptation aux changements climatiques à Londres, à New York et à Paris en 2014 et 2015 se sont élevées à environ 0,23 % du PIB de ces villes et que les résultats se rapportent aussi nationalement dans des proportions similaires, selon le rapport du Bureau d'assurance du Canada et la Fédération canadienne des municipalités (2020)³⁴.

²⁶ Cevik, S., et Jalles, S., (2023). *Eye of the Storm: The Impact of Climate Shocks on Inflation and Growth*, IMF Working Paper, Fonds monétaire international, 33 p.

²⁷ Union des municipalités du Québec (2022). *Étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec*, <https://umq.qc.ca/publication/etude-sur-limpact-des-changements-climatiques-sur-les-finances-publiques-des-municipalites-du-quebec/>

²⁸ Wither et coll. (2016). *Economic costs and impacts of climate-induced sea-level rise and storm surge in Canadian coastal provinces: a CGE approach*, *Applied Economics*, 48:1, p. 59-71, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00036846.2015.1073843?scroll=top&needAccess=true&role=tab>

²⁹ Bernatchez et coll. (2015). *Évaluation économique des impacts potentiels de l'érosion des côtes du Québec maritime dans un contexte de changements climatiques*, Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, Université du Québec à Rimouski, Rapport remis à Ouranos, 45 p., <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-07/proj-201419-emart-circe-rapportfinal01.pdf>

³⁰ Larrivée et coll. (2015). *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois*, Rapport d'étude, Ouranos, 58 p., <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evaluation-impacts-cc-couts-qc-etat.pdf>

³¹ Stern, Nicholas (2006). *Rapport Stern sur l'économie du changement climatique*

³² Kate Gordon (2014). *Risky Business, The Economics Risks of Climate Change in the United States*. A climate risk assessment of the United States, https://riskybusiness.org/site/assets/uploads/2015/09/RiskyBusiness_Report_WEB_09_08_14.pdf

³³ Georgeson et coll. (2016). *Adaptation responses to climate change differ between global megacities*, *Nature Clim Change* 6, 584-588 (2016). <https://doi.org/10.1038/nclimate2944>

³⁴ Bureau d'assurance du Canada et la Fédération canadienne des municipalités (2020). *Le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale*, Rapport final.

Le DPB a, de son côté, publié en 2022 une analyse mesurant l'effet des changements climatiques sur la croissance économique³⁵. L'estimation expose l'incidence sur la croissance annuelle du PIB réel en point de pourcentage ainsi que le niveau du PIB en scindant l'incidence historique et future des changements climatiques. L'incidence négative des changements météorologiques futurs est estimée à une réduction de son niveau de 1,1 % en 2050 et à 2,2 % en 2075. Il s'agit d'un effet sur le PIB canadien. Aucune analyse n'est effectuée par province. Du côté des finances publiques, les rapports sur la viabilité financière de 2023 et 2024 intègrent cet élément aux projections de référence de long terme. Pour ce faire, la productivité du travail a été diminuée de 0,05 % annuellement à compter de 2028. Les projections des provinces effectuées par le DPB intègrent donc ces effets de manière uniforme à chaque province.

En 2024, la Chaire a organisé une journée de réflexion portant sur la manière d'intégrer le développement durable et les défis reliés aux changements climatiques dans les politiques publiques³⁶. Un panel était consacré à la thématique des finances publiques et changements climatiques. On en retenait que dans l'ensemble, les changements climatiques auront des effets non négligeables sur les finances publiques que ce soit en termes de revenus, de dépenses ou sur les infrastructures. Le DPB a notamment expliqué leurs travaux et montré qu'il intègre essentiellement les effets sur les finances publiques via le canal de l'effet sur le PIB et donc sur les revenus. Puis, la présentation d'un des panélistes, du Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, traitait sur l'impact des changements climatiques sur les infrastructures publiques³⁷. Il a été démontré que les changements climatiques augmentent de manière importante le coût de l'entretien des infrastructures. Cette augmentation sera toutefois plus ou moins grande selon la stratégie envisagée soit +16 % sans adaptation et +11 % avec adaptation proactive.

Du côté du Québec, on trouve, dans un plan de mise en œuvre du *Plan pour une économie verte 2030*³⁸, un encadré qui traite de l'impact des changements climatiques sur l'économie. On y indique que, [s]elon des estimations réalisées par le ministère des Finances du Québec, l'impact des changements climatiques sur la productivité du travail et sur la dépréciation des actifs physiques pourrait entraîner un effet négatif se situant entre 3 % et 4 % du PIB réel du Québec en 2050, selon les niveaux d'émissions et en l'absence d'actions mises en place par les gouvernements pour limiter ces effets.

En somme, plusieurs études indiquent que les coûts engendrés par les changements climatiques influenceront de manière non négligeable les finances publiques un peu partout à travers la planète et le Québec n'y échappera pas. La question n'est alors pas de savoir s'il y a un coût pour contrer les effets des changements climatiques, mais c'est plutôt de savoir quand, combien et qui va payer.

Les recherches doivent se poursuivre pour établir une méthode visant à intégrer les risques associés aux changements climatiques sur les finances publiques en tenant compte des spécificités du Québec. En attendant de nouveaux développements, l'approche prise dans la présente analyse demeure celle, comme en 2023, de s'appuyer sur les travaux du DPB et donc, l'effet sur le PIB canadien a également été appliqué au PIB du Québec projeté dans la présente analyse.

³⁵ Directeur parlement du budget (2022). *Les émissions mondiales de gaz à effet de serre et le PIB canadien*, 8 novembre 2022, 38 p.

³⁶ Page de l'événement : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/integrer-le-developpement-durable-de-la-fiscalite-aux-finances-publiques-synthese-de-la-journee-de-reflexion-cftp-2024/>

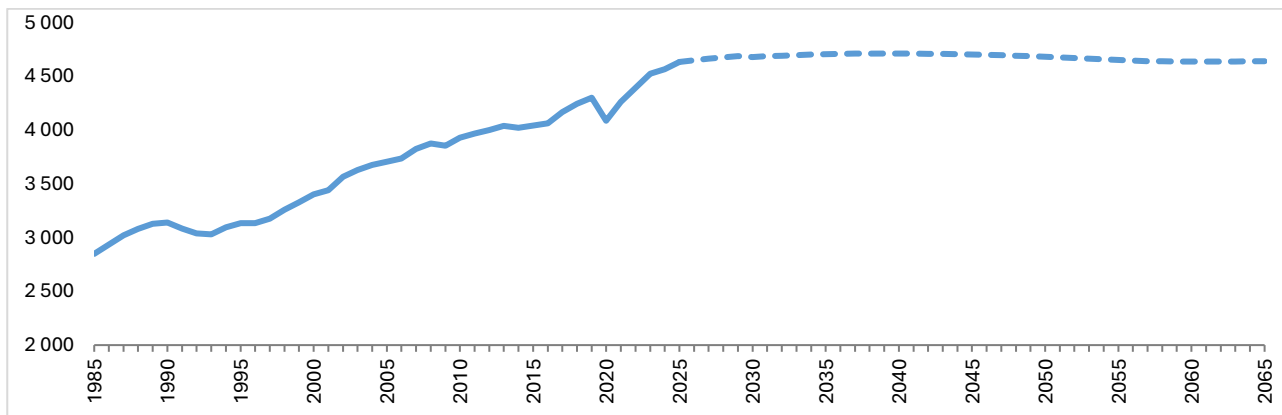
³⁷ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2023) *ICIP : rapport de synthèse – Estimation des impacts budgétaires des dangers liés au changement climatique pour l'infrastructure publique de l'Ontario*. <https://fao-on.org/fr/rapport/cipi-summary/>

³⁸ Ministère des Finances du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2024) *Plan pour une économie verte 2030 – Plan de mise en œuvre 2024-2029. Analyse d'impact sur les émissions de GES et l'économie*, p. 18.

2.2.1 Illustrations de l'évolution du marché du travail

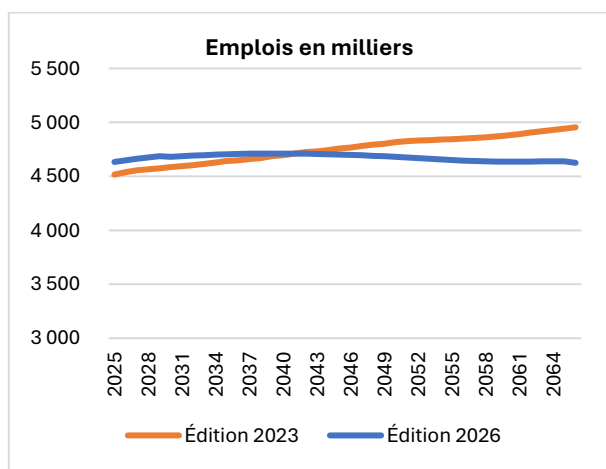
La figure 11 illustre le nombre d'emplois au Québec, passé et projeté. La combinaison des taux d'emploi et de la structure démographique font en sorte que le nombre d'emplois stagne, et même décroît légèrement après le sommet de 2038. Entre 2038 et 2065 le nombre d'emplois se contracterait d'environ 70 000.

Figure 11. Nombre d'emplois – Québec, en milliers



Sources : Statistique Canada. Tableau 14-10-0327-01 et ministère des Finances du Québec (2025), *Le Point sur la situation économique et financière*, novembre et calculs des auteurs

ENCADRÉ 4. COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI - ÉDITIONS 2023 ET 2026 DE LA CFFP



La figure montre l'évolution différente du nombre d'emplois entre l'Édition 2023 et celle de 2026 de l'analyse de la soutenabilité budgétaire à long terme du gouvernement du Québec de la CFFP.

En 2023, les taux d'emploi projetés à partir de la projection de Retraite Québec étaient plus élevés, et s'appliquaient à une population projetée par l'ISQ plus nombreuse. Ainsi, l'emploi croissait.

Par exemple, partant du point de rencontre des deux courbes (2041) jusqu'à 2065, la projection de 2023 anticipait une hausse de 229 000 emplois alors que la présente édition prévoit une baisse de 70 000 emplois.

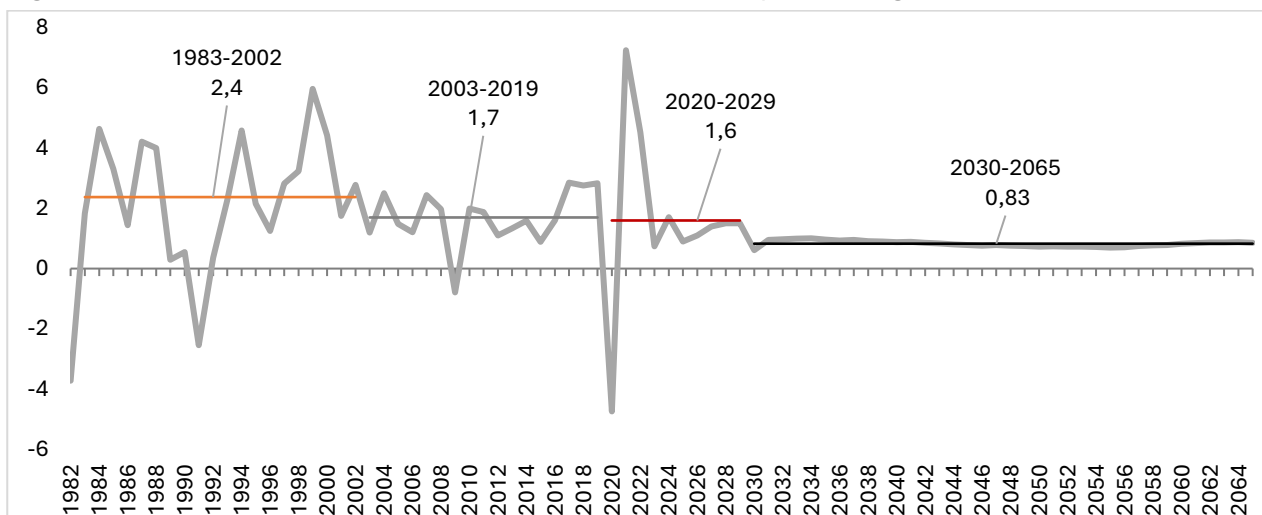
2.3 Incidences sur l'économie

Une fois que les variables démographiques et celles du marché du travail, incluant la productivité du travail, sont établies, on peut projeter la croissance économique. Puis, en statuant sur l'inflation, on peut projeter l'évolution des recettes fiscales.

2.3.1 Hypothèses relatives à l'économie

La figure 12 montre que l'évolution projetée des déterminants de la croissance économique mène à une croissance annuelle du PIB réel inférieure à 1 % sur la période de projection, significativement moins que ce qui a été réalisé dans les périodes passées.

Figure 12. **Croissance annuelle du PIB réel, 1982-2065**, en pourcentage



Note : Les lignes horizontales représentent la moyenne arithmétique des taux de croissance annuels pour les années indiquées.

Source : Statistique Canada, tableaux 36-10-0222-01 et calculs des auteurs.

Décomposition de la croissance économique – facteurs démographiques et du marché du travail

En fait, la croissance économique peut être décomposée en quatre facteurs, tels qu'illustrés ci-après :

$$PIB \text{ réel} = \frac{\text{Population en âge de travailler}}{\text{Population en âge de travailler}} \times \text{Taux d'emploi} \times \text{Intensité du travail} \times \text{Productivité}$$

soit :

$$PIB \text{ réel} = \frac{\text{Population de 15 à 74 ans}}{\text{Population de 15 à 74 ans}} \times \frac{\text{Emploi}}{\text{Pop. de 15 à 74 ans}} \times \frac{\text{Heures trav.}}{\text{Emploi}} \times \frac{\text{PIB réel}}{\text{Heures trav.}}$$

Ainsi, la croissance économique dépend de :

- La croissance de la population : plus précisément, l'évolution du bassin des travailleurs potentiels, défini ici comme la population âgée de 15 à 74 ans ³⁹;
- L'emploi : le taux d'emploi total, défini ici comme l'emploi total en proportion de la population âgée de 15 à 74 ans ;
- L'intensité du travail : le nombre d'heures travaillées par personne en emploi ;
- La productivité : le PIB réel par heure travaillée.

Jusqu'en 2029, les projections du PIB nominal et réel du Québec sont tirées des perspectives économiques du *Point sur la situation économique et financière* de l'automne 2025. À partir de 2030, la

³⁹ Le bassin de travailleurs potentiels se définit souvent par la population des 20-64 ans. L'Enquête sur la population active de Statistique Canada parle davantage des 15 ans et plus. Le choix du groupe des 15-74 apparaît plus approprié, surtout dans un contexte où le nombre d'individus ayant plus de 65 ans s'accroît rapidement.

croissance du PIB réel est établie à partir de l'évolution de la population et du nombre d'emplois, de la croissance de la productivité et de l'intensité du travail.

Le nombre d'emplois est calculé à partir de l'évolution du taux d'emploi de chacun des groupes d'âge et de l'évolution de la population pour chacun de ces mêmes groupes d'âge, selon les hypothèses détaillées précédemment. En ajoutant l'évolution de la productivité comme facteur de croissance du PIB réel et en corrigeant l'évolution du nombre moyen d'heures travaillées due au vieillissement de la population, on obtient une estimation de la croissance annuelle composée de la production réelle de 0,87 % de 2025 à 2065.

Le tableau 2 décompose la croissance du PIB réel projetée à partir de 2029, selon les quatre facteurs présentés en six sous-périodes, deux passées, une qui chevauche des années passées et celles du plus récent cadre financier, puis trois périodes projetées.

Dans les deux périodes passées, un peu moins de la moitié de la croissance économique a été possible grâce à la croissance de la productivité, la population et l'emploi ayant donc contribué pour un peu plus de la moitié.

Pour les périodes projetées, les résultats montrent une croissance anticipée moindre, résultat découlant de la transformation démographique. En effet, la croissance économique provient essentiellement de la croissance de la productivité, contrastant avec les périodes passées. Il y a peu de changements d'une période à l'autre quant au taux de croissance annuel moyen, mais à long terme et très long terme, les taux d'emploi agissent à la baisse, ce qui n'est pas le cas à moyen terme.

Tableau 2. **Projection des facteurs de croissance économique, Québec** (taux de croissance annuel moyen, en pourcentage)

	1982-2002	2002-2019	2019-2029	2029-2038	2038-2051	2051-2065
Population en âge de travailler	0,7	0,7	0,2	-0,1	0,2	0,1
Taux d'emploi	0,8	0,4	0,6	0,1	-0,2	-0,2
Intensité du travail	-0,1	-0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Productivité	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8
PIB réel	2,4	1,7	1,6	0,9	0,8	0,8

Sources : Statistique Canada, tableaux 36-10-0222-01, 14-10-0043-01, 17-10-0005-01, 14-10-03274-01 et ISQ. Projections : calculs des auteurs.

Note : Le total pour le PIB réel peut différer de la somme des composantes dû aux arrondissements.

Inflation

Dans le cadre d'une entente conjointe entre la Banque du Canada et le gouvernement fédéral, le Canada a adopté en février 1991 un régime de ciblage de l'inflation dont la cible est fixée à 2 % depuis 1995, soit le point médian d'une fourchette dont les limites sont fixées à 1 % et à 3 %. De 1995 à 2019, la croissance annuelle composée de l'indice des prix à la consommation a été de 1,8 % au Canada et de 1,7 % au Québec, ce qui indique essentiellement l'atteinte de la cible par la Banque du Canada. La cible de maîtrise de l'inflation a été reconduite plusieurs fois, le cadre étant revu tous les cinq ans. Le dernier renouvellement du cadre de la politique monétaire, dans lequel on trouve notamment la cible d'inflation, date de décembre 2021 et est valide jusqu'en 2026⁴⁰.

L'inflation a décroché de sa tendance de long terme de 2 % au milieu de 2021. Les interventions de la Banque du Canada ont contribué à ramener le taux d'inflation dans la fourchette cible.

⁴⁰ Banque du Canada (2021). *Renouvellement du cadre de politique monétaire*, 96 p.

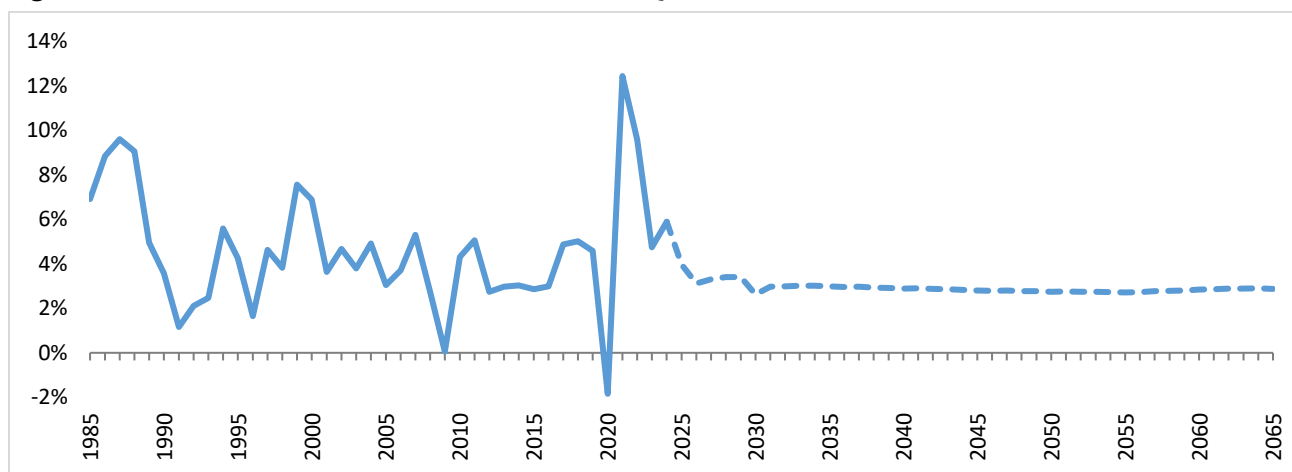
Le point de départ de nos projections budgétaires pour évaluer la soutenabilité des finances publiques étant 2029, il est concevable de croire que l’inflation sera à son objectif de long terme. Par conséquent, l’analyse repose sur l’hypothèse que le taux d’inflation s’établira à 2 % sur la période de projection.

2.3.2 Projection de l’évolution du PIB nominal

Le PIB nominal est une variable importante pour réaliser les projections budgétaires du gouvernement. Par exemple, la variation des revenus budgétaires lui est fortement corrélée. La projection de cette variable est donc un point central de l’analyse, d’autant plus qu’elle servira également à estimer une partie des dépenses budgétaires du gouvernement.

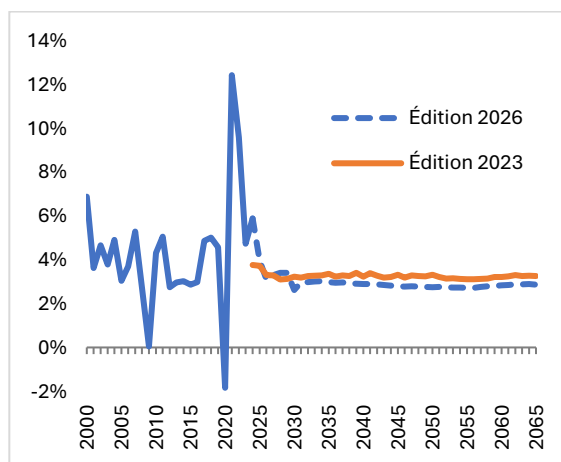
En appliquant la croissance des prix de 2 % par année à la croissance du PIB réel, on obtient une croissance annuelle composée du PIB nominal ou en dollars courants de 2,9 % de 2025 à 2065.

Figure 13. Taux de croissance du PIB nominal au Québec – 1985 – 2065



Source : Statistique Canada. Tableau 36-10-0222-01. Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux, annuel et projection des auteurs.

ENCADRÉ 5. COMPARAISON DE L’ÉVOLUTION DU PIB NOMINAL - ÉDITIONS 2023 ET 2026 DE LA CFFP



Les projections qui font varier à la baisse les taux d’emploi, la population et la productivité entraînent nécessairement un taux de croissance du PIB nominal plus bas sur la période de projection.

Les écarts annuels des taux de croissance (Édition 2025 moins Édition 2023) oscillent entre -0,3 point de pourcentage et -0,5 point de pourcentage. Le taux de croissance annuel moyen sur l’ensemble de la période de projection (2030-2065) est ainsi en moyenne 0,4 point de pourcentage inférieur, ce qui se répercute notamment sur la croissance des revenus budgétaires.

3. TRANSFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

La présente section traite des postes budgétaires aux revenus puis aux dépenses.

3.1 Incidences sur les revenus du gouvernement du Québec

La projection des revenus budgétaires du gouvernement se scinde en deux principales composantes : les revenus autonomes et les transferts fédéraux.

Or, étant donné le lien entre assiettes taxables et PIB nominal, l'évolution du PIB est généralement un bon indicateur de l'évolution des revenus autonomes. Conséquemment, les facteurs décrits précédemment qui ont une incidence sur le PIB nominal auront également une incidence sur l'évolution des revenus. Les transferts fédéraux sont également influencés par l'évolution du PIB, comme il est exposé ci-après.

3.1.1 Hypothèses relatives aux revenus

Pour réaliser les projections du solde budgétaire du gouvernement, certaines hypothèses doivent donc être posées quant à l'évolution des revenus.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont présentés en deux composantes, soit les revenus autonomes excluant les revenus dédiés au Fonds des générations et les revenus dédiés au Fonds des générations.

Puisque le présent exercice consiste à évaluer la soutenabilité budgétaire de la façon de faire actuelle du gouvernement du Québec, le fardeau fiscal global doit rester inchangé jusqu'à la fin de l'horizon de projection.

Pour ce faire, il a été supposé que les **revenus autonomes excluant les revenus dédiés au Fonds des générations** restent stables en pourcentage du PIB sur l'horizon étudié, sans égard aux modes de taxation (sans doute changeants au fil des ans) que choisira le gouvernement à l'intérieur de ce cadre global d'imposition. Cette façon de procéder est cohérente avec la définition de la soutenabilité budgétaire.

Les revenus autonomes du gouvernement, excluant les revenus du Fonds des générations, représentent 19,8 % du PIB nominal en 2029 et c'est cette proportion qui est conservée pour la période de projection. Les revenus autonomes du gouvernement évoluent donc au même rythme que le PIB nominal à partir de l'exercice 2030-2031. Ceux-ci comprennent l'impôt des particuliers, la cotisation au Fonds des services de santé, l'impôt des sociétés, l'impôt foncier scolaire, les taxes à la consommation, les droits et permis, les revenus divers ainsi que les revenus tirés des entreprises du gouvernement.

Du côté des **revenus dédiés au Fonds des générations**, bien qu'ils soient inclus dans les revenus consolidés du gouvernement, ils ont été isolés des revenus autonomes et font l'objet d'une projection spécifique. Rappelons que, selon la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (Loi-dette)*, les sommes accumulées dans le Fonds des générations ne peuvent être utilisées que pour rembourser la dette du gouvernement, justifiant de les séparer du reste des revenus autonomes dans la projection.

Jusqu'à l'exercice 2029-2030, la projection des revenus dédiés au Fonds des générations est tirée des plus récents documents budgétaires. Pour les années subséquentes, les trois sources de revenus qui y

sont consacrées sont projetées, soit les redevances hydrauliques payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'électricité, une contribution additionnelle d'Hydro-Québec et les revenus de placement des sommes constituant le Fonds des générations⁴¹.

Pour projeter les revenus de redevances hydrauliques, il faut prévoir l'évolution du nombre de kilowattheures produits et du taux de redevances par kilowattheure. Le taux de redevance exigée des détenteurs de forces hydrauliques est prévu dans la *Loi sur le régime des eaux* ainsi que son indexation⁴². Quant à la croissance de la production, elle a été fixée à 0,40 % par année dans le cas d'Hydro-Québec, ce qui correspond au taux de croissance composé établi pour une période de 21 ans entre les exercices 2008-2009 à 2029-2030.⁴³ Pour les producteurs privés, elle est fixée à 0 % sur la période, la croissance annuelle composée de 2008-2009 à 2029-2030 étant légèrement négative.

La contribution additionnelle d'Hydro-Québec est quant à elle fixée à 650 millions de dollars par année. Elle est prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement.

Enfin pour les revenus de placements, le ministère indique dans les plus récents documents budgétaires qu'ils « correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,4 % est prévu : ce taux correspond à la moyenne historique »⁴⁴. Toutefois, comme les entrées d'argent se font graduellement au cours de l'année, le taux de rendement calculé dans la projection, à partir des données disponibles (revenus de placement totaux de l'année sur l'actif au début de la période) donne nécessairement un taux de rendement plus élevé. L'hypothèse retenue pour le rendement de la valeur comptable a donc été fixée à 5 % pour l'ensemble de la période de projection.

Transferts fédéraux

Les transferts fédéraux regroupent principalement les paiements de péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Ils sont versés aux provinces en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (Loi sur les arrangements fiscaux)*. À cela, il faut ajouter les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales, mais qui varient aussi en fonction de la réalisation prévue des travaux d'infrastructures bénéficiant de transferts fédéraux.

La projection a été réalisée pour chacune des catégories de transferts.

– Transferts en matière de santé (TCS)

Pour le gouvernement fédéral, le TCS est le plus important des principaux transferts aux provinces et aux territoires. Son objectif est d'assurer un financement prévisible à long terme pour les soins de santé. En

⁴¹ La méthodologie de projection du Fonds des générations a été initialement développée dans : Yves St-Maurice et Luc Godbout, avec la collaboration de Suzie St-Cerny (2014). *Le Fonds des générations : Où en sommes-nous ?* Cahier de recherche n° 2017-09, novembre, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 59 p.

⁴² Légis Québec, Loi sur le régime des eaux – Chapitre R13, Section VIII – Redevances, article 68.
En ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/r-13> consulté le 18 mai 2023.

⁴³ Hydro-Québec affirme son ambition d'augmenter sa production, faisant en sorte que la croissance prévue ici pourrait être faible. Cependant, rien ne nous permet actuellement de projeter cette croissance accrue.

⁴⁴ Ministère des Finances du Québec (2025) *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*. Automne, p. E.22.

ce sens, il appuie les grands principes de la *Loi canadienne sur la santé*. Les paiements du TCS sont établis sur une base par habitant.

Pour projeter les sommes transférées aux provinces, au Québec en particulier, il faut d'abord déterminer l'évolution du montant global alloué par le fédéral pour le TCS. Depuis 2017-2018, le TCS en espèces augmente en fonction d'une moyenne mobile triennale de la croissance du PIB nominal canadien, avec une garantie d'augmentation du financement d'au moins 3 % par année⁴⁵.

S'appuyant sur les prévisions de moyen terme du PIB nominal canadien et de la projection de long terme du Budget 2025 du gouvernement fédéral⁴⁶, il a été possible de projeter les sommes que le Canada réservera au TCS au cours des prochaines décennies. Par la suite, la part du Québec dépend de l'évolution de la proportion de la population du Québec par rapport à celle du Canada⁴⁷. Ainsi, même si la croissance de l'enveloppe du transfert en santé a été de 5,0 % entre 2024-2025 et 2025-2026, considérant l'évolution démographique au Canada et au Québec, la croissance par habitant au Québec ne serait que de 3,6 %.

Comme décrit dans l'encadré 6, l'abattement d'impôt du Québec fait en sorte que la province est dans une situation particulière en ce qui concerne les transferts reçus du gouvernement fédéral, ce qui ajoute une étape supplémentaire à l'évaluation de leur projection. L'estimation de l'abattement d'impôt du Québec a été établie par la différence entre le montant prévu au Québec pour le TCS et le montant reçu en espèces pour l'année de départ. Puis, la projection de l'évolution de l'abattement est calquée sur la croissance du PIB nominal du Québec, car il est une proportion de l'impôt fédéral payé sur les revenus des particuliers québécois. La projection du TCS reçu en espèces par le Québec est ensuite déterminée par la différence entre le montant alloué par le Canada et l'évaluation de l'abattement d'impôt du Québec.

ENCADRÉ 6. ABATTEMENT D'IMPÔT DU QUÉBEC

Au cours des années 1960, le gouvernement fédéral a offert aux provinces la possibilité de se retirer d'un certain nombre de programmes, notamment en matière de santé et d'aide sociale, en échange d'un transfert de points d'impôt. Cette possibilité de transfert de points d'impôt répondait à l'opposition du Québec devant la multiplication d'initiatives fédérales dans les compétences provinciales. En effet, le Québec est la seule province qui s'est prévalu de cette option. À partir de ce moment, le gouvernement a réduit de 13,5 % l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers québécois alors que le Québec augmentait le sien d'un montant équivalent. Par conséquent, le Québec continue aujourd'hui de récolter la valeur de ces impôts supplémentaires par l'entremise de son propre régime d'impôt, alors que les autres provinces reçoivent ces montants en espèces du gouvernement fédéral. Ce transfert de points de pourcentage d'impôt sur le revenu est appelé *Paiements de remplacement au titre des programmes permanents*.

Cette façon de faire a des conséquences sur les transferts en espèces reçus par le Québec. Par exemple, les transferts versés au Québec pour le TCS et le TCPS et la péréquation sont indiqués dans le budget du Canada de la même façon que les transferts aux autres provinces. Toutefois, puisqu'une partie du transfert destiné au Québec prend la forme d'une réduction de l'impôt fédéral, il faut déduire ce montant des dépenses de programmes fédérales liées aux transferts indiqués pour le Québec pour obtenir les transferts versés réellement en espèces au Québec.

⁴⁵ Précisons que de 2023-2024 à 2027-2028, la garantie d'augmentation annuelle du TCS a été fixée à 5 %. Le plancher de 3 % recommencera à s'appliquer dès 2028-2029.

⁴⁶ Ministère des Finances du Canada (2025). *Budget 2025*, novembre, p. 262 pour les prévisions de moyen terme (2025-2029) et p. 299 pour la projection de long terme.

⁴⁷ Pour assurer une cohérence dans la projection de la population, les projections démographiques de Statistique Canada pour le Québec et le Canada ont été utilisées.

Cela explique que la dépense inscrite par le fédéral pour le TCS du Québec pour l'exercice 2024-2025 est de 11,4 milliards de dollars alors que le gouvernement du Québec n'inscrit qu'un montant de 8,4 milliards de dollars reçus du fédéral au titre de TCS. La différence représente essentiellement l'abattement d'impôt du Québec lié au TCS soit un montant de 3,0 milliards de dollars. Cet arrangement n'a donc aucun impact net sur les transferts fédéraux ni sur les recettes du Québec ou sur celles des autres provinces. Dans l'ensemble, le Québec reçoit exactement le montant prévu par le gouvernement fédéral, dont une partie en espèces et une partie en revenu d'impôt supplémentaire sur les particuliers.

L'abattement d'impôt se trouve explicitement dans la déclaration de revenus fédérale remplie par les contribuables du Québec (ligne 44000), soit 16,5 % de l'impôt fédéral à payer. Les 3 points de pourcentage d'écart par rapport aux 13,5 points indiqués plus haut se rapportent au *Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes*. En 1964, le gouvernement fédéral a introduit le même programme dans toutes les provinces et a offert au Québec un abattement égal à 3 % de l'impôt fédéral de base, afin de traiter le Québec équitablement par rapport aux autres provinces. En 1972, le Programme fédéral des allocations aux jeunes fut étendu aux enfants de tous âges. Le Québec a accepté alors de permettre au gouvernement fédéral de transférer la prestation directement aux parents, mais la valeur de son abattement de 3 % devait être remboursée chaque année. Par conséquent, l'effet est nul sur les finances publiques du Québec.

– Transferts en matière de programmes sociaux (TCPS)

Le TCPS a été établi pour soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Il est calculé sur une base par habitant pour fournir un soutien égal à tous les Canadiens. Il est inscrit dans la *Loi sur les arrangements fiscaux* que le niveau du TCPS en espèces à être distribué par le gouvernement fédéral augmente de 3 % par année. La part du Québec est ensuite calculée selon l'évolution de la population du Québec par rapport à celle du Canada. Encore une fois, même si la croissance de l'enveloppe du transfert canadien pour les programmes sociaux a atteint 3 % comme prévu entre 2024-2025 et 2025-2026, considérant l'évolution démographique au Canada et au Québec, la croissance par habitant au Québec ne serait que de 0,8 %.

Tout comme le TCS, le TCPS reçu en espèces par le Québec doit aussi être réduit de l'abattement d'impôt du Québec. Tout comme pour la projection du TCS, l'abattement d'impôt du Québec évolue au même rythme que la croissance économique du Québec. Les transferts reçus en espèces représentent donc le montant calculé par le gouvernement fédéral duquel on soustrait l'abattement.

– Péréquation

La péréquation est un programme de transfert du gouvernement fédéral dont le but est de permettre aux gouvernements provinciaux moins prospères de fournir à leur population des services publics sensiblement comparables à ceux d'autres provinces, à des taux d'imposition sensiblement comparables. La péréquation est établie par habitant et est égale au montant qui manque à sa capacité fiscale pour atteindre la capacité fiscale moyenne de l'ensemble des provinces, ce qu'on appelle la « norme de 10 provinces »⁴⁸.

Le calcul de la capacité fiscale tient compte de plusieurs facteurs et sa projection sur une longue période reste complexe. De plus, les montants réservés à la péréquation par le gouvernement fédéral sont ajustés annuellement en fonction de l'évolution de l'économie. Tout comme pour le TCS, la hausse des

⁴⁸ Pour mieux comprendre comment sont calculés les paiements de péréquation, le lecteur peut consulter l'étude suivante : Louis Lévesque et Yves St-Maurice (2023), *Les enjeux de la péréquation*. Cahier de recherche 2023/07, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 37 p.

paiements de péréquation s'appuie sur la moyenne mobile de la croissance du PIB nominal du Canada sur trois ans. Cela favorise la stabilité et la prévisibilité, tout en permettant de tenir compte de la croissance économique.

S'il est plutôt simple de projeter l'évolution de l'enveloppe globale de la péréquation (étape 1), la façon de déterminer les versements par province est plutôt complexe. Ainsi, pour déterminer les versements de péréquation du Québec, les étapes suivies ont été :

- Calculer le montant de péréquation par habitant des provinces bénéficiaires pour chacune des années (étape 2) : pour ce faire, l'hypothèse posée est que les sept provinces bénéficiaires en 2026-2027⁴⁹ restent bénéficiaires tout au long de la projection.
- Appliquer le taux de croissance obtenu au montant par habitant du Québec de 2026 à 2065 (étape 3) : on suppose ici que la position économique relative de chaque province entre elles demeure similaire tout au long de la période de projection.
- Multiplier le montant par habitant obtenu pour chaque année à la population du Québec (étape 4).
- On peut alors mesurer la croissance annuelle du versement total du Québec et l'appliquer au montant de péréquation de la dernière année du cadre financier du Budget du Québec (étape 5)⁵⁰.

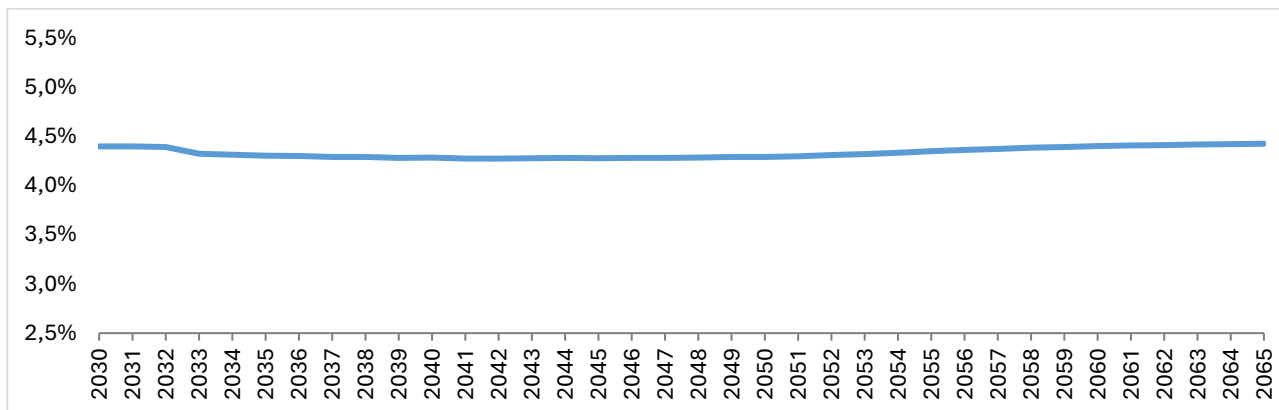
– Autres programmes de transferts

Comme mentionné précédemment, les revenus des autres programmes de transferts découlent d'ententes bilatérales. Ils peuvent être très différents d'une année à l'autre, notamment en fonction de la réalisation prévue des travaux d'infrastructures bénéficiant de transferts fédéraux. La base de la projection des autres transferts est établie à partir de la croissance du PIB nominal du Canada.

Certains autres ajustements sont effectués à la projection des transferts pour tenir compte d'ententes particulières, comme l'entente avec le fédéral pour un financement additionnel en santé (2023-2024 à 2032-2033).

La figure 14 montre que, malgré des variables qui ont tendance à atténuer la croissance des transferts fédéraux, ces derniers augmentent légèrement en pourcentage du PIB sur la période de projection.

Figure 14. **Transferts fédéraux au Québec en pourcentage du PIB – 2030-2065**



⁴⁹ Ministère des Finances du Canada, Principaux transferts fédéraux, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html>

⁵⁰ Dans l'Édition 2023 de l'analyse de soutenabilité, les taux de croissance des estimations du DPB dans son analyse de viabilité avaient été utilisés. Or, l'absence de mise à jour en 2025 de cette analyse empêche de procéder de la même façon.

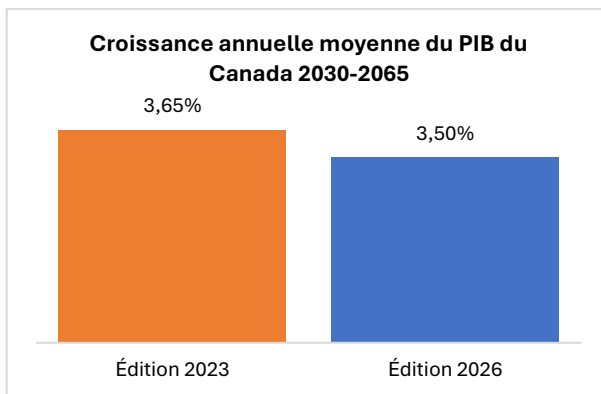
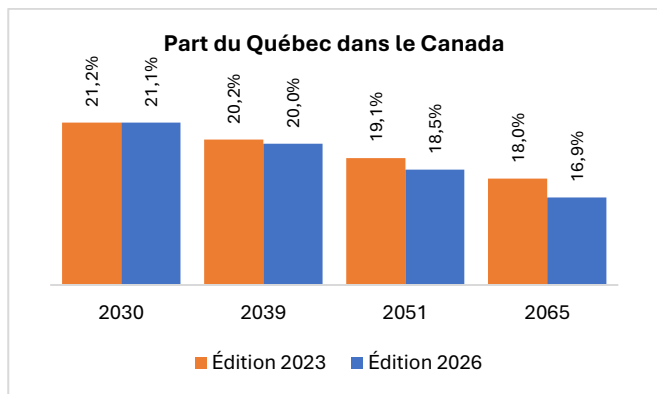
ENCADRÉ 7. COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DU PIB DU CANADA, DE LA PART DU QUÉBEC DANS LE CANADA ET DE LA CROISSANCE DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX - ÉDITIONS 2023 ET 2026 DE LA CFFP

Parmi les variables qui influencent le montant des transferts fédéraux que reçoit le gouvernement du Québec, il y a la croissance du PIB du Canada et la part du Québec dans le Canada.

Or, les figures du présent encadré montrent que les projections de ces variables dans l'Édition 2026 de l'analyse de soutenabilité affectent à la baisse la valeur des transferts par rapport à l'évolution projetée en 2023.

Il est maintenant projeté une décroissance plus rapide du poids du Québec dans le Canada. Ce poids serait de moins de 17 % en 2065 alors qu'il était projeté à 18 % en 2023.

Du côté du taux de croissance moyenne du PIB du Canada, il serait de 3,5 % alors qu'il était de 3,65 % en 2023.

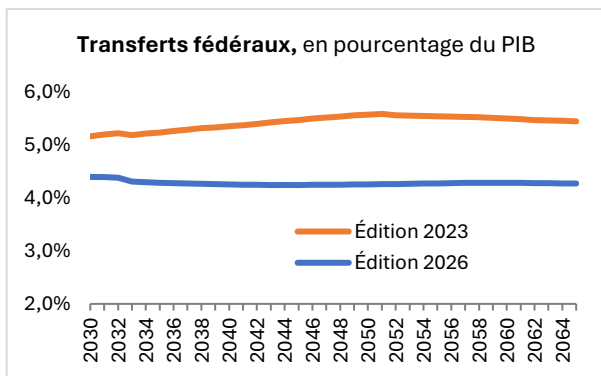
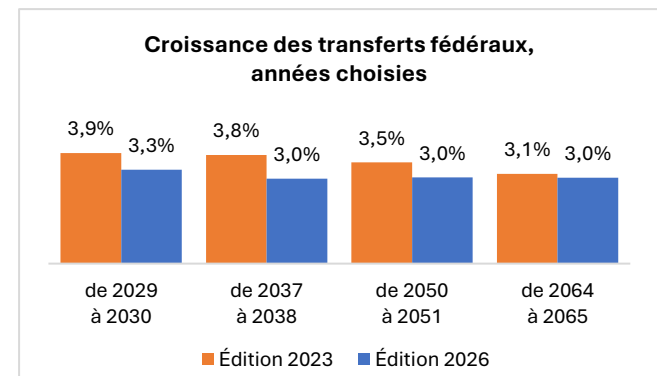


Source : Statistique Canada, Tableau : 17-10-0057-01 et calculs des auteurs.

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget (2022). *Rapport sur la viabilité financière de 2022*, ministère des Finances du Canada (2025). *Budget 2025*.

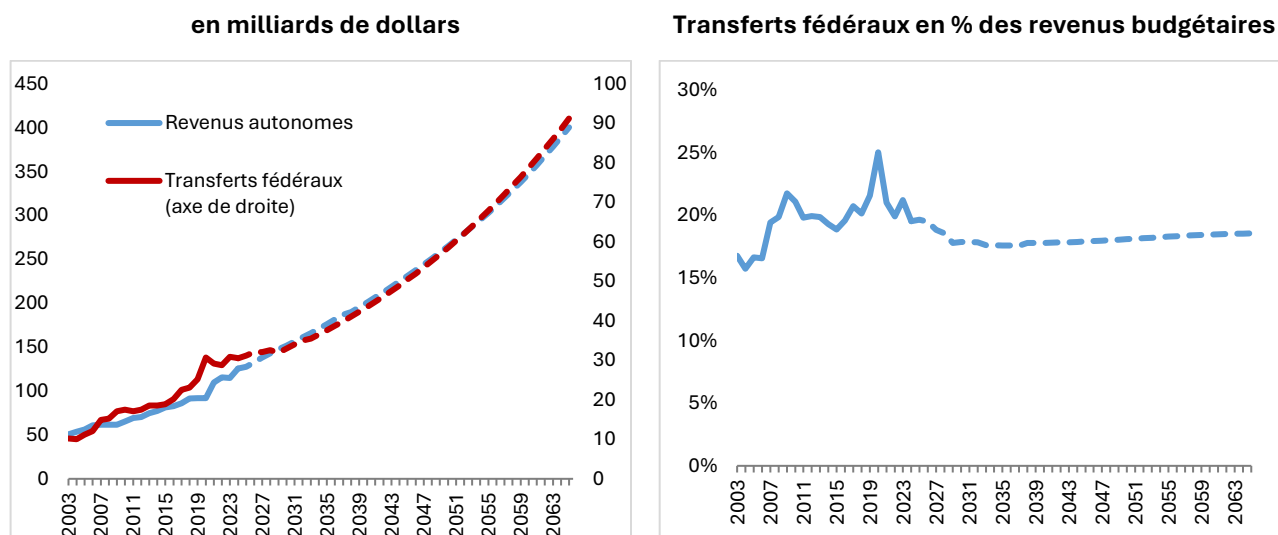
En bout de piste, la croissance annuelle des transferts fédéraux au Québec était plus élevée chaque année dans l'Édition 2023. L'écart est cependant réduit en fin de période de projection.

Les modifications significatives des projections des variables nécessaires à la projection des transferts fédéraux ont un effet important sur leur poids dans l'économie. Selon les années, ce poids a été révisé à la baisse de 15 % à 20 %.



3.1.2 Illustrations de l'évolution des revenus budgétaires

La figure 15 illustre l'évolution des revenus budgétaires. Le graphique de gauche montre que la projection des transferts fédéraux évolue à un rythme généralement similaire à celui des revenus autonomes. Cela fait en sorte que la part des transferts dans les revenus budgétaires reste relativement stable sur la période (graphique de droite), bien qu'elle passe de 17,8 % en 2029 à 18,6 % en 2065.

Figure 15. **Évolution des revenus budgétaires du gouvernement du Québec**, en millions de dollars

3.1.3 Synthèse de l'évolution des recettes et constats

Il est projeté que la combinaison des tendances anticipées des variables démographiques et économiques fondamentales devrait contraindre la croissance des revenus du gouvernement du Québec sur l'horizon de projection.

Sur l'ensemble de la période (2029-2065), les revenus budgétaires connaîtraient un taux de croissance annuel moyen de 2,8 %. Or, le taux de croissance annuel moyen de 2006 à 2024 a plutôt été de 4,3 %⁵¹.

3.2 Incidences sur les dépenses

Le choix des catégories de dépenses budgétaires à projeter découle de leur interaction avec la structure démographique.

Ainsi, celles davantage reliées à la structure des âges :

- Santé ;
- Soutien aux aînés ;
- Éducation ;
- Service de garde ;
- Allocation famille.

Puis, le reste des dépenses :

- Autres dépenses ;
- Service de la dette.

⁵¹ Ministère des Finances du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec – Novembre*, Sommaire des résultats consolidés pour l'analyse historique.

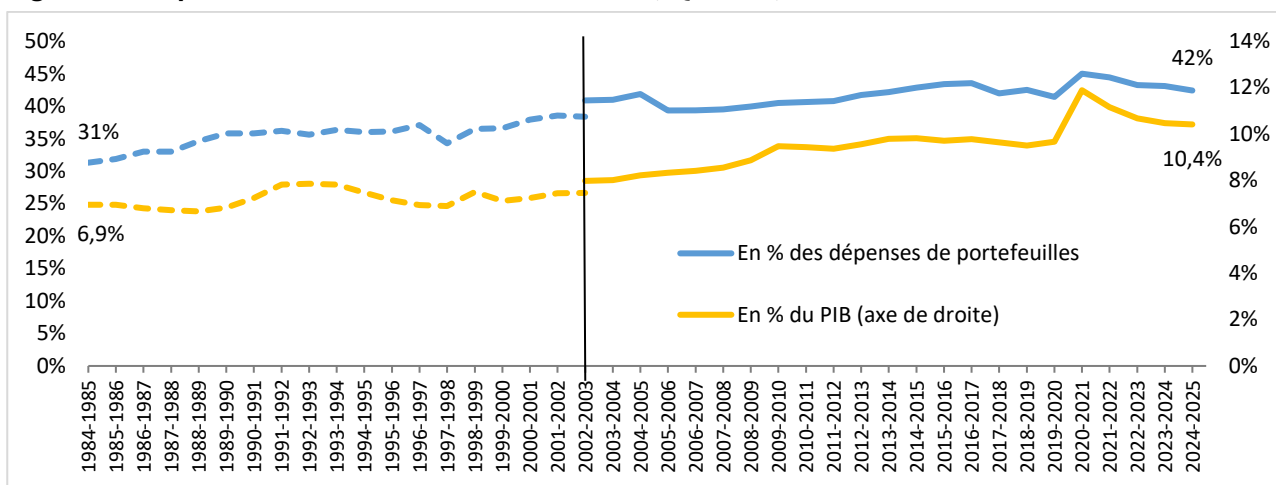
3.2.1 Certaines dépenses sensibles à la démographie

Dépenses de santé

Le budget du ministère de la Santé et des Services sociaux constitue depuis longtemps le principal poste budgétaire du gouvernement du Québec, comme c'est le cas pour toutes les autres provinces.

Pour l'exercice 2024-2025, les dépenses de portefeuilles pour ce secteur représentent 42 % des dépenses de portefeuilles ou 10,4 % du PIB. Ces proportions étaient significativement inférieures il y a 40 ans (31 % des dépenses de portefeuilles ou 6,9 % du PIB). Les hypothèses sur l'évolution des dépenses de santé sont donc cruciales pour apprécier la tendance future des finances publiques du Québec. Ce poste de dépenses, qui inclut aussi les dépenses pour les services sociaux, a crû à un rythme annuel composé de 5,4 % de 2002 à 2024, soit bien au-dessus de la progression de l'économie (4,2 %).

Figure 16. Dépenses de santé et services sociaux, Québec, 2002-2003 à 2024-2025



Source : Ministère des Finances du Québec (diverses années). Statistiques budgétaires.

Note : Des révisions comptables empêchent la pleine comparabilité des données sur l'ensemble de la période (avant et après 2002-2003), mais cela permet d'observer la tendance.

Depuis le début des années 2000, plusieurs études se sont penchées sur la croissance des dépenses de santé dans le cadre d'un vieillissement de la population. Toutes celles qui ont tracé la projection des dépenses de santé ont aussi, tour à tour, indiqué une augmentation de l'importance des dépenses de santé dans l'économie⁵². Des organisations internationales, comme le FMI, ont fait le même constat.

Plusieurs éléments doivent être pris en considération pour projeter les dépenses de santé dans un contexte de transformation démographique :

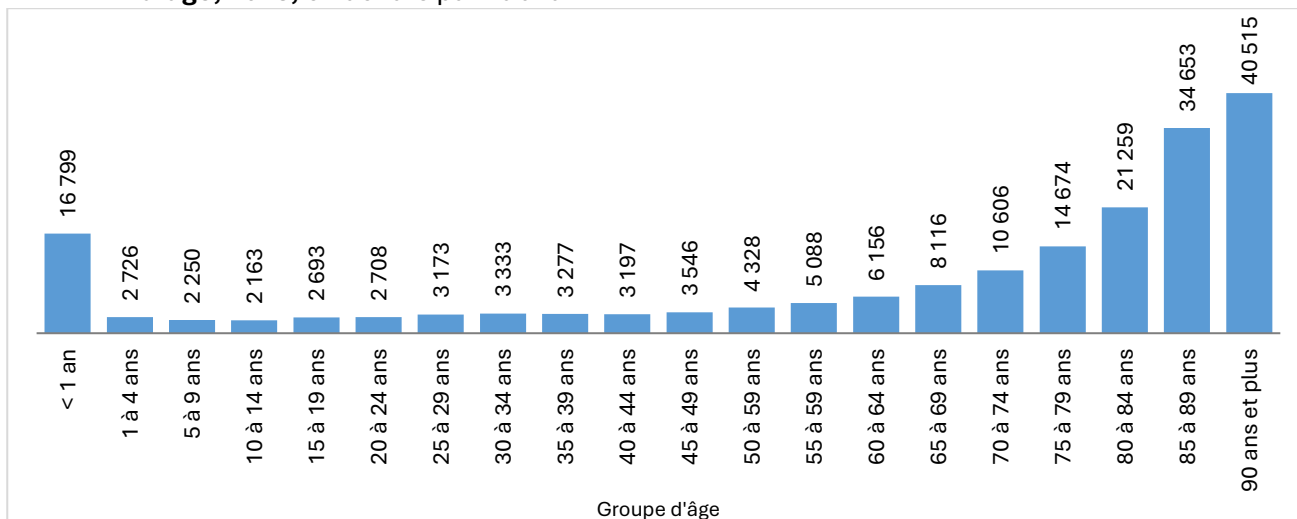
- Les dépenses de santé selon l'âge ;
- Les changements dans la pratique médicale ;
- L'inflation dans le domaine de la santé.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) publie annuellement les dépenses publiques en santé par habitant pour vingt catégories d'âge et pour chacune des provinces. Elles sont essentielles à

⁵² Voir notamment Mia Homsy et Simon Savard (2021), Conference Board du Canada (2002 et 2020), Dungan et Murphy (2013), Clavet, Duclos, Fortin, Marchand et Michaud (2013), Dao, Godbout et Fortin (2012), Groupe de travail sur le financement de la santé (2008).

la construction de nos projections. En moyenne, les dépenses de santé du gouvernement du Québec par habitant s'élevaient à 6 072 \$ en 2023. Comme illustré à la figure 17, les données montrent des écarts importants dans les dépenses selon l'âge. Par exemple, les informations de l'ICIS révèlent une dépense importante pour les enfants de moins d'un an, soit 16 799 \$, suivie d'une baisse où la dépense est entre 2 200 \$ et 3 500 \$ par habitant pour les groupes d'âge allant de 1 à 4 ans jusqu'à 45 à 49 ans. La croissance s'accélère sérieusement à partir de 65 ans pour atteindre 8 116 \$ chez les 65 à 69 ans, 10 606 \$ chez les 70 à 74 ans, 14 674 \$ chez les 75 à 79 ans et jusqu'à 40 515 \$ pour les 90 ans et plus.

Figure 17. **Dépenses totales de santé par habitant du gouvernement du Québec selon le groupe d'âge, 2023**, en dollars par habitant



Source : Institut canadien d'information sur la santé (2025), *Tendances des dépenses nationales de santé, 2025 : tableaux de données — série E1*.

Il est clair que l'interaction entre une dépense de santé qui affiche une forte croissance selon l'âge et une projection démographique qui envisage une forte augmentation du poids démographique des personnes âgées crée une pression sur le financement des dépenses de santé. En effet, rappelons que la projection démographique de l'ISQ montre une croissance de la population âgée de 65 ans et plus au Québec et que, par exemple, la population de 85 ans et plus va être multipliée par 2,5.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la hausse des coûts de la santé liée au vieillissement de la population.

- L'augmentation de la demande de services à domicile et de soins de longue durée associée à la perte d'autonomie. Cette augmentation découle bien sûr de la hausse du nombre de personnes de 65 ans et plus et de la part des plus âgées dans ce groupe (80 ans et plus). Ce dernier élément conjugué à un nombre d'aidants naturels qui va en diminuant (les nouvelles générations d'aînés ont généralement moins d'enfants) fait anticiper une hausse de la proportion d'aînés qui devra avoir recours au soutien public ;
- Certains services médicaux et hospitaliers en augmentation, comme la gériatrie, services davantage liés au vieillissement de la population ;
- Une accélération de la consommation de médicaments, étant donné que cette consommation croît avec l'âge.

Certains avancent que la hausse des coûts de la santé liée au vieillissement de la population ne sera pas aussi forte qu'on le prétend puisque les aînés seront en meilleure santé. Mais qu'ils soient en meilleure ou en moins bonne santé, les soins de santé pour les aînés vont coûter plus cher, non seulement parce qu'ils seront beaucoup plus nombreux, mais parce qu'ils seront aussi plus vieux.

Au-delà de l'effet propre du vieillissement, les analystes prévoient que d'autres facteurs sont susceptibles d'entraîner une accélération des dépenses de santé pour tous les groupes d'âge dans les années à venir : les progrès technologiques dans le domaine médical, le coût des produits pharmaceutiques, la rémunération du personnel de la santé et les attentes du public.

Le tableau 3 montre l'évolution du taux de croissance annuel composé des dépenses de santé en dollars constants du gouvernement du Québec, pour chacune des périodes de cinq ans de 1975 à 2025⁵³. Ce taux de croissance a beaucoup fluctué au fil du temps. Avant même que le vieillissement de la population affecte les dépenses de santé, il s'est parfois avéré très difficile pour le gouvernement du Québec de contenir de façon durable l'élan de ces dépenses.

Tableau 3. **Taux de croissance annuel composé des dépenses de santé du Québec (dollars constants de 2010) de 1975 à 2025**, en pourcentage

Périodes	Taux	Périodes	Taux
De 1975 à 1980	3,2	De 2000 à 2005	3,2
De 1980 à 1985	2,7	De 2005 à 2010	4,2
De 1985 à 1990	1,9	De 2010 à 2015	1,5
De 1990 à 1995	1,0	De 2015 à 2019 (4 ans)	2,7
De 1995 à 2000	1,5	De 2019 à 2025p (6 ans)	2,5
De 1975 à 2025p			2,4

Source : Institut canadien d'information sur la santé (2025). *Tendances des dépenses nationales de santé. Base de données sur les dépenses de santé de 1975 à 2025*. Tableau B.4.7.

Toutes ces considérations montrent l'importance d'une projection réaliste des dépenses de santé sur un horizon de long terme.

– Dépenses selon l'âge tenant compte de la dernière année de vie

Pour tenir compte de la variabilité de la dépense en fonction de l'âge, la méthode traditionnelle consiste à supposer que, pour les vingt catégories d'âge et les deux sexes, les montants de dépenses publiques en santé par habitant sont maintenus inchangés à leur niveau de début de période de projection. L'évolution de la dépense totale provient alors des changements démographiques.

À cela est greffé un facteur de croissance proportionnelle uniforme qui reflète l'inflation et la croissance de certaines dépenses réelles de santé (introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments, utilisation croissante des services, amélioration des conditions de travail et de la rémunération du personnel médical et hospitalier en raison d'une hausse de leur productivité).

Une autre méthode consiste à tenir compte de l'interaction entre les dépenses de fin de vie et la baisse du taux de mortalité. La baisse du taux de mortalité – l'amélioration de l'espérance de vie – dans une cohorte d'âges aura nécessairement comme conséquence de faire diminuer la dépense de santé par habitant de la cohorte. Ce lien est en partie expliqué par l'importance des dépenses de santé de fin de vie, puisque la probabilité d'être dans sa dernière année de vie augmente à mesure que l'âge avance.

⁵³ Périodes de 4 années, puis de 6 années à la fin pour éviter que le point d'arrivée ou de départ soit 2020, année de pandémie.

Dans un contexte où le taux de mortalité va continuer à diminuer et à affecter tout particulièrement les âges plus avancés, il faut s'attendre à ce qu'une projection qui fait l'hypothèse que la structure par âge et par sexe des dépenses par habitant ne diminue pas dans le temps surestime quelque peu la projection des dépenses de santé. C'est cette méthode qui est utilisée dans notre scénario de base, comme ce fut le cas dans les éditions depuis 2014.

Dao, Godbout et Fortin (2012) ont développé un modèle théorique permettant de décomposer les dépenses de santé pour tenir compte des dépenses de la dernière année de vie et ils les ont projetées à partir de ce modèle. Leur constat est que les dépenses de santé de fin de vie doivent être prises en compte dans une projection des dépenses de santé parce qu'elles atténuent l'impact du vieillissement de la population sur la projection des dépenses de santé d'une façon significative. S'appuyant sur ces travaux, les dépenses en santé estimées dans la présente étude avec la méthode tenant compte des coûts de fin de vie sont 0,1 % inférieures à celles estimées par la méthode traditionnelle au cours de la première année de la projection et de 3,3 % en 2065⁵⁴.

– Autres facteurs de croissance

Outre l'utilisation des facteurs d'ajustement pour tenir compte des coûts de la dernière année de vie, la projection des dépenses de santé fixe également un facteur de croissance des coûts hors inflation (technologiques et autres). Ce facteur est estimé à l'aide des données de l'ICIS⁵⁵, en excluant les changements démographiques et l'inflation santé. L'analyse des résultats, dont la tendance sur plus de 20 ans, amène à fixer ce facteur de croissance des coûts hors inflation et hors vieillissement à 1 % par année.

Enfin, la croissance de l'indice implicite de prix de l'ensemble des coûts de santé publiée par l'ICIS ayant été plus élevée que la croissance de l'IPC en moyenne de 0,35 point de pourcentage depuis 2000, le taux d'inflation « santé » ajouté est fixé à 2,35 % par année.

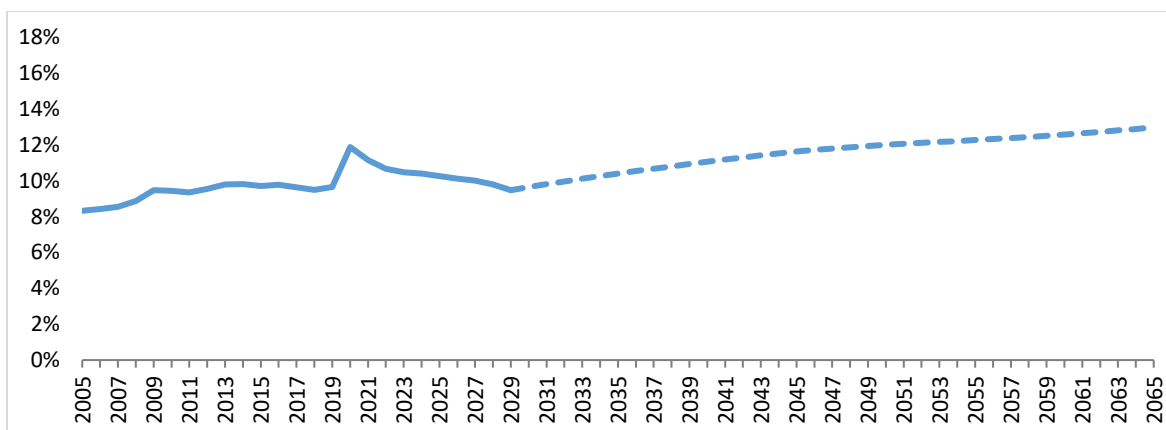
– Poids des dépenses en santé croissant

La figure 18 montre le résultat de la projection des dépenses en santé et des services sociaux en pourcentage du PIB. Ce ratio, qui était de 8,3 % en 2005, atteindrait 9,5 % du PIB à la fin du cadre financier présenté dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec 2025*. La combinaison des hypothèses d'inflation santé, de croissance hors vieillissement et hors inflation (facteur technologique) et d'évolution démographique mène la projection à un ratio croissant chaque année, jusqu'à atteindre 13 % du PIB en 2065.

⁵⁴ Les facteurs d'ajustement pour tenir compte de la dernière année de vie datent de quelques années. Certaines analyses, qui confirment l'importance d'en tenir compte, semble toutefois montrer une certaine tendance à la baisse de ces dépenses de fin de vie. Retenons simplement ici que si le poids des dépenses de santé de fin de vie était moindre, les équilibres financiers se détérioreraient. Sur les dépenses de fin de vie, voir notamment : Nicholas-James Clavet, Raquel Fonseca, Pierre-Carl Michaud et Julien Navaux (2021). *Mieux comprendre la croissance structurelle des dépenses publiques de santé au Québec*. Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels. Note d'analyse no : 2022-01; P.Tanuseputro et coll. (2015). « The Health Care Cost of Dying: A Population-Based Retrospective Cohort Study of the Last Year of Life in Ontario, Canada ». *PLoS ONE* 10(3); Éric B. French et coll. (2017). « End-of-life medical spending in last twelve months of life is lower than previously reported ». *Health Affairs* 36, No. 7, July, p. 1211–1217. D. Bosson-Rieutort et coll. (2024). *Utilisation et coûts des soins et services de santé durant la dernière année de vie* (2024RP-20, Rapports de projets, CIRANO.)

⁵⁵ Institut canadien d'information sur la santé (2025). *Tendances des dépenses nationales de santé. Base de données sur les dépenses de santé de 1975 à 2025*.

Figure 18. **Dépenses de santé et services sociaux passées et projetées, Québec, en pourcentage du PIB**



Source : Ministère des Finances du Québec (2025), *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*. Statistiques budgétaires, novembre et calculs des auteurs

Note : Incluent le soutien aux aînés. Départ équilibré en 2029.

Dépenses d'éducation et d'enseignement supérieur

L'éducation dans son ensemble (les portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur) représente la deuxième plus importante proportion des dépenses de portefeuilles du gouvernement. En 2024-2025, ces dépenses représentent 30 % des dépenses de portefeuilles⁵⁶.

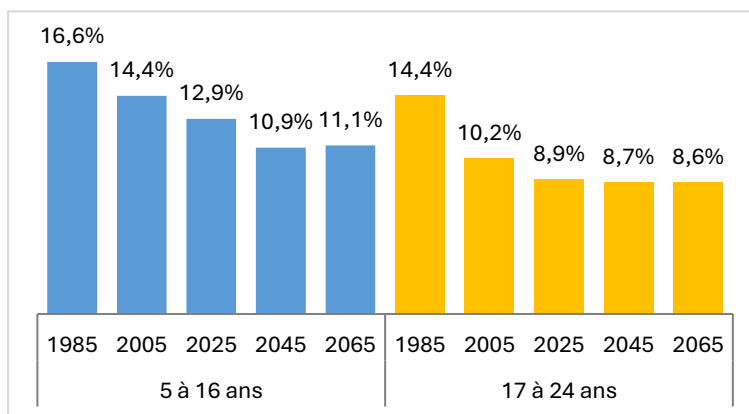
Ces deux ensembles de dépenses visent cependant deux clientèles différentes. Le portefeuille Éducation s'adresse surtout au groupe des 5 à 16 ans alors que celui de l'Enseignement supérieur touche surtout celui des 17 à 24 ans. Environ les deux tiers des dépenses en éducation se font pour l'éducation préscolaire, primaire et secondaire alors que le tiers se dirige vers l'enseignement supérieur, soit collégial et universitaire.

Selon le scénario de référence de l'ISQ, la transformation démographique va s'accompagner d'une baisse du poids des enfants et une stagnation des jeunes adultes dans la population totale du Québec.

Il est alors possible d'anticiper une baisse de l'importance relative des dépenses de portefeuilles dans ce domaine.

Pour chacun de ces deux groupes, l'étude a postulé une croissance des dépenses par élève hors inflation équivalente à la croissance de la productivité.

Figure 19. **Part de la population des jeunes dans la population totale, 5 à 16 ans et 17 à 24 ans, Québec**



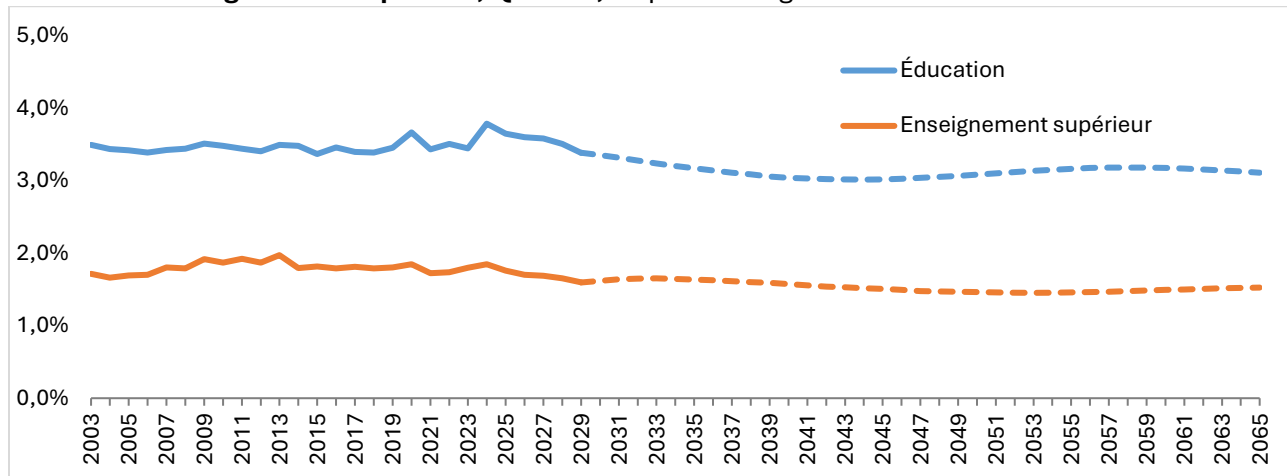
Sources : Statistique Canada, Tableau 17-10-0005-01 et Institut de la statistique du Québec (2025), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 », *Bulletin sociodémographique*, vol. 29, no 2, juillet.

⁵⁶ Ministère des Finances du Québec (2025). *Le Point sur la situation économique et budgétaire du Québec*. Novembre, Statistiques budgétaires du Québec.

L'évolution démographique est ensuite appliquée à cette dépense par enfant de 5 à 16 ans et par personne de 17 à 24 ans afin d'engendrer la projection des dépenses en Éducation et en Enseignement supérieur jusqu'en 2065. Un facteur général d'inflation de 2 % est aussi ajouté à la croissance des dépenses par habitant.

La combinaison des hypothèses et de la structure démographique mène cette fois à des ratios en pourcentage du PIB relativement stables sur la période de projection, bien que dans les deux situations, ils sont légèrement inférieurs en fin de période.

Figure 20. **Dépenses réalisées et projetées des dépenses de portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur, Québec, en pourcentage du PIB**



Source : Ministère des Finances du Québec (2025), *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*. Statistiques budgétaires, novembre, et calculs des auteurs.

Note : Départ équilibré en 2029.

Autres variables sensibles à la structure de la population

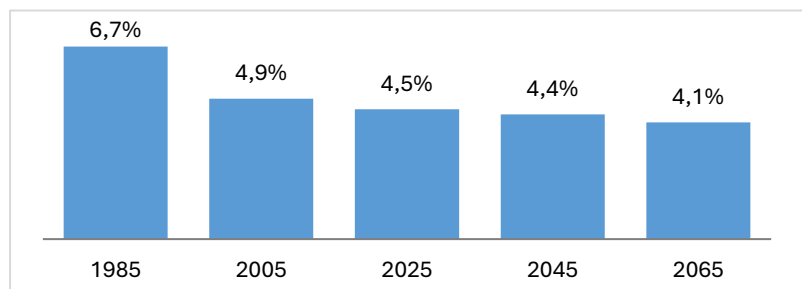
Trois autres séries évoluant en fonction des groupes d'âge sont projetées, soit les dépenses pour les services de garde (dépenses budgétaire et fiscale), l'allocation famille et le soutien aux aînés.

– Services de garde

Les dépenses en services de garde varient essentiellement en fonction de la population âgée de 0 à 4 ans.

Selon les projections démographiques de l'ISQ, la population âgée de 0 à 4 ans suivra une tendance à la baisse sur la période de projection. Les dépenses en services de garde sont de deux ordres ; le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde et les dépenses pour les services de garde subventionnés.

Figure 21. **Part de la population des 0 à 4 ans dans la population totale, Québec**



Sources : Statistique Canada, Tableau 17-10-0005-01 et Institut de la statistique du Québec (2025), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions »

La dépense par enfant de 0 à 4 ans est ainsi calculée selon la plus récente dépense fiscale publiée pour ce crédit remboursable. On applique ensuite à ce résultat le facteur général d'inflation de 2 %. Pour le

coût par enfant des services de garde subventionnés, il croît au même taux que la productivité, une façon de tenir compte de l'augmentation salariale, puis le facteur général d'inflation est aussi ajouté. Enfin, l'évolution démographique prévue de la cohorte des 0 à 4 ans est ensuite appliquée à ces dépenses pour obtenir la projection des coûts totaux des services de garde jusqu'en 2065.

– **Allocation famille**

Avec l'équivalent d'une dépense de 3,6 milliards de dollars en 2025, l'allocation famille est une autre dépense sensible à la démographie, dans ce cas-ci à la population de 0 à 17 ans. Les sommes dépensées par enfant sont donc calculées et appliquées par la suite à la population cible, soit les 0 à 17 ans, pour estimer la dépense totale pour chacune des années de la projection. Les dépenses sont aussi indexées par le facteur général d'inflation de 2 %.

Dans le même ordre d'idée, le supplément accordé pour l'achat de fournitures scolaires est également une variable qui évolue en fonction de la démographie. Le montant accordé à ce poste s'élève à 147 millions de dollars en 2025. Dans ce cas-ci, la clientèle touchée est la population âgée de 4 à 16 ans. Les sommes dépensées par enfant sont donc appliquées à l'évolution de la population ciblée pour projeter le coût annuel. On y applique ensuite le facteur d'indexation au taux général d'inflation de 2 %.

– **Soutien aux aînés**⁵⁷

Depuis 2018, un crédit d'impôt remboursable est accordé aux aînés à faible revenu de 70 ans et plus. Ce crédit a été fortement bonifié en 2022, faisant passer la prestation annuelle maximale à 2 000 \$ par aîné de 70 ans et plus. Le montant du crédit d'impôt maximal est réduit en fonction du revenu familial, indexé chaque année, à un taux de réduction qui augmente aussi chaque année, de telle sorte que le seuil de sortie d'un aîné seul est fixe⁵⁸.

Le coût moyen du crédit pour le soutien aux aînés est estimé à 1 308 \$ par personne de 70 ans et plus en 2025⁵⁹. Quelques simulations réalisées à partir de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada⁶⁰ ont permis d'évaluer que le montant moyen du soutien aux aînés versé par personne de 70 ans et plus diminuerait d'environ 0,4 % par année. C'est donc le taux qui a été utilisé chaque année sur l'ensemble de la période de projection. Appliqué à la population de 70 ans et plus, le crédit moyen permet de projeter le coût total du crédit remboursable pour le soutien aux aînés.

La figure 22 trace la projection de ces trois autres postes de dépenses en pourcentage du PIB, ces trois postes étant sensibles à la structure démographique. Si les dépenses liées aux enfants montrent une tendance à la baisse qui découle d'un poids démographique des populations visées en décroissance, la

⁵⁷ Le soutien aux aînés fait partie du portefeuille Santé et services sociaux. Le point de départ de la projection des dépenses de Santé et Services sociaux exclut donc le soutien aux aînés.

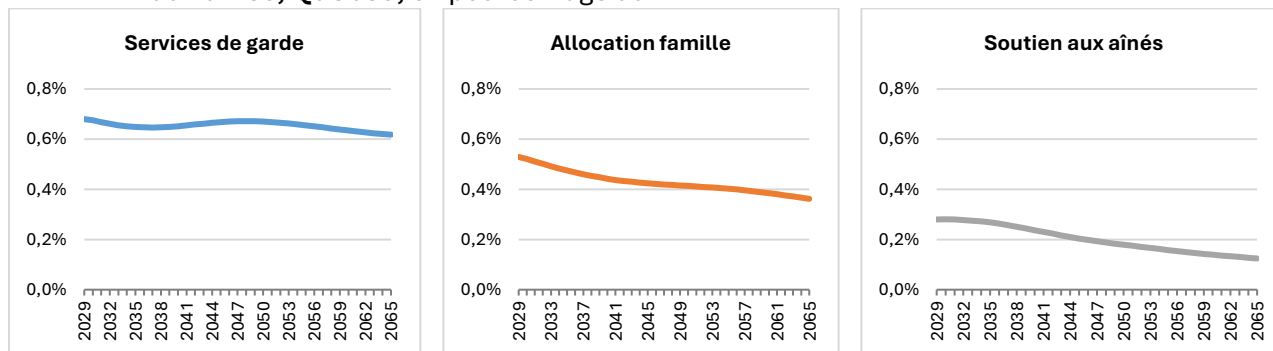
⁵⁸ Pour plus de détails sur les paramètres du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés, le lecteur peut consulter le Guide des mesures fiscales sur le site de la Chaire à l'adresse suivante : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-dimpot-pour-le-soutien-des-aines/>

⁵⁹ Montant par personne de 70 ans et plus et non par bénéficiaire de 70 ans et plus.

⁶⁰ Version 30.3. La BD/MSPS de Statistique Canada permet notamment de simuler des changements à la structure d'impôts et de transferts afin d'en évaluer les coûts et les bénéfices ainsi que les effets redistributifs. Ce modèle est statique, en ce sens qu'il n'inclut pas de réaction comportementale des individus aux changements modélisés du régime fiscal. Les hypothèses et calculs ayant servi à la simulation ont été effectués par les auteurs du présent texte, et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données leur revient entièrement.

décroissance du poids des dépenses pour le soutien aux aînés découle plutôt de l'évolution attendue de ses paramètres⁶¹.

Figure 22. **Projections des dépenses pour « Services de garde », « Allocation famille » et « Soutien aux aînés, Québec, en pourcentage du PIB**



Sources : Ministère des Finances du Québec (2025), *Dépenses fiscales, Édition 2024*. Conseil du Trésor (2025), *Budget de dépenses 2025-2026, Crédits et dépenses des portefeuilles*, vol. 3 et calculs des auteurs.

Note : Départ équilibré.

3.2.2 Certaines dépenses moins sensibles à la démographie

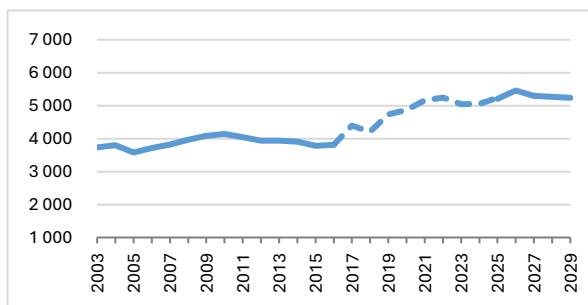
Enfin, pour avoir un portrait complet des dépenses budgétaires du gouvernement du Québec, les autres dépenses de portefeuilles, moins sensibles à la démographie, sont aussi projetées, ainsi que le service de la dette.

Autres dépenses

En sus des dépenses pour la santé, pour le crédit remboursable pour le soutien aux aînés, l'éducation, les services de garde et l'allocation famille, le gouvernement du Québec effectue d'autres dépenses de portefeuilles, notamment au titre des affaires municipales, de l'agriculture, de la culture, du développement économique, de l'environnement, de l'immigration, de la justice, des relations internationales, des ressources naturelles, de la sécurité publique, du tourisme, des transports ou du travail. Même si une fraction beaucoup plus faible de ces dépenses va subir l'influence de la transformation démographique, elles fluctueront néanmoins dans le temps.

Dans les éditions passées, l'hypothèse posée pour Figure 23. **Autres dépenses par habitant, Québec, en dollars constants** les autres dépenses était que, mesurées en dollars réels par habitant, elles étaient stables tout au long de la période de projection.

En effet, une relative stabilité est observée de 2003 à 2017. Cependant, ce montant est croissant de 2017 à 2025. Puis, sur la période du dernier cadre financier 2025-2029 du ministère des Finances, on retrouve cette stabilité relative.



Ainsi, l'hypothèse de stabilité de la dépense par habitant en dollars constants est conservée, à partir du niveau mesuré l'année de départ de la projection. Par la suite, l'évolution démographique pour le

⁶¹ Le mécanisme de revalorisation du Soutien aux aînés consiste à indexer le seuil de réduction, mais à maintenir constant le seuil de sortie des couples en augmentant le taux de réduction. Cela entraîne, à population constante, la sortie de plus en plus de ménages.

Québec ainsi que le facteur général d'inflation de 2 % sont appliqués pour générer le total des autres dépenses publiques sur l'ensemble de la période de projection.

Précisons aussi que les montants prévus au titre de provision pour éventualités ont été incorporés dans le poste des autres dépenses. Implicitement, cette provision pour éventualités est ainsi transformée en d'autres dépenses récurrentes pouvant servir à combler certains besoins, notamment en matière de lutte aux changements climatiques.

Enfin, notons qu'outre les sommes non allouées découlant de la provision pour éventualités qui pourraient être utilisées à cette fin et que celles qui seraient déjà incluses ou prévues dans le *Point sur la situation économique et financière* du Québec de novembre 2025, aucune somme additionnelle n'est prévue dans les dépenses de portefeuilles pour contrer ou limiter les effets des changements climatiques sur la population⁶².

Service de la dette

En toute logique, le service de la dette dépend du niveau de la dette et du taux d'intérêt. Ainsi, pour déterminer l'évolution du service de la dette, il faut nécessairement projeter l'évolution de la dette.

– Taux d'intérêt

Selon nos hypothèses, le service de la dette devrait se stabiliser à 4 % de la dette portant intérêt à partir de 2034. À titre de comparaison, le Budget fédéral 2025 indique que la moyenne des prévisions économiques du secteur privé pour le taux des obligations du gouvernement fédéral à 10 ans est de 3,3 % en 2025⁶³. Il faut toutefois ajouter une prime pour les obligations provinciales. Selon le *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2025, cette prime se situe entre 0,6 % et 0,8 % en 2025 pour les titres à long terme de 10 ans⁶⁴.

– Dette brute

Selon le *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2025, la dette brute du gouvernement du Québec s'élevait à 256 milliards de dollars au 31 mars 2025, représentant 41,5 % du PIB. Outre les déficits prévus dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire, les règles comptables permettent au gouvernement de s'endetter pour acquérir des éléments d'actif.

Les immobilisations sont généralement financées par emprunt. Elles font donc augmenter la dette, même s'il s'agit d'opérations « extrabudgétaires ». Seuls l'amortissement et les charges d'intérêt sur l'emprunt sont comptabilisés annuellement dans le budget lui-même. En outre, le gouvernement du Québec contracte une dette annuelle parce qu'il comptabilise dans ses revenus budgétaires la totalité des bénéfices réalisés par les sociétés d'État (comme Hydro-Québec, Loto-Québec, etc.), et qu'il inscrit comme emprunt la portion de ces bénéfices qu'il ne reçoit pas comme dividendes, mais choisit plutôt de les laisser à la trésorerie de ces entreprises. Il peut aussi faire des prêts, des avances et des placements. Le gouvernement doit donc emprunter pour obtenir les fonds nécessaires à ce genre d'activités. Tous ces éléments peuvent augmenter la dette brute même quand il y a équilibre budgétaire.

⁶² Il serait raisonnable de croire que des dépenses devront être engagées pour l'adaptation aux changements climatiques. Cependant, en l'absence de projection pour ces dernières, la position dans l'analyse de sensibilité peut être d'observer si, à tout le moins, une marge de manœuvre se dégage avec les années pour ce type de dépenses.

⁶³ Gouvernement du Canada (2025). *Budget 2025. Un Canada fort*, p. 262.

⁶⁴ Ministère des Finances du Québec (2025). *Le Point sur la situation économique et financière du Québec. Novembre*, p. E.30.

L'analyse de l'évolution de la dette permet de constater que la variation annuelle moyenne de la dette brute, excluant le Fonds des générations, les déficits (surplus) budgétaires et les autres facteurs, correspond à environ 1,45 % du PIB⁶⁵. Il en résulte une estimation de l'évolution de la dette future qui portera intérêt. Il a donc été supposé que la dette brute augmenterait d'un montant équivalent à 1,45 % du PIB à partir de l'exercice 2030-2031, toujours excluant le Fonds des générations et les déficits (surplus) budgétaires. Les estimations du ministère des Finances sont retenues jusqu'en 2029-2030.

– Fonds des générations et dette nette

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, qui a pour but de réduire la dette relativement au PIB, fixe des cibles à atteindre de ratios de la dette nette en pourcentage du PIB. Ces ratios, établis en 2023, ont été révisés dans le Budget 2025-2026 ;

- Pour 2032-2033, la dette nette ne pourra excéder 38 %, la limite maximale de la cible de 35,5 % du PIB ;
- Pour 2037-2038, la dette nette ne pourra excéder 35 %, la limite maximale de la cible de 32,5 % du PIB.

Selon la *Loi*, les sommes accumulées dans le Fonds des générations ne peuvent pas être utilisées à autre chose que le remboursement de la dette. Toutefois, rien n'est indiqué au sujet des modalités de remboursement. Elles sont à la discrétion du ministre des Finances. Par conséquent, le ministre peut décider à tout moment de rembourser ou non la dette. Des remboursements de la dette ont d'ailleurs été effectués à quelques reprises en 2013, 2018, 2019, 2023 et 2024. Des remboursements de 2,5 milliards de dollars par année ont aussi été annoncés pour les exercices 2025-2026 et 2026-2027. Ces remboursements ont des effets à la baisse sur le service de la dette. Enfin, précisons que même si la *Loi* prévoit des cibles en 2032-2033 et 2037-2038, elle ne prévoit pas comme tel de date d'échéance pour le Fonds des générations.

L'évolution de la **dette nette** est établie en fonction des immobilisations nettes et des versements au Fonds des générations. Les déficits ou surplus ne sont d'abord pas comptabilisés, car l'objectif consiste d'abord et avant tout, à évaluer les efforts à réaliser pour équilibrer les finances publiques annuellement. Cependant, l'évolution de la dette nette sera également illustrée en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, c'est -à-dire que les déficits ou surplus seront comptabilisés à la dette afin de constater si les finances publiques sont soutenables. En tenant compte ou non des écarts budgétaires, les immobilisations nettes évoluent au rythme moyen obtenu par la moyenne du ratio immobilisations nettes au PIB des cinq années prévues au plus récent cadre financier, ce qui correspond à 1,05 % du PIB⁶⁶.

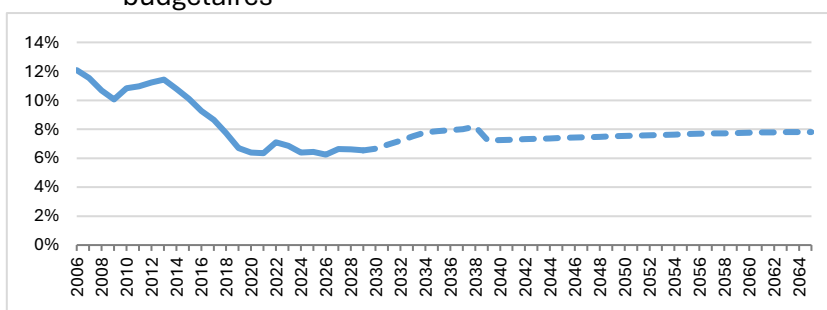
Les projections de long terme de l'évolution de la dette nette montrent qu'au 31 mars 2038, le ratio dette nette au PIB sera très légèrement au-dessus de 35 %. Dans la présente projection, une fois la cible atteinte, les sommes cumulées au Fonds des générations sont alors totalement utilisées pour rembourser la dette, soit au cours de l'exercice 2038-2039. Les projections supposent également qu'aucun retrait ne sera effectué jusqu'en 2037-2038.

⁶⁵ Basé sur la moyenne des 5 années prévues au cadre financier. Le taux obtenu est semblable à celui obtenu par la moyenne du taux des cinq dernières années réalisées.

⁶⁶ Le taux obtenu est semblable à celui obtenu par la moyenne du taux des cinq dernières années réalisées.

Selon les estimations, la valeur du Fonds des générations s'établirait à 56,6 milliards de dollars au 31 mars 2038. Des économies d'intérêt viendront donc diminuer les dépenses du gouvernement en ce qui a trait au service de la dette. Dans le même ordre d'idée, les revenus qui étaient dédiés au Fonds des générations demeureront au fonds consolidé. C'est donc une marge de manœuvre supplémentaire qui apparaîtra au cours de l'exercice 2038-2039. Dans l'ensemble, tous ces effets amélioreront les équilibres financiers du gouvernement au cours des exercices suivant la fermeture du Fonds.

Le ratio du service de la dette Figure 24. **Service de la dette, Québec**, en pourcentage des revenus aux revenus autonomes, qui a diminué entre 2006 et 2020, montre une certaine tendance à la hausse sur la période de projection, suivant la liquidation du Fonds des générations.



Source : Ministère des Finances du Québec (2025), *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*. Statistiques budgétaires, novembre, et calculs des auteurs.

3.2.3 Synthèse de l'évolution des dépenses et constats

Il est projeté que la combinaison des tendances anticipées des variables démographiques, économiques et budgétaires et les diverses hypothèses posées mènera à des évolutions diverses des postes de dépenses projetés.

Au total, sur la période de projection (2029-2065), les dépenses budgétaires connaîtraient un taux de croissance annuel moyen de 3,0 %. Or, le taux de croissance annuel moyen de 2006 à 2024 a été de 4,7 %⁶⁷.

⁶⁷ Ministère des Finances du Québec (2025), *Statistiques budgétaires du Québec – Novembre 2025*, Sommaire des résultats consolidés pour l'analyse historique.

4. RÉSULTATS PRINCIPAUX DES SCÉNARIOS DE BASE

L'ensemble des hypothèses posées sur les variables clés discutées aux sections précédentes, touchant à la fois aux éléments économiques et budgétaires, permettent de projeter le solde budgétaire et la dette du gouvernement du Québec.

Avec la projection du PIB et celle de chacune des variables budgétaires, la situation budgétaire du gouvernement du Québec est projetée jusqu'en 2065.

La projection ajoute 35 ans (2065) au cadre budgétaire actuel de 5 ans se terminant en 2029-2030, un cadre d'analyse conforme aux meilleures pratiques de transparence budgétaire suggérées par l'OCDE.

L'année de départ de la projection choisie est la dernière année du cadre financier du gouvernement du Québec présentée dans les plus récents documents budgétaires⁶⁸. Ce cadre financier intègre le plan de retour à l'équilibre budgétaire en respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Selon cette Loi, l'année 2029-2030 doit être celle du retour à l'équilibre budgétaire.

Le tableau 4 présente les soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire et l'endettement qu'on retrouve dans ce cadre financier pour les années 2025-2026 à 2029-2030.

Tableau 4. **Solde budgétaire au sens de la Loi et dette nette, 2025-2026 à 2029-2030, Québec**

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Solde budgétaire					
(M\$)	-12 359	-9 528	-5 695	-1 500	285
en % du PIB	-1,9 %	-1,4 %	-0,8 %	-0,2 %	0 %
Écarts à résorber (M\$)			1 000	2 500	2 500
Solde budgétaire si écart non résorbé					
En M\$	-12 359	-9 528	-6 695	-4 000	-2 500
en % du PIB	-1,9 %	-1,4 %	-1,0 %	-0,6 %	-0,3 %
Dette nette en % du PIB	39,7 %	40,8 %	41,3 %	40,4 %	39,3 %

Source : Ministère des Finances du Québec (2026). *Le Point sur la situation économique et financière du Québec. Automne 2026*. 25 novembre.

Si l'année 2029-2030 présente un solde à l'équilibre, les données détaillées incluent toutefois un effort monétaire additionnel à réaliser, non identifié, soit un écart à résorber de 2,5 milliards de dollars. Dans le cadre de la projection, il faut donc poser une hypothèse sur ce qui adviendra de cet écart à résorber.

Deux façons de faire sont utilisées.

- Scénario de base équilibré : Ce scénario démarre à l'équilibre et il est supposé que l'élimination de cet écart à résorber se fait du côté des dépenses. Il est alors réparti entre les divers postes de dépenses de portefeuilles projetées au prorata de ce qu'ils représentent sans l'écart à résorber ;
- Scénario de base avec un écart à résorber de 2,5 G\$: À défaut de pistes identifiées, ce scénario ignore l'effacement de l'écart à résorber de 2029-2030 et le point de départ est alors un déficit de 2,5 milliards de dollars.

Cela dit, les autres hypothèses sont identiques pour les deux scénarios⁶⁹.

⁶⁸ Ministère des Finances du Québec (2025). *Le Point sur la situation économique et financière du Québec. Automne 2025*. 25 novembre.

⁶⁹ Précisons que pour la suite de la présentation, les années financières sont indiquées par la première année (par exemple, 2025-2026 sera indiquée 2025).

4.1 Projection du solde budgétaire et l'endettement

Les résultats de la projection du solde budgétaire sont présentés selon deux approches.

La première est l'approche dite « **sans effet cumulatif des écarts budgétaires** ». Selon cette approche, les écarts (généralement des écarts négatifs) ne sont pas ajoutés annuellement à la dette, ce qui n'implique alors aucun effet non plus au service de la dette. Le service de la dette rapporté est donc le service de la *dette primaire*. Il est égal aux charges d'intérêt sur la dette contractée pour acquérir des éléments d'actif (immobilisations, placements dans les sociétés d'État, etc.) seulement. Cela exclut les intérêts à verser sur la dette qui s'accumuleraient en raison des déficits si le scénario de base se matérialisait.

Implicitement, cette approche suppose donc que, pour respecter la Loi sur l'équilibre budgétaire, les dirigeants devraient annuellement résorber les écarts budgétaires annuels au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Étant donné cette approche, le graphique du ratio de la dette nette au PIB ne varie que marginalement entre le scénario de base équilibré versus non équilibré ; la différence est alors une dette plus élevée de 2,5 milliards de dollars la première année. En bref, dans cette approche, les écarts budgétaires annuels permettent d'identifier les efforts nécessaires à faire chacune des années pour équilibrer le budget du gouvernement.

La seconde approche est dite « **en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires** ». Elle implique que les écarts budgétaires constatés, déficits ou surplus, s'ajoutent alors à la dette. Sous cette façon de faire, la Loi sur l'équilibre budgétaire ne serait pas respectée. Elle permet d'illustrer l'effet d'une possible chronicité des déficits sur la situation budgétaire elle-même et sur l'endettement.

Les résultats obtenus sont présentés sur l'ensemble de la période de projection jusqu'en 2065, en distinguant **trois périodes** :

- Période de moyen terme (jusqu'en 2038) :
Il s'agit du cadre financier actuel prévu par le ministère des Finances, puis le début de la période de projection, 2029, jusqu'à l'année où l'endettement doit atteindre la cible fixée dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. À ce moment, le Fonds des générations est liquidé.
- Période de long terme (2039 à 2051) et de très long terme (2051 à 2065) :
Divise en deux le reste de la période de projection.

4.1.1 Analyse de la soutenabilité par l'approche – sans effet cumulatif des écarts budgétaires

L'évolution du solde budgétaire en pourcentage du PIB pour le scénario de base est présentée à la figure 25. Deux graphiques s'y retrouvent selon le scénario de base utilisé (point de départ équilibré ou avec un écart à résorber de 2,5 G\$). Puis, la figure 26 présente la dette nette en pourcentage du PIB.

Dans l'ensemble, peu importe le point de départ, la situation financière s'aggrave continuellement, sauf au moment de la liquidation du Fonds des générations. Si le point de départ présente un déficit équivalent à l'écart à résorber de 2,5 milliards de dollars, au lieu d'être à l'équilibre, la trajectoire des écarts reste similaire, mais avec une ampleur plus marquée.

- **Période de moyen terme (jusqu'en 2038)** : À moyen terme, des écarts budgétaires sont présents tout au long de cette période, le solde budgétaire s'aggravant dès la première année de la projection suivant le cadre financier du gouvernement.

Le changement de tendance en 2037-2038 s'explique ainsi par l'hypothèse posée de la fin des versements au Fonds des générations une fois l'échéance et la cible d'endettement fixées par la Loi atteinte, au 31 mars 2038, et le remboursement de la dette avec le solde du Fonds à ce moment. En effet, le ratio de la dette nette au PIB, avec la présence du Fonds des générations, diminue progressivement jusqu'en 2037-2038 pour s'établir autour de 35 %, soit la borne supérieure de la fourchette cible de 32,5 % établie par le gouvernement pour cette année-là (figure 26).

L'hypothèse liquidant le Fonds des générations, une fois la cible atteinte, prive le gouvernement de revenus de placement devant servir à la réduction du poids de la dette. Cependant, la liquidation du Fonds des générations diminuant la dette portant intérêt d'autant, ce qui a un effet à la baisse sur le service de la dette. De plus, les revenus qui étaient jusque-là dédiés au Fonds des générations deviennent disponibles pour absorber l'écart à résorber. Les années 2038 et 2039 constituent donc des années de transition dans la foulée de la fermeture du Fonds des générations.

Figure 25. **Évolution du solde budgétaire, Scénario de base, approche sans effet cumulatif des écarts budgétaires**, en pourcentage du PIB

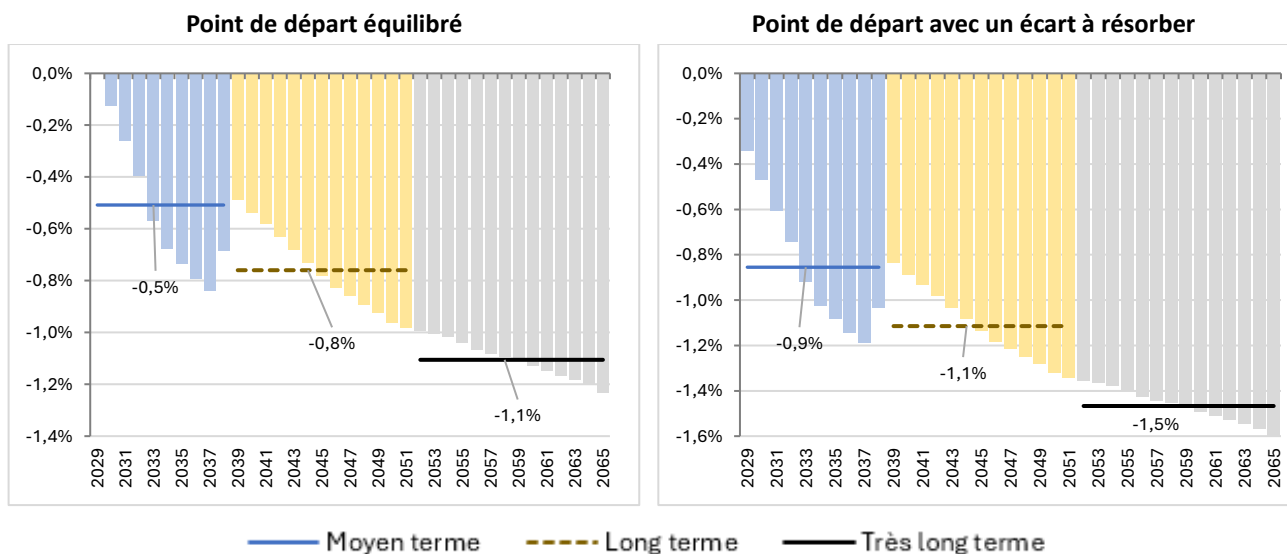
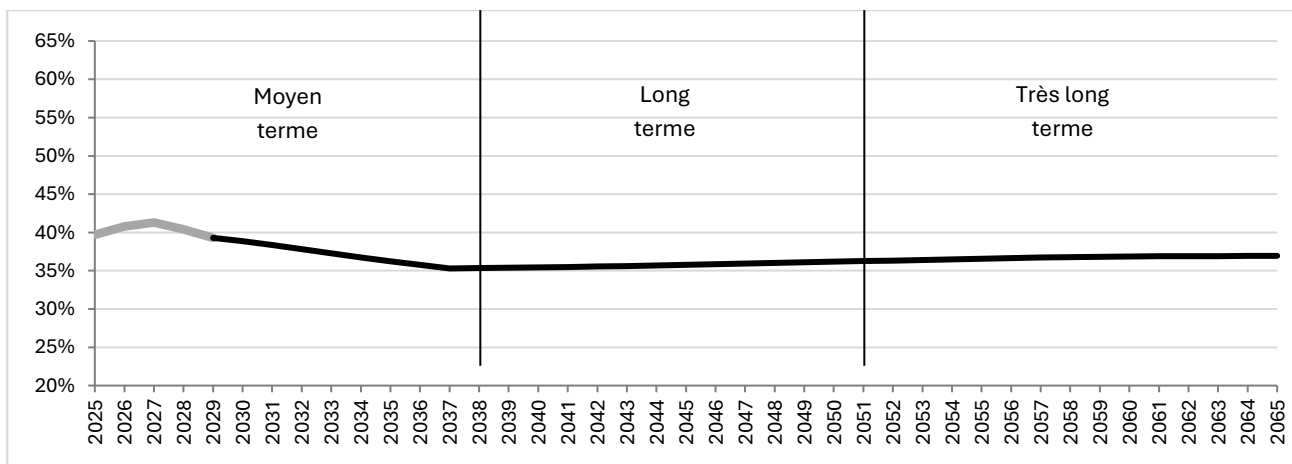


Figure 26. **Évolution de la dette nette, Scénario de base, approche sans effet cumulatif des écarts budgétaires**, en pourcentage du PIB



Note : Précisons qu'une seule courbe d'endettement est présentée malgré la différence de point de départ. En fait, il y aurait normalement un écart au point de départ de l'endettement qui serait supérieur de 2,5 G\$. Visuellement sur la courbe, l'effet est faible, étant donné l'approche sans effet cumulatif des écarts budgétaires, d'où son omission par souci de simplicité.

- **Période long terme (2038 à 2051) :** Cette période se caractérise par une aggravation des écarts budgétaires. En matière d'endettement, il est possible d'observer que le ratio de la dette nette au PIB demeure relativement stable durant la période avec une très légère tendance à la hausse.
- **Période de très long terme (2051 à 2065) :** La dernière période montre que l'aggravation des soldes budgétaires en pourcentage du PIB se poursuit. En ce qui concerne la dette, le ratio de la dette nette au PIB montre la même tendance que dans la période de long terme, pour se situer en fin de période un peu sous 37 %.

L'effort annuel moyen à faire pour équilibrer le budget dans le scénario du point de départ équilibré serait de 0,5 % du PIB dans la période de moyen terme, de 0,8 % dans la période de long terme et de 1,1 % dans la période de très long terme. Pour bien cerner l'effet budgétaire requis, cela représenterait, mesuré avec le PIB de 2026, l'équivalent d'entre 3,4 et 7,3 milliards de dollars à trouver **chaque année**. Évidemment, dans un tel contexte, à défaut d'optimiser la manière d'offrir les services publics, il y a un risque de dégradation de ces derniers.

Dans le cas du scénario avec un point de départ avec un écart à résorber, l'effort annuel moyen s'avère plus important variant entre 0,9 % du PIB et 1,5 % du PIB ou entre 5,6 et 9,7 milliards de dollars par année, si on l'appliquait au PIB de 2026.

4.1.2 Analyse de la soutenabilité par l'approche – en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires

Comme indiqué précédemment, l'approche « en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires » implique d'ajouter les écarts budgétaires, déficits ou surplus, à la dette ce qui a des répercussions supplémentaires sur le solde budgétaire annuel par l'entremise du service de la dette.

Les figures 6 et 7 reprennent donc les graphiques préalablement présentés, mais « en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires », c'est-à-dire que les écarts budgétaires sont ajoutés à la dette.

Du côté du solde budgétaire en pourcentage du PIB pour le scénario avec point de départ équilibré, les écarts budgétaires générés aggravent significativement le ratio surtout dans la période de très long terme, avec des écarts moyens de 1,9 % du PIB (équivalent de 12,5 milliards de dollars avec le PIB de 2026).

Dans le cas du point de départ ayant un écart à résorber, la situation est encore plus détériorée. Les déficits s'aggravent continuellement sur la période de projection atteignant une moyenne de 1,6 % à long terme et de 2,7 % à très long terme.

La chronicité des déficits budgétaires conduit à une aggravation de la dette nette en proportion du PIB dans les deux scénarios, mais de façon beaucoup plus marquée dans le scénario avec point de départ avec écart à résorber.

À moyen terme, l'existence du Fonds des générations permet, dans tous les cas, d'agir à la baisse sur le ratio dette nette-PIB. Puis, le ratio recommence à augmenter. La pente de cette augmentation est un peu moins abrupte dans le cas du point de départ équilibré, ramenant tout de même le poids de l'endettement au niveau du ratio de 2025 dès 2043. Avec le point de départ non équilibré tenant compte de l'écart à résorber, c'est dès 2038 que le ratio dépasse celui de 2025.

Figure 27. **Évolution du solde budgétaire, Scénario de base, approche tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB**

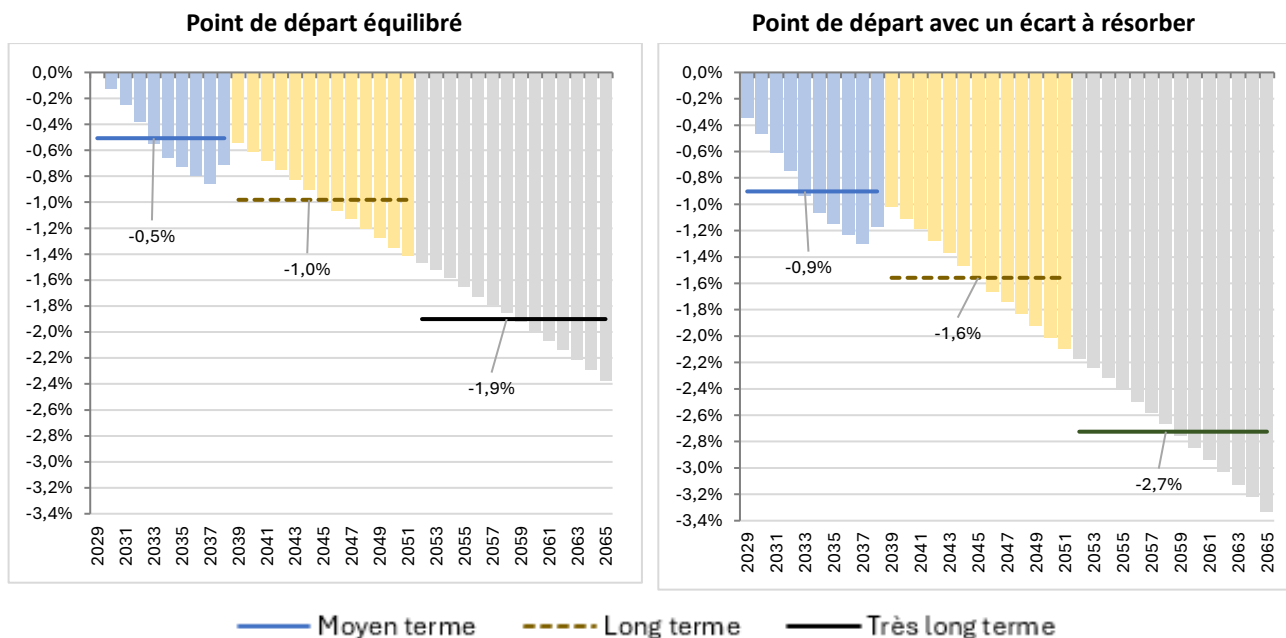
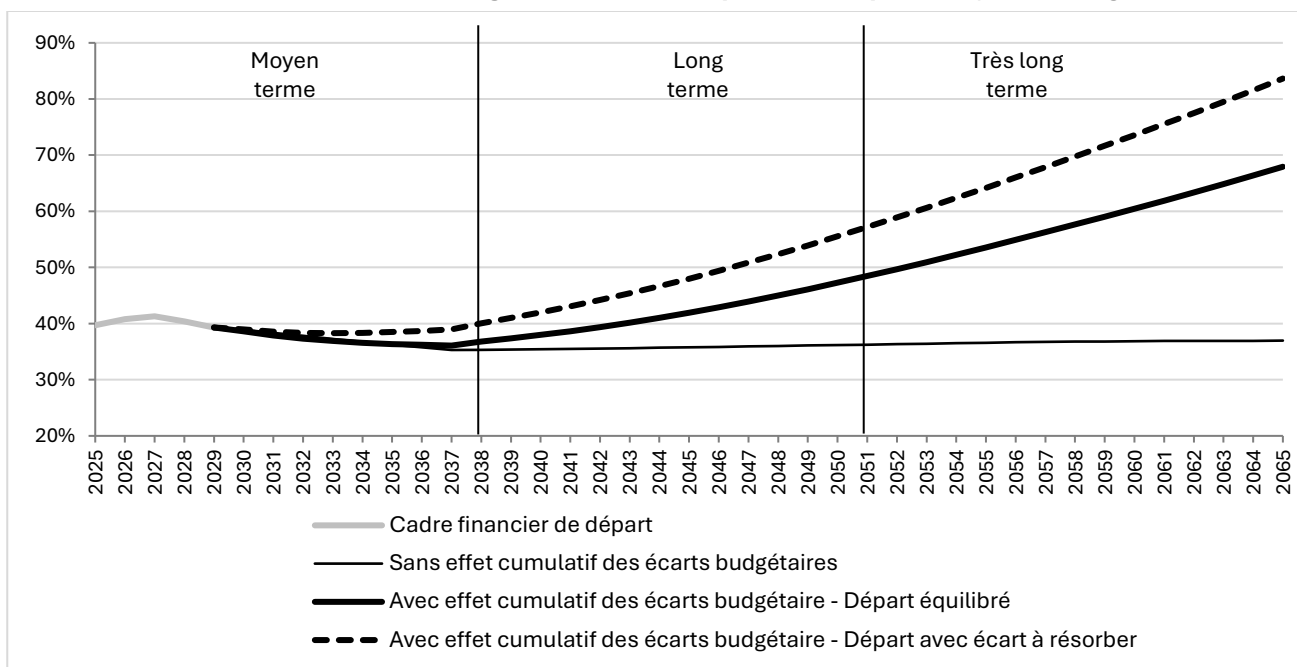


Figure 28. **Évolution de la dette nette, Scénario de base, approche tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, selon le point de départ, en pourcentage du PIB**

4.2 Zone de soutenabilité

Les résultats des projections du scénario de base en tenant compte ou non des effets cumulatifs des écarts budgétaires ainsi qu'avec ou sans départ équilibré, permettent d'observer si les finances publiques du Québec se situent dans la zone de soutenabilité, et ce, tant à moyen, à long qu'à très long terme.

4.2.1 Analyse temporelle (moyen, long et très long terme)

Évidemment, de par sa conception, la projection du scénario de base sans tenir compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, implique le respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire et tenant compte du Fonds des générations, permet de prétendre à la zone de soutenabilité, dans la mesure où le ratio de la dette nette ne s'aggrave pas durant la période d'analyse. Toutefois, il convient de signaler que devant l'ampleur des écarts budgétaires annuels à combler, à défaut d'optimiser la manière d'offrir les services publics, il y a un risque de dégradation de ces derniers. À cet égard, la chronicité des écarts budgétaires annuels à combler permet de conclure à un mauvais arrimage entre le niveau de revenus et le niveau de dépenses.

L'analyse de la projection du scénario de base en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires expose un ratio de la dette nette en proportion du PIB qui s'aggrave dans le temps. À moyen terme, hormis la récurrence des écarts budgétaires annuels, le poids de la dette nette du scénario partant d'un point équilibré en 2029 reste en deçà de la moyenne du ratio sur la durée du dernier cadre financier (40,3 %).

À long terme toutefois, même avec le départ à un point équilibré, le poids de la dette nette surpasse le ratio moyen 2025-2029 au milieu de la période de long terme, et il augmente continuellement ensuite. Dans le cas du scénario avec un point de départ avec un écart à résorber de 2,5 G\$, le poids de la dette

nette bascule au-dessus du récent sommet anticipé en 2027 dès le début de la période de long terme et, là aussi, il s'accroît continuellement par la suite. Dans ce cas, en 2065, le poids de la dette nette serait deux fois plus important que son niveau initial alors qu'il serait 15 points de pourcentage inférieur sur la base d'un point de départ équilibré.

Dans un tel contexte, la matérialisation du plan de retour à l'équilibre budgétaire incluant la résorption des écarts à résorber s'avère déterminante pour la suite des choses. Malgré tout, cela apparaît insuffisant pour permettre de conclure que les finances publiques sont soutenables au-delà de la période de moyen terme.

Qu'il s'agisse des écarts budgétaires annuels ou de la croissance du poids de la dette nette, le constat reste le même; pour assurer le respect de l'équité intergénérationnelle, des actions devront être entreprises afin de mieux arrimer l'évolution des dépenses et celle des revenus.

Tableau 5. **Dette nette, scénario de base, selon le point de départ et selon l'approche tenant compte ou non des effets cumulatifs des écarts budgétaires**, en pourcentage du PIB

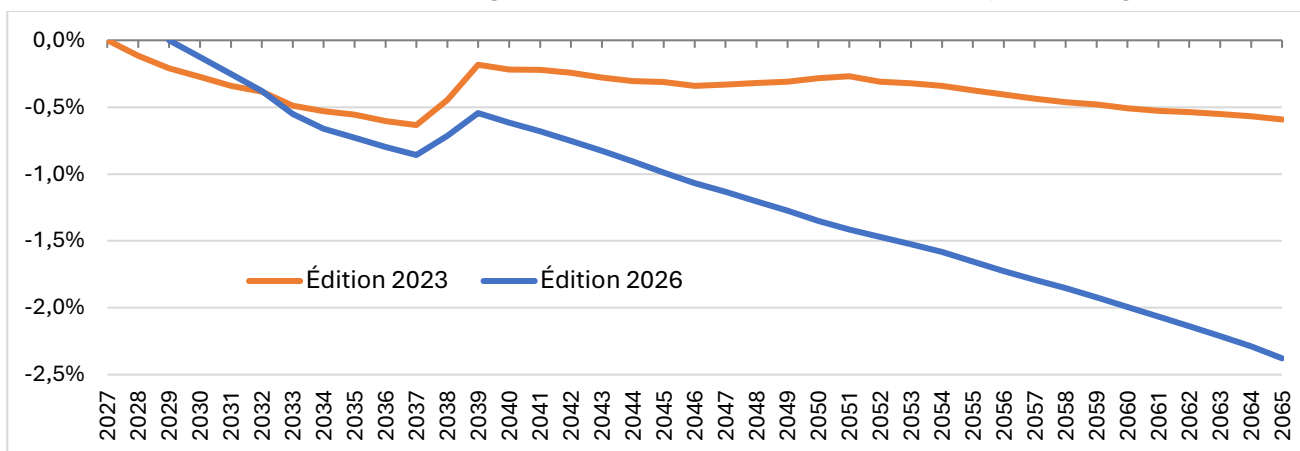
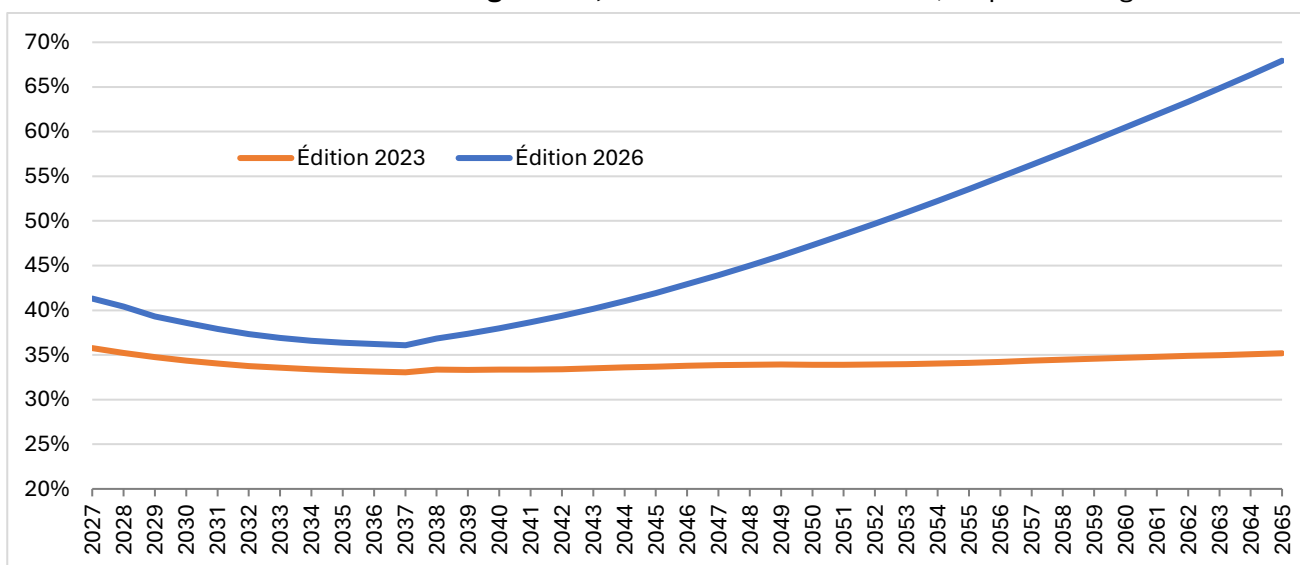
	2025-2026 à 2029-2030	2038	2051	2065
Approche SANS effets cumulatifs des écarts budgétaires	40,3	35,5	36,5	37,4
Approche AVEC effets cumulatifs des écarts budgétaires				
Point de départ équilibré	40,3	36,8	48,5	67,9
Point de départ avec un écart à résorber de 2,5 G\$	40,3	40,1	57,2	83,6

4.2.2 Regard comparatif avec les résultats de l'Édition 2023

Si les résultats de la projection de l'Édition 2023 permettaient de conclure que les finances publiques québécoises se trouvaient dans une zone de soutenabilité budgétaire tant à moyen, à long qu'à très long terme, la présente projection ne permet pas une telle conclusion à long ou très long terme.

En effet, les résultats de l'Édition 2023 affichés aux figures 29 et 30 permettaient de conclure qu'en dépit de léger déficit annuel, leurs effets cumulatifs sur la dette n'avaient pas comme conséquence d'alourdir le ratio de la dette nette en proportion du PIB sur l'ensemble de la période analysée.

Les résultats de l'Édition 2026 montrent au contraire, des déficits plus marqués et leurs effets cumulatifs aggravent non seulement le poids des déficits annuels en proportion du PIB, mais également le ratio de la dette nette dès la fin des versements au Fonds des générations en 2037-2038.

Figure 29. **Évolution du solde budgétaire, Scénario de base, approche tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, Édition 2023 versus 2026, en pourcentage du PIB**Figure 30. **Évolution de la dette nette, Scénario de base, approche tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, Édition 2023 versus 2026, en pourcentage du PIB**

4.2.3 Scénarios alternatifs s'appuyant sur un marché du travail plus dynamique

Il convient de souligner que les composantes à la base de la projection de la croissance économique ont été significativement modifiées depuis l'Édition 2023 de l'analyse de soutenabilité, notamment l'évolution de la population en âge de travailler sur la base de la projection de la population de l'ISQ, l'évolution du marché du travail sur la base de la projection des taux d'emploi de Retraite Québec et l'évolution de la productivité sur la base des tendances observées.

En premier lieu, la population totale du Québec du scénario de référence de l'ISQ, qui était de 9,1 millions en 2024, atteindrait 9,2 millions en 2065. Il s'agit d'une croissance beaucoup plus modeste que la projection de 10 millions pour la même année dans l'Édition 2023 de l'analyse de soutenabilité.

Du côté de la projection des taux d'emploi de Retraite Québec, les taux en fin de projection sont plus bas dans l'analyse actuarielle la plus récente que ceux projetés dans celle publiée 2022 pour quatre des cinq catégories d'âge.

Tableau 6. Taux d'emploi projeté par Retraite Québec en 2065

	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	65-69 ans	70-74 ans
Taux d'emploi en 2065					
Analyse actuarielle publiée en 2022	63,0	86,1	68,1	29,2	12,8
Analyse actuarielle publiée en 2025	60,7	85,2	66,2	29,1	13,5
Écart entre les deux analyses	-2,3	-0,9	-2,0	-0,1	0,7
Progression du taux d'emploi sur 40 ans (2065/2025)					
Analyse actuarielle publiée en 2022	0,8	0,8	7,0	5,5	2,4
Analyse actuarielle publiée en 2025	0,0	0,2	3,3	2,8	1,5
Écart entre les deux analyses	-0,8	-0,6	-3,8	-2,7	-0,9

Sources : Retraite Québec (2022). *Évaluation actuarielle du Régime des rentes du Québec au 31 décembre 2021*, Décembre et Retraite Québec (2025). *Évaluation actuarielle du Régime des rentes du Québec au 31 décembre 2024*, Novembre.

Note : Taux avant ajustement pour la projection.

Dans un tel contexte, la projection des taux d'emploi de l'Édition 2026 et leur plus faible croissance entre 2025 et 2065, contribue moins à la croissance économique que dans l'édition précédente. Si, par exemple, les taux d'emploi de l'Édition 2023 avaient une contribution moyenne annuelle de 0,3 point de pourcentage sur la croissance économique annuelle moyenne de 1,3 % de 2025 à 2045, cette contribution est nulle (et même très légèrement négative) dans l'Édition 2026.

En matière de productivité, l'Édition 2023 avait retenu l'hypothèse d'une croissance annuelle moyenne de 1 %. S'il s'avère toujours exact d'observer que depuis le sommet conjoncturel de 1990, la productivité a enregistré une croissance annuelle moyenne de 1,05 %, il convient toutefois de souligner que la croissance récente demeure beaucoup plus faible à 0,84 % pour la période 2000-2024 et même une croissance limitée à 0,6 % au cours des dix dernières années (2014-2024), incluant la période pandémique. Dans le cadre de la présente analyse, comme indiqué à la section 2.2, l'hypothèse retenue fixe la croissance de la productivité à 0,85 % à long terme.

En vue de saisir l'ampleur des effets de ces changements, un premier scénario alternatif projette le maintien de l'ensemble des hypothèses de l'Édition 2026, mais en impliquant un marché du travail plus dynamique, soit en maintenant la croissance des taux d'emploi estimés par Retraite Québec qui avait été utilisée dans l'Édition 2023 de l'analyse de soutenabilité ainsi que l'hypothèse d'un taux de croissance annuel de la productivité de 1 %.

Un deuxième scénario alternatif fixe les taux d'emploi à partir d'une analyse des taux d'emploi atteints dans un regroupement de pays qui ont connu un vieillissement démographique semblable à celui que connaît actuellement le Québec. Pour ce faire, une première sélection d'une quinzaine de pays ayant la plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en 2000 a été retenue. Considérant que la population du Québec connaîtra une faible croissance de moins de 2 % d'ici 2048 (24 ans), six pays parmi les 15 ont été identifiés pour avoir connu une faible croissance ou décroissance de leur population entre 2000 et 2024 (entre -4 % à 4 %). Ensuite ont été sélectionnés les pays ayant des taux d'emploi pour les groupes de 25 à 54 ans et 55 à 64 ans comparables ou plus élevés que ceux observés au Québec. L'analyse démographique des pays de l'OCDE a permis d'identifier quatre pays qui répondaient à ces critères, soit l'Allemagne, l'Estonie, le Japon et le Portugal. Pour ces pays, les taux moyens d'emploi récents des personnes âgées de 20 à 54 ans étaient de 0,5 point de pourcentage plus élevés que le taux observé au Québec, celui des 55 à 64 ans de 11,0 points de pourcentage et celui des 65 à 69 ans de 7 points. Il est ainsi possible d'extrapoler une croissance future des taux d'emploi au Québec. La

projection les fait donc croître respectivement de 0,5 point, de 7 points et de 5 points de pourcentage entre 2029 et 2051. De leur côté, les taux d'emploi des 15 à 24 ans et des 70 à 74 ans continuent d'évoluer sur la base de la croissance observée dans les projections de Retraite Québec.

Également, la croissance annuelle moyenne de la productivité est dans ce cas fixée à 0,95 %, soit 0,1% de plus que l'hypothèse du scénario de base de la présente édition, mais 0,05% de moins que dans l'Édition 2023.

Les figures 31 et 32 exposent les résultats des deux scénarios en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires annuels.

Pour le **premier scénario alternatif basé sur les hypothèses de l'Édition 2023 en matière de croissance des taux d'emploi et de croissance de la productivité**, il est possible de constater que pour l'année 2051, chacun de ces éléments pris isolément diminue de moitié l'ampleur du solde budgétaire déficitaire. En combinant ces deux déterminants de la croissance économique, le solde budgétaire se situerait en zone de soutenabilité tant à moyen, à long qu'à très long terme. Un constat similaire s'applique à l'analyse de l'évolution du ratio de la dette nette en proportion du PIB.

Dans le cas du **second scénario alternatif misant sur un meilleur dynamisme du marché du travail, (amélioration de la croissance des taux d'emploi des principales cohortes du marché du travail et rehaussement de 0,1 point de pourcentage du taux de croissance annuel de la productivité)** il améliore les résultats, mais dans une moindre mesure que dans le premier scénario alternatif. Toutefois, le résultat combiné conduit à un solde budgétaire similaire au résultat du scénario de base obtenu dans l'Édition 2023 (figure 29). Sous l'angle de l'évolution du poids de la dette nette en proportion du PIB, tant à moyen qu'à long terme, le poids se situe sous le poids moyen 2025-2029 alors qu'à la fin de la période de très long terme, il l'excède de 2,5 points de pourcentage (42,8 % versus 40,3 %). Selon ce critère, malgré la récurrence des soldes budgétaires déficitaires, la relative stabilité du poids de la dette nette amène à conclure que les finances publiques se situeraient dans la zone de soutenabilité.

Figure 31. Évolution du solde budgétaire sur la base d'intrants à la croissance économique en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB

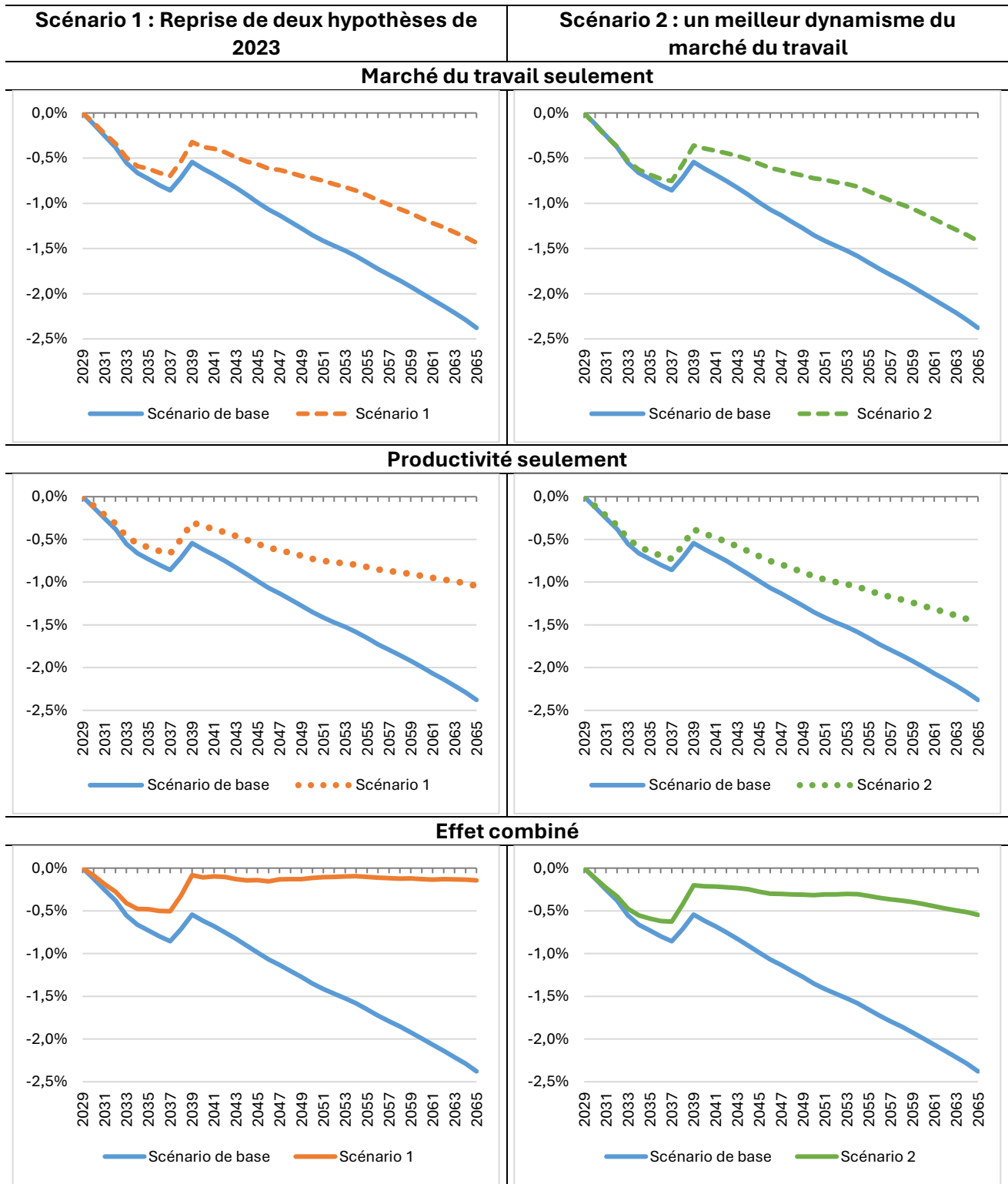
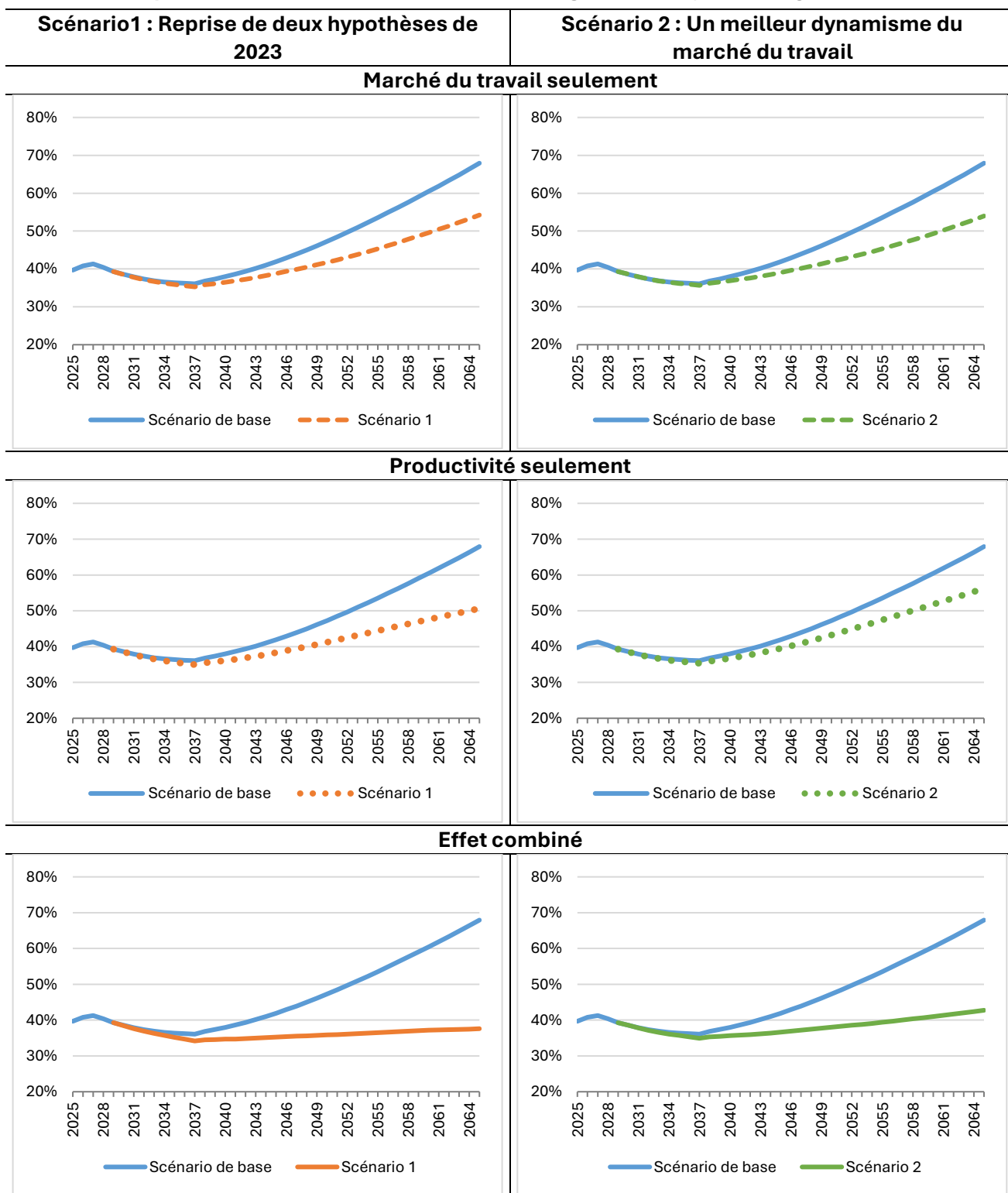


Figure 32. **Évolution de la dette nette sur la base d'intrants à la croissance économique en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires, en pourcentage du PIB**



À la lumière des hypothèses économiques touchant le marché du travail et la productivité, ces deux intrants apparaissent vitaux en vue de situer les finances publiques québécoises en zone de soutenabilité.

4.2.3 Diverses sensibilités

Lorsqu'on réalise des projections à moyen, à long et à très long terme, les hypothèses retenues doivent être bien justifiées. Toutefois, la société évolue et, qu'on le veuille ou non, ces hypothèses sont teintées du fonctionnement actuel de cette société. Il est important de mettre les résultats et conclusions à l'épreuve en faisant quelques analyses de sensibilité indiquant l'effet plus ou moins grand sur les résultats du changement de certaines hypothèses. Des analyses de sensibilité ont alors été réalisées concernant certaines variables clés de la présente étude et sur d'autres éléments exerçant une influence non négligeable sur les résultats.

Si les scénarios alternatifs peuvent être aussi considérés comme des analyses de sensibilité pour la productivité et les hypothèses de taux d'emploi, quatre analyses de sensibilité s'ajoutent. Les effets de changements d'hypothèses sur les ratios solde-PIB et dette nette-PIB sont présentés au tableau 7, en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires.

Ratio des revenus autonomes hors sommes dédiées au Fonds des générations au PIB

Le ratio utilisé dans le scénario de base est celui mesuré l'année de départ de la projection, soit 2029. Ce ratio est également représentatif du ratio moyen depuis 2023, soit depuis la baisse d'impôt du gouvernement du Québec.

Le scénario de sensibilité sur cette variable consiste à prendre plutôt le ratio moyen de 10 années, avant la baisse d'impôt, donc la moyenne des ratios allant de 2013 à 2022, un ratio plus élevé de 0,32 point de pourcentage.

Dans ce cas, les ratios s'améliorent significativement et, avec un ratio de la dette nette au PIB de 40,6 % en 2051, donc à la fin de la période de long terme, on peut parler de zone de soutenabilité à moyen et long terme.

Inflation des dépenses de santé

Compte tenu de l'importance de ces coûts dans le budget du gouvernement du Québec, une analyse de sensibilité sur les dépenses de santé s'avère incontournable. Dans le scénario de base, le taux d'inflation santé est fixé à 2,35 %. La simulation à long terme des équilibres financiers du gouvernement a été reproduite avec un taux inférieur soit 2,25 %.

Ainsi, la croissance annuelle composée des dépenses de santé ralentit de 0,1 point de pourcentage sur l'ensemble de la période (2029-2065). Cela représente une différence de coût de 3,5 milliards de dollars en 2051 ou 2,2 % en moins. En 2063, c'est plutôt 9 milliards de dollars ou 3,5 % en moins. Le ratio du solde budgétaire/PIB (tenant compte de l'effet cumulatif des écarts budgétaires) est ainsi réduit de 0,3 point de pourcentage en 2051 et de 0,8 point en 2065.

Les résultats confirment que cette variable aussi exerce une forte influence sur les résultats.

Évolution des immobilisations nettes

Rappelons que la dette nette est établie en fonction notamment des immobilisations nettes. L'hypothèse du scénario de base est que ces dernières évoluent au rythme moyen obtenu par la moyenne du ratio immobilisations nettes au PIB des cinq années prévues au plus récent cadre financier, soit 1,05 % du PIB.

En vue de mesurer si une croissance moindre modifierait significativement les résultats, facilitant l'atteinte d'une zone de soutenabilité, les résultats sont calculés sur la base d'un ratio d'immobilisations nettes au PIB qui serait plutôt de 1 %. Les effets sur le ratio déficit-PIB sont très faibles, s'améliorant entre 0,02 et 0,08 point de pourcentage. L'amélioration du solde dette nette-PIB atteint quant à lui un maximum de 2,2 points de pourcentage en 2065.

Poursuite du Fonds des générations

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, fixe des cibles à atteindre pour le ratio de la dette nette au PIB. Cependant, elle ne donne aucune indication sur ce qui doit advenir du Fonds des générations une fois ces cibles atteintes. L'hypothèse du scénario de base est qu'une fois que la cible est atteinte, les sommes cumulées au Fonds des générations sont alors utilisées pour rembourser la dette. Une fois cela fait, il n'y a plus de versements au Fonds des générations et les sommes collectées restent au Fonds consolidé pour être utilisées pour les autres missions de l'État.

L'hypothèse alternative testée ici est que même une fois la cible atteinte, l'Assemblée nationale choisit de poursuivre les versements au Fonds des générations. Dans ce cas, les ratios des déficits au PIB sont nécessairement plus grands, jusqu'à 0,7 point de plus en 2051, ce qui représente, appliqué au PIB de 2026, un déficit accru de plus de 4,5 milliards de dollars. Cependant, grâce à la poursuite des versements du Fonds des générations et aux rendements qu'il génère, le poids de la dette au PIB est significativement plus bas à long terme et à très long terme.

Tableau 7. **Diverses sensibilités au scénario de base, en tenant compte des effets cumulatifs des écarts budgétaires (Point de départ équilibré) », en pourcentage du PIB**

	2025	2038	2051	2065
Scénario de base				
Solde budgétaire	-1,9	-0,7	-1,4	-2,4
Dette nette	39,7	36,8	48,5	67,9
Ratio revenus autonomes-PIB plus élevé (hors versements au FdG) (sur la base du ratio moyen 2013-2022 au lieu du ratio 2029)				
Solde budgétaire	-1,9	-0,1	-0,8	-1,5
Dette nette	39,7	33,9	40,6	53,9
Inflation des dépenses de santé diminuée de 0,1 point de pourcentage (croissance de 2,25 % au lieu de 2,35 %)				
Solde budgétaire	-1,9	-0,4	-1,1	-1,6
Dette nette	39,7	36,4	45,4	59,0
Ratio immobilisations nettes-PIB de 1 % au lieu de 1,05 %				
Solde budgétaire	-1,9	-0,7	-1,4	-2,3
Dette nette	39,7	36,3	47,2	65,7
Poursuite du Fonds des générations				
Solde budgétaire	-1,9	-0,9	-2,0	-3,1
Dette nette	39,7	36,0	39,8	48,9

4.3 Synthèse des projections

On retrouve ici une synthèse des hypothèses et des résultats obtenus.

4.3.1 Tableau synthèse des hypothèses

Le tableau 8 résume les grandes lignes de la méthodologie et les principales hypothèses qui ont servi à construire le scénario de base.

Tableau 8. **Hypothèses du scénario de base**

Données	Hypothèses
Point de départ	2029, ce qui correspond au dernier exercice du plus récent cadre financier pluriannuel du ministère des Finances.
Population	Scénario de référence de l'ISQ (publié en 2025).
Taux d'emploi et nombre de travailleurs	À partir de 2026, la variation des taux d'emploi de Retraite Québec pour toutes les catégories d'âge est utilisée pour faire la projection. Une correction proportionnelle est appliquée aux taux d'emploi par catégorie d'âge pour la période 2025 à 2029 de manière à retrouver le nombre d'emplois projeté dans le plus récent cadre financier pluriannuel du ministère des Finances.
Intensité du travail	Nombre moyen d'heures travaillées maintenu stable par groupe d'âge sur l'ensemble de la période de projection.
Productivité	Croissance de la productivité du travail fixé à 0,85 % à partir de 2030 sur l'ensemble de la période de projection. Elle intègre une réduction pour tenir compte des changements climatiques.
Inflation	Tel qu'indiqué au plus récent cadre financier jusqu'en 2029 et ensuite fixe à 2 % conformément à la cible de la Banque du Canada.
Revenus autonomes excluant ceux dédiés au Fonds des générations	Stables en proportion du PIB à partir de 2029 (19,8 % du PIB).
Revenus du Fonds des générations	Projection du ministère des Finances du Québec jusqu'en 2029-2030. Par la suite, chacune des catégories de revenus consacrés au Fonds des générations est projetée, incluant les revenus de placement estimés à 5 % de la valeur comptable du Fonds des générations de l'année précédente.
Transferts fédéraux	<p>Quatre composantes :</p> <p>Transfert canadien en matière de santé (TCS) : L'enveloppe globale évolue en fonction de la moyenne des taux de croissance du PIB nominal du Canada pour l'année civile se terminant au cours de l'exercice en cause et pour les deux années précédentes. La part du Québec évolue en fonction de la proportion de sa population dans le Canada. Le transfert en espèces est ajusté pour tenir compte de l'abattement d'impôt du Québec qui évolue selon le PIB nominal du Québec. Les projections débutent à partir de l'exercice 2030-2031.</p> <p>Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : L'enveloppe globale augmente de 3 % par année. La part du Québec évolue en fonction de la proportion de sa population dans le Canada. Le transfert en espèces est ajusté pour tenir compte de l'abattement d'impôt du Québec qui évolue selon le PIB nominal du Québec. Les projections débutent à partir de l'exercice 2030-2031.</p> <p>Péréquation : L'enveloppe globale de la péréquation évolue selon la croissance du PIB du Canada (moyenne sur trois ans). La croissance du montant moyen par habitant des sept provinces qui était bénéficiaire en 2026-2027 est ensuite</p>

Données	Hypothèses
	appliquée au montant par habitant du Québec à partir de 2026-2027. Les résultats annuels sont multipliés par la population du Québec pour calculer ensuite les taux de croissance annuels des versements accordés au Québec, appliqués à la donnée de départ du Québec. Autres transferts : À partir de l'exercice 2030-2031, les autres transferts évoluent au même rythme que le PIB nominal du Canada.
Dépenses de santé et de services sociaux	Croissance réelle par habitant hors inflation de 1,0 %. Taux d'inflation des coûts de santé à 2,35 %. Prise en compte des coûts de la dernière année de vie.
Soutien aux aînés	Un facteur de réduction de 0,4 % est appliqué au crédit moyen par personne âgée de 70 ans et plus. Le coût total varie en fonction du nombre de personnes dans cette tranche de la population.
Éducation et enseignement supérieur	Croissance réelle du coût par enfant de 5-16 ans et de 17-24 ans au même taux que la productivité et ajout de l'inflation.
Services de garde	Croissance réelle du coût des services de garde subventionnés par enfant de 0-4 ans au même taux que la productivité et ajout de l'inflation. Croissance réelle du coût du crédit pour frais de garde par enfants au taux d'inflation.
Allocation famille	Montant moyen par enfant (0-17 ans) indexé à l'inflation tout comme le supplément pour les fournitures scolaires (par enfant de 4-16 ans).
Dettes brute	Croissance annuelle de la dette brute (excluant le Fonds des générations) stable à 1,45 % du PIB à partir de l'exercice 2030-2031. Jusqu'en 2029-2030, les estimations du ministère des Finances sont utilisées. Les écarts budgétaires ne sont pas ajoutés à la dette brute.
Dettes nette	Croissance de la dette nette varie en fonction des immobilisations nettes et des versements au Fonds des générations. Les immobilisations nettes correspondant à 1,05 % du PIB à partir de 2030-2031, correspondant au ratio moyen des cinq dernières années. Jusqu'en 2029-2030, les estimations du ministère des Finances sont utilisées.
Fonds des générations	Remboursement de la dette avec le solde du Fonds des générations au 31 mars 2038, le ratio dette nette/PIB respectant la cible de la Loi. Après cette date, aucune somme n'est versée au Fonds des générations et le solde cumulé est entièrement appliqué à la dette.
Service de la dette	Taux d'intérêt implicite stabilisé à 4 % à partir de 2034.
Autres dépenses	Dépenses réelles par habitant stables à partir de 2029-2030. Ajout de l'inflation.
Provision pour éventualités	Incorporées dans le poste des autres dépenses.
Écart à résorber en 2029-2030	Scénario de base avec un point de départ équilibré : est résorbé aux dépenses, au prorata des dépenses de portefeuilles projetées. Scénario de base avec point de départ ayant un écart à résorber de 2,5 G\$.

4.3.2 Évolution des revenus et dépenses et autres principaux résultats par période

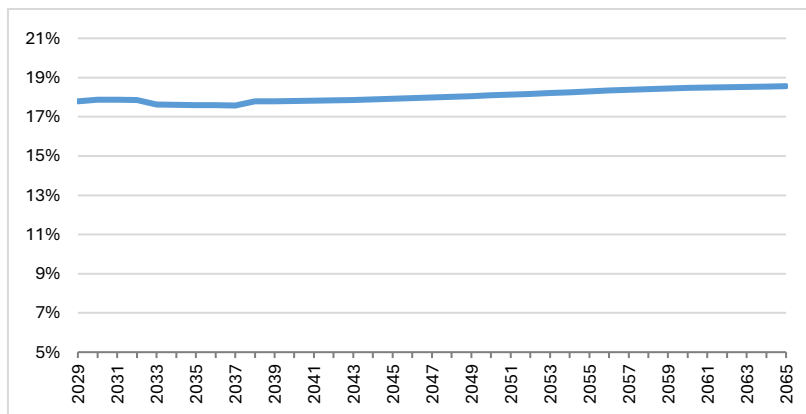
Le tableau 9 résume l'évolution projetée des revenus et dépenses en indiquant les taux de croissance annuels moyens des principaux postes par période. Des tableaux présentant les projections des postes budgétaires en millions de dollars sont présentés à l'annexe 1.

Du côté des revenus, leur évolution est stable, peu importe la période, et elle suit sensiblement la croissance annuelle moyenne du PIB. Les transferts croissent un peu plus vite que les revenus autonomes.

En fait, malgré un poids démographique du Québec en baisse dans le Canada, la part des transferts projetés augmente légèrement dans l'ensemble des revenus.

Ce ratio de 17,8 % en 2029 atteindrait 18,6 % en 2065.

Figure 33. Transferts fédéraux en pourcentage des revenus budgétaires



Les dépenses de portefeuilles prises ensemble évolueraient à un rythme supérieur aux revenus, l'écart atteignant 0,4 point de pourcentage à moyen terme. Ce sont les dépenses de Santé qui expliquent l'écart, il s'agit en effet du seul portefeuille qui connaîtrait un taux de croissance annuel moyen supérieur au taux de croissance annuel moyen des revenus à moyen terme.

Le plus gros des effets de la transformation démographique sur le portefeuille santé survient à moyen terme. En effet, si dans cette période on soustrait l'inflation santé et l'évolution du coût lié au facteur technologique, on trouve que le reste, soit une croissance annuelle moyenne de 1,2 %, serait dû à la composante démographique, le vieillissement de la population. Ce facteur est moins important à long terme et faible à très long terme.

Outre le portefeuille Santé, les dépenses liées aux Services de garde connaissent une croissance plus importante que les revenus budgétaires à long terme. Puis, à très long terme, ce sont les dépenses des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur qui croissent à un rythme supérieur aux revenus.

Tableau 9. **Taux de croissance annuels moyens des principaux postes budgétaires aux revenus et aux dépenses par période, Scénario de base, Québec, en pourcentage**

	Moyen terme 2029-2038	Long terme 2038-2051	Très long terme 2051-2065	2029-2065
Revenus				
Revenus autonomes*	2,8	2,8	2,8	2,8
Transferts fédéraux	2,8	3,0	3,0	3,0
Total des revenus	2,8	2,8	2,8	2,8
Dépenses				
Santé et Services sociaux	4,5	3,8	3,4	3,8
Éducation et Enseignement supérieur	2,2	2,6	2,9	2,6
Service de garde	2,4	3,1	2,2	2,6
Allocation famille	1,2	2,1	1,9	1,8
Soutien aux aînés	1,7	0,0	0,3	0,6
Autres dépenses	2,1	2,0	2,0	2,1
Sous-total dépenses de portefeuilles	3,2	3,0	2,9	3,0
Approche sans effet cumulatif des écarts budgétaires				
Service de la dette	5,4	2,2	3,1	3,4
Total des dépenses	3,3	2,9	2,9	3,0
Dette nette, approche sans les écarts budgétaires	1,7	3,0	2,9	2,7
Approche avec effet cumulatif des écarts budgétaires				
Service de la dette	5,6	3,8	5,0	4,7
Total des dépenses	3,3	3,1	3,1	3,1
Dette nette, approche avec les écarts budgétaires	2,2	5,0	5,3	4,4
Produit intérieur brut (PIB)	2,9	2,8	2,8	2,8

*Incluant les revenus dédiés au Fonds des générations, même s'ils sont projetés séparément.

PRINCIPAUX CONSTATS ET CONCLUSION

À la lumière de l'Édition 2026 de la soutenabilité budgétaire, il convient de tirer un certain nombre de constats. En voici douze :

1. Il faut prendre l'exercice pour ce qu'il est, d'abord une projection de tendances et non une prévision, mais surtout, un éclairage pour les décideurs

Il convient de rappeler qu'un exercice prospectif de projection des finances publiques n'est pas une prévision du futur. Il ne s'agit pas de prédire l'avenir, mais plutôt, comme le souligne l'ISQ à propos de sa projection de la population, « *d'un futur possible, sous certaines conditions* ».

Cela étant dit, pour les décideurs et pour le public, les résultats de la projection des postes budgétaires du gouvernement du Québec apportent un éclairage permettant de comprendre les tendances qui se dessinent à moyen, long et très long terme relativement à la situation budgétaire au Québec découlant des revenus et des dépenses apparaissant au cadre financier du gouvernement.

2. Premier défi pour les finances publiques québécoises : respecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire

Il convient de souligner que le plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté en mars 2025 et devant conduire à la présentation d'un budget équilibré au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire en 2029-2030 reste fragile. Les défis en vue de sa matérialisation sont grands, il s'appuie notamment sur une faible croissance des dépenses de portefeuilles et il contient toujours des écarts à résorber. Comme il a déjà été souligné, cela suscite une série de questions, dont celle-ci : est-ce que la faible croissance prévue aux dépenses est compatible avec le maintien des services publics souhaités par la population ? À cet égard, le Vérificateur général du Québec a souligné qu'« Aucune réduction des dépenses en pourcentage du PIB d'une telle ampleur n'a été mise de l'avant depuis 1996, lors de l'application du premier plan de retour à l'équilibre, ce qui pourrait compromettre le maintien du niveau des services à la population⁷⁰ ». Advenant son non-respect, l'enjeu des équilibres financiers n'en serait qu'accru.

3. Les projections montrent toute l'importance d'un point de départ à l'équilibre budgétaire

En lien avec le plan de retour à l'équilibre budgétaire, la présentation du scénario de base s'articule autour de deux points de départ. Le scénario de base a montré toute l'importance de l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2029-2030. Si les projections budgétaires mènent, peu importe le point de départ, à une situation non soutenable à long et à très long terme, la dégradation dans le cas du point de départ, où les écarts à résorber apparaissant à l'actuel cadre budgétaire du gouvernement de 2,5 milliards de dollars, est significativement plus grande. Cela met en évidence l'importance de la matérialisation du plan de résorption des déficits permettant le retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030, comme stipulé dans la Loi sur l'équilibre budgétaire.

⁷⁰ Vérificateur général du Québec (2025) Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026, chapitre 5.

4. Malgré les écarts budgétaires identifiés, la zone de soutenabilité reste accessible à moyen terme

Globalement, en regard de l'Édition 2023 qui laissait entrevoir que les finances publiques québécoises se trouvaient dans une zone de soutenabilité, l'Édition 2026 permet, en partant de l'atteinte des résultats du plus récent cadre financier du gouvernement du Québec, et sur la base de l'évolution de la dette nette, d'entrevoir que les finances publiques sont en zone de soutenabilité à moyen terme. Même le point de départ avec un écart à résorber de 2,5 G\$ en 2029-2030 permet l'atteinte d'un ratio de dette nette similaire à celui observé dans l'actuel cadre financier du gouvernement. Cependant, ce scénario sort de la zone de soutenabilité dès les premières années du long terme et de manière plus prononcée. En effet, le poids de la dette nette s'accroît beaucoup plus vite qu'avec le scénario du point de départ équilibré. Ainsi, dès 2043, si le point de départ équilibré offre toujours un ratio de dette nette similaire à celui observé dans l'actuel cadre financier alors que le point de départ avec un écart de 2,5 G\$ offre déjà un ratio de dette nette en proportion du PIB de 5 points de pourcentage supérieur.

5. Le Fonds des générations : un outil utile pour atteindre la zone de soutenabilité

Depuis la création du Fonds des générations et de la politique de remboursement de la dette, le gouvernement s'est fixé des cibles de réduction de la dette. Qu'advient-il une fois la cible d'endettement atteinte ? Que choisiront les décideurs politiques à ce moment-là ? Considérant l'atteinte de la cible de la loi en 2038, l'approche retenue dans la présente analyse consiste à cesser au même moment la politique de remboursement de la dette. Ainsi, les sommes cumulées dans le Fonds des générations iraient au remboursement de la dette. Le fait que les revenus qui y étaient auparavant dédiés au Fonds des générations peuvent être utilisés à d'autres fins, améliorant évidemment le solde budgétaire.

La politique de réduction de la dette a permis de réduire le poids de la dette nette en proportion du PIB jusqu'à l'atteinte de la cible gouvernementale et contribue significativement à situer les finances publiques de moyen terme en zone de soutenabilité.

L'hypothèse alternative quant au Fonds des générations qui consiste à choisir de maintenir la politique actuelle de remboursement de la dette après 2038, permet d'illustrer son utilité qui découle du fait que les sommes sont réservées au remboursement de la dette et de l'important effet de levier, les versements et les rendements sur les sommes qui y sont accumulés surpassant les coûts du service de la dette. Rappelons cependant que laisser croître le Fonds comporte des risques à la fois financier et politique. En effet, l'importance du Fonds, qui sans remboursement de la dette total ou partiel, atteindrait plus de 150 milliards de dollars en 2051.

6. Une détérioration notable aux équilibres financiers apparaît à long et à très long terme

Malgré la qualification de zone de soutenabilité à moyen terme, l'Édition 2026 expose une détérioration significative de la projection de long et de très long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec par rapport à l'Édition 2023, faisant en sorte qu'on ne peut plus prétendre à la soutenabilité des finances publiques du Québec durant ces périodes

7. Des scénarios alternatifs montrent toute l'importance d'un marché du travail dynamique

Si les hypothèses de taux d'emploi et de productivité ont été abaissées dans l'Édition 2026 par rapport à 2023, des scénarios alternatifs s'appuyant sur des croissances plus fortes des taux d'emploi et de la productivité montrent que l'atteinte de la zone de soutenabilité reste possible à moyen, à long et à très long terme.

À propos de l'importance d'un marché du travail dynamique, l'OCDE, dans sa publication la plus récente de « Perspectives de l'emploi » traite de la crise démographique qui affecte la quasi-totalité de ses pays membres et indique que *faute d'action déterminée des pouvoirs publics, la croissance du PIB par habitant sera freinée par la transition démographique à moyen terme*. On y ajoute également que *pour contrebalancer cette tendance, il sera indispensable d'exploiter les ressources de main-d'œuvre inutilisées*.⁷¹ En outre, on observe chez des pays vieillissants et connaissant de faibles variations de la taille de leur population une croissance toujours présente des taux d'emploi par groupe d'âge.

Toujours en lien avec le dynamisme du marché du travail, les scénarios alternatifs ont également montré l'importance d'une croissance de la productivité plus élevée. Recommandation non nouvelle, mais qui demeure essentielle.

8. Une dépendance accrue à certains revenus (transferts) et dépenses (santé) au cours des années

L'exercice de projection des équilibres budgétaires fait ressortir que le cadre financier continuera à être plus dépendant de certaines sources de revenus et de dépenses.

Dans le cas des revenus, on remarque qu'établis sur la base de la croissance économique du Canada qui est projetée à des taux plus élevés que celle du Québec, et malgré un poids démographique qui se réduit sur la période, les transferts fédéraux croissent un peu plus vite que les revenus autonomes du gouvernement du Québec. Résultat, le poids des transferts fédéraux dans les revenus totaux du Québec augmente.

Du côté des dépenses, sans surprise, ce sont les dépenses de santé qui progressent le plus rapidement à moyen, long et très long terme. Ce faisant, le poids dans les dépenses totales du gouvernement du Québec augmenterait de 41 % en 2029 à plus de 50 % à partir de 2049.

9. Le principe de l'équité intergénérationnelle n'est pas atteint dans le scénario de base, les décideurs doivent en tenir compte

Rappelons que l'approche retenue s'articule autour de la capacité du gouvernement de financer ses dépenses actuelles et futures sur leur base actuelle (paramètres et qualité), sans alourdir sa fiscalité et avec une relative stabilité du poids de la dette en proportion du PIB. Sur cette base, la zone de soutenabilité n'apparaît pas atteinte à long et très long terme. Ainsi, dans les conditions projetées aujourd'hui, la future génération ne bénéficie pas d'un même niveau de services, sans alourdir son fardeau fiscal ou son niveau d'endettement. Le poids de la fiscalité actuellement en place ne rend pas possible le financement des services publics actuels pour les prochaines décennies.

⁷¹ OCDE (2025), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2025 : Pouvons-nous surmonter la crise démographique ?*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/79445578-fr>.

Dans un tel contexte, il apparaît difficile d'envisager la pertinence de réduire le fardeau fiscal. D'ailleurs, avec les autres hypothèses actuelles, appliquer le poids moyen de la fiscalité qui était observé sur la période allant de 2013 à 2022, plutôt que le poids observé en 2029, permettrait d'atteindre, sur la base de l'évolution de la dette nette, la zone de soutenabilité à long terme (2051) tout en diminuant de moitié l'accroissement de la dette nette à très long terme.

10. La projection est effectuée sur la base du niveau et de la qualité des services actuels

Même si l'exercice de soutenabilité budgétaire a comme premier objectif de tracer les budgets consacrés aux différentes missions de l'État en tenant compte de la démographie, rappelons que l'exercice de projection des équilibres financiers suppose le maintien du niveau et de la qualité des services actuels tout au long de la période de projection. À cet égard, les projections s'appuient sur les budgets consacrés aux différentes missions de l'État, sans égard, par exemple, aux temps d'attente existants ou aux manques de place en début de projection.

Pour répondre à une critique souvent adressée à nos études de soutenabilité, c'est un choix rationnel qui guide la décision de poser comme hypothèse que le niveau actuel de services à la population est maintenu constant sur l'ensemble de la période de prévision. Il ne revient pas à la Chaire de définir le niveau adéquat de services que devrait recevoir la population, mais ultimement à la population elle-même via ses préférences qu'elle met de l'avant au moment d'élire les gouvernements.

Cela dit, si le lecteur considère que le niveau de services actuel est inadéquat et qu'il ne répond pas aux exigences de la population, les résultats de solde budgétaire obtenus sur l'ensemble de la période seraient sous-estimés et les déficits plus importants que le montrent nos projections. Dans les faits, une correction devrait être apportée à la situation de départ pour considérer que les dépenses de portefeuilles seraient plus élevées que ce que le gouvernement prévoit.

11. La projection est effectuée sur la base du niveau et de la qualité des infrastructures prévues actuellement

Comme pour le point précédent, la logique est la même en matière d'infrastructures. L'hypothèse de la présente analyse de soutenabilité à propos des immobilisations nettes est qu'elles évoluent au rythme moyen obtenu par la moyenne du ratio immobilisations nettes au PIB des cinq années prévues au plus récent cadre financier. Ces données s'appuient sur une hausse continue des Plans québécois des infrastructures. Toutefois, à la lumière de la projection démographique jusqu'en 2065 montrant davantage une relative stabilité de la population qu'une croissance marquée, sous l'angle de la soutenabilité, le gouvernement du Québec devrait envisager de s'engager d'abord et avant tout à prioriser l'entretien de ce qui existe déjà plutôt que le développement de nouvelles infrastructures. Ce point a été soulevé par différents groupes d'experts⁷². Le Vérificateur général du Québec a également soulevé, dans son rapport de novembre 2025, des inquiétudes quant à l'évaluation des besoins relatifs au déficit de maintien des actifs⁷³. L'Ordre des ingénieurs du Québec va dans le même sens et souligne notamment l'importante accélération de la détérioration des infrastructures et la nécessaire adaptation

⁷² P.-C. Michaud, L. Lévesque, M. Joanis, J. Brasseur et Q. Winstel, (2023). Plan québécois des infrastructures : comparaison interprovinciale et soutenabilité (2023RP-28, Rapports de projets, CIRANO).

⁷³ Vérificateur général du Québec (2025) *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026*. Chapitre 5. Finances publiques : analyse et prise en compte des principaux enjeux de soutenabilité. Novembre.

de ces dernières aux changements climatiques. Cela justifie assurément la nécessité de renforcer le maintien des actifs⁷⁴.

12. La projection intègre partiellement les changements climatiques, une nécessité qui reste encore à raffiner

Le scénario de base intègre une évaluation des effets des changements climatiques sur la croissance économique et, par ce canal, ses répercussions sur les finances publiques du Québec. Encore une fois, l'analyse s'est appuyée spécifiquement sur les travaux du DPB réduisant la perspective de croissance du PIB canadien. Même si le DPB n'a pas produit d'analyse par province, l'effet à la baisse sur le taux de croissance économique canadien a été incorporé à la prévision québécoise. Rappelons toutefois que l'Institut climatique du Canada juge que le Québec se positionne avantageusement par rapport à la majorité des provinces.

Du travail reste donc à faire pour raffiner une intégration plus spécifique au Québec et notamment du côté des besoins d'adaptation des infrastructures. Pour l'instant cependant, il faut probablement retenir que l'intégration est partielle et que se retrouver en zone de soutenabilité rendrait plus facile de faire face aux besoins qui se feront sentir pour faire face aux effets des changements climatiques non intégrés.

Chaque fois que l'on effectue un exercice de projection de moyen, de long et de très long terme, il convient de préciser que l'objectif n'est pas d'embêter le gouvernement avec des enjeux à long terme. Il ne s'agit pas non plus d'une prise de position contre le panier de services publics. Il s'agit simplement de mettre en relief les défis qui attendent le Québec sur un horizon à long terme pour arrimer le panier de services et le financement qui en découle. Dans 20 ans, notre projection principale ne se sera certainement pas matérialisée. La raison est simple ; les décideurs politiques auront, au fil des années, agi pour répondre aux besoins et aspirations évolutifs de la société, et également pris des décisions, parfois difficiles, afin d'équilibrer le budget de l'État québécois.

Toutefois, un tel exercice reste primordial, il contribue notamment à stimuler la réflexion en vue d'identifier les meilleurs moyens pour arrimer le panier de services et le financement nécessaire. La transformation démographique n'est pas quelque chose d'inattendu. Il importe donc de continuer à anticiper ses effets. Sur la base de certains constats, le gouvernement peut ainsi agir en faisant des choix éclairés.
















Tant pour les décideurs politiques que pour les acteurs de la société civile, sachant que le phénomène des changements démographiques n'est plus seulement quelque chose à venir, mais qu'on en ressent ses effets, notamment sur le marché du travail et dans l'organisation de certains services publics, tenir compte des résultats de l'analyse de long terme est pertinent.

La situation du Québec montre un moins bon positionnement par rapport à notre précédente édition quant à la zone de soutenabilité permettant de traverser la période de changements démographiques

⁷⁴ Ordre des ingénieurs du Québec (2026) Agir maintenant pour éviter la f(r)acture de demain.

en respectant le principe d'équité intergénérationnelle. Qui plus est, bien que certains voudraient voir s'améliorer le niveau ou la qualité des infrastructures et des services publics, il convient de rappeler que l'analyse projette leur niveau et leur qualité actuels. De plus, l'analyse ne déploie aucune somme des services additionnels à la population ou pour contrer les effets des changements climatiques. Des scénarios alternatifs montrent cependant des pistes d'amélioration.

Tableau 10. **Zone soutenabilité possible selon la période analysée et le scénario**

	Moyen terme	Long terme	Très long terme
Scénarios de base			
Départ équilibré			
Départ avec un écart à résorber de 2,5 G\$			
Scénarios alternatifs			
Marché du travail plus dynamique			
Plus de revenus autonomes (sensibilité)			
Politique de remboursement de la dette maintenue (Fonds des générations)			

Il est important de préciser qu'il ne faut toutefois pas tomber dans le piège de repousser des décisions qui pourraient être difficiles en affirmant que, de toute manière, à moyen terme, la soutenabilité est possible. Au contraire, il peut être judicieux de prendre tôt des décisions qui changeront le cours des projections de long terme.

À l'aube d'une campagne électorale, en prévision de promesses ou encore en préparant un budget, il faut avoir des préoccupations de long terme à l'esprit.

BIBLIOGRAPHIE

Acemoglu, Daron et Pascual Restrepo (2017) "Secular Stagnation? The Effect of Aging on Economic Growth in the Age of Automation." *American Economic Review*, vol. 107, no 5, p. 174 à 179.

Auerbach, Alan J., Laurence J. Kotlikoff et Willi Leibfritz (1999). *Generational Accounting around the World*, NBER, University of Chicago Press.

Banque du Canada (2021). *Renouvellement du cadre de politique monétaire*, 96 p.

Banque du Canada (2021). *Les changements climatiques et la Banque du Canada*, Communiqué du 13 octobre.

Belzile, Luc et Mia Homsy (2022). *Intégration des risques climatiques dans les finances publiques du Québec - Rapport remis au ministère des Finances du Québec*, Institut du Québec.

Bernatchez et coll. (2015). *Évaluation économique des impacts potentiels de l'érosion des côtes du Québec maritime dans un contexte de changements climatiques*, Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, Université du Québec à Rimouski, Rapport remis à Ouranos, 45 p.

Blanchard, O., J.C. Chouraqui, R.P. Hagemann, et N. Sartor (1990). *La soutenabilité de la politique budgétaire : nouvelles réponses à une question ancienne* dans *Revue économique de l'OCDE*, 15, automne.

Bosson-Rieutort, D. et coll. (2024). *Utilisation et coûts des soins et services de santé durant la dernière année de vie (2024RP-20, Rapports de projets, CIRANO.)*

Bureau d'assurance du Canada et la Fédération canadienne des municipalités (2020). *Le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale*, Rapport final,

Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2023) *ICIP : rapport de synthèse – Estimation des impacts budgétaires des dangers liés au changement climatique pour l'infrastructure publique de l'Ontario*.

Bureau du directeur parlementaire du budget (2024). *Rapport sur la viabilité financière de 2024*. Ottawa, 28 août. 53 p.

Bureau du directeur parlementaire du budget (2022). *Rapport sur la viabilité financière de 2022*. Ottawa, 28 juillet. 41 p.

Bureau du directeur parlementaire du budget (2022). *Les émissions mondiales de gaz à effet de serre et le PIB canadien*. Ottawa, 8 novembre 2022. 38 p.

Bureau du vérificateur général (2012). *La viabilité à long terme des finances publiques – Finances Canada*, chapitre 7 du *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes*.

Cevik, S., et Tovar Jalles, J., (2023). *Eye of the Storm: The Impact of Climate Shocks on Inflation and Growth*, IMF Working Paper (WP/23/87), Fonds monétaire international, 33 p.

Clavet, Nicholas-James, Raquel Fonseca, Pierre-Carl Michaud et Julien Navaux (2021). *Mieux comprendre la croissance structurelle des dépenses publiques de santé au Québec*. Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels. Note d'analyse no : 2022-01.

Clavet, Nicholas-James, Jean-Yves Duclos, Bernard Fortin, Steeve Marchand et Pierre-Carl Michaud (2013). *Les dépenses de santé du gouvernement du Québec, 2013-2030 : projections et déterminants*, CIRANO, Série Scientifique n° 2013s-45.

Conference Board du Canada (2020). *Les facteurs de croissance des coûts de soins de santé au Canada. Avant et après la COVID-19*. Document d'analyse, septembre. 55 p.

Dao, Ha Ngoc, Luc Godbout et Pierre Fortin (2012). « Les dépenses de fin de vie sont-elles déterminantes dans la projection des dépenses de santé ? » dans *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, ISQ.

Fleury-Payeur, Frédéric démographe émérite, Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec, présentation « *Croissance, vieillissement et main-d'œuvre : mieux comprendre les liens entre démographie et économie* », Webinaire de l'Association des économistes québécois le 21 janvier 2026.

French, Éric B et coll. (2017). « *End-of-life medical spending in last twelve months of life is lower than previously reported* ». *Health Affairs* 36, No. 7 (2017): 1211–1217.

Georgeson et coll. (2016). *Adaptation responses to climate change differ between global megacities*, *Nature Climate Change* 6, 584–588 (2016).

Godbout, Luc et coll. (2012). *Quebec's Public Finances Between Demographic Changes and Fiscal Sustainability*, G. De Santis (dir.). *The Family, The Market or the State?* International Studies in Population, Springer Science, New York.

Godbout, Luc et coll. (2010). *Nouvelles perspectives démographiques, mêmes défis budgétaires*. Cahier québécois de la démographie, vol. 38, n° 1.

Godbout, Luc, Matthieu Arseneau, Suzie St-Cerny, Ngoc Ha Dao et Pierre Fortin (2014). *La soutenabilité budgétaire des finances publiques du gouvernement du Québec*. Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Document de travail 2014/01, 22 janvier 2014. 66 p.

Godbout, Luc, Pierre Fortin, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny (2008). *Choc démographique et finances publiques : comment relever le défi de l'équité intergénérationnelle*. Cahier québécois de la démographie, vol. 37, n° 2.

Godbout, Luc, Pierre Fortin, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny (2007). *Oser choisir maintenant : Des pistes de solution pour protéger les services publics et assurer l'équité entre les générations*, PUL.

Godbout, Luc, Suzie St-Cerny, Pier-André Bouchard-St-Amant, Pierre Fortin et Matthieu Arseneau (2009). « Nouvelles perspectives démographiques, mêmes défis budgétaires », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 1.

Godbout, Luc et Yves St-Maurice en collaboration avec Suzie St-Cerny (2017). *Le Fonds des générations : Où en sommes-nous?* Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Cahier de recherche 2017/09, novembre 2017. 59 p.

Gordon, Kate (2014). Risky Business, *The Economics Risks of Climate Change in the United States, A climate risk assessment for the United States*,
https://riskybusiness.org/site/assets/uploads/2015/09/RiskyBusiness_Report_WEB_09_08_14.pdf

Gouvernement du Canada (2025). *Budget 2025. Un Canada fort.*

Groupe de travail sur le financement du système de santé (2008). *En avoir pour notre argent - Rapport.*

Institut canadien d'information sur la santé (2025). *Tendances des dépenses nationales de santé, 2025, tableaux de données.* Novembre.

Institut climatique du Canada (2022). *Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats_FR_0927.pdf

Institut de la statistique du Québec (2022). *Le bilan démographique du Québec. Edition 2022.* 15 décembre 2022. 137 p.

Institut de la statistique du Québec (2022). *Mise à jour 2022 des perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2066.* Bulletin sociodémographique, vol. 26, numéro 4. 25 juillet. 11 p.

Institut de la statistique du Québec (2024). *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2071. Édition 2024*, Québec, p. 75.

Institut de la statistique du Québec (2025), « Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025 », Bulletin sociodémographique, vol. 29, no 2, juillet, 18 p.

Kotlikoff, Laurence J. (1993). « Generational Accounting: Knowing Who Pays, and When, for What We Spend ». *Journal of Economic Literature*, vol. 31, n° 1, mars, p. 257-259.

Larrivée et coll. (2015). *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois*, Rapport d'étude, Ouranos, 58 p.

Légis Québec, *Loi sur le régime des eaux* – Chapitre R13, Section VIII – Redevances, article 68.

Lévesque, Louis et Yves St-Maurice (2023). *Les enjeux de la péréquation.* Cahier de recherche 2023/07, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques. 37 p.

Ministère des Finances du Québec (2025) *Le Point sur la situation économique et financière du Québec.* Automne, p. E.22.

Ministère des Finances du Québec (2025). *Le Point sur la situation économique et budgétaire du Québec.* Novembre, Statistiques budgétaires du Québec.

Ministère des Finances du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2024) *Plan pour une économie verte 2030 – Plan de mise en œuvre 2024-2029. Analyse d'impact sur les émissions de GES et l'économie*, p. 18.

OCDE (2009). *Les avantages des prévisions budgétaires à long terme* dans *L'Observateur de l'OCDE*, novembre.

OCDE (2025), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2025 : Pouvons-nous surmonter la crise démographique ?*, Éditions OCDE, Paris.

Ordre des ingénieurs du Québec (2026) *Agir maintenant pour éviter la f(r)acture de demain.*

Retraite Québec (2022). *Évaluation actuarielle du Régime des rentes du Québec au 31 décembre 2021*. Gouvernement du Québec, décembre 2022. 160 p.

Stern, Nicholas (2006). *Rapport Stern sur l'économie du changement climatique*.

St-Maurice, Yves, Luc Godbout, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny (2018). *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2018. Des défis subsistent*. Cahier de recherche n° 2018-14. Chaire en fiscalité et en finances publiques. 41 p.

St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2023). *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, Édition 2023. Un portrait différent*. Cahier de recherche 2023/13, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 57 p.

St-Maurice, Yves, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2021). *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2021. Au-delà de la pandémie*. Cahier de recherche 2021/07, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 38 p.

St-Maurice, Yves et Luc Godbout en collaboration avec Suzie St-Cerny (2017). *Le Fonds des générations : Où en sommes-nous ?* Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Cahier de recherche 2017/09, novembre 2017. 59 pages.

Tanuseputro, P. et coll. (2015). « The Health Care Cost of Dying: A Population-Based Retrospective Cohort Study of the Last Year of Life in Ontario, Canada ». *PLoS ONE* 10(3).

Union des municipalités du Québec (2022). *Étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec*.

Vérificateur général du Québec (2025) *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026*. Chapitre 5. Finances publiques : analyse et prise en compte des principaux enjeux de soutenabilité. Novembre.

Withey et coll. (2016). « Economic costs and impacts of climate-induced sea-level rise and storm surge in Canadian coastal provinces: a CGE approach », *Applied Economics*, 48:1, p. 59-71.

ANNEXE

Les tableaux de l'annexe présentent la projection des équilibres financiers du Québec du scénario de base, selon l'approche qui ne tient pas compte de l'effet cumulatif des écarts budgétaires annuel, pour les trois périodes.

- Tableaux A1 à A3 : Scénario de base avec point de départ équilibré;
- Tableaux A4 à A6 Scénario de base avec point de départ avec un écart à résorber.

Tableau A1. **Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ équilibré – Moyen terme 2029-2038** (millions de dollars)

	2029	2032	2035	2038	TCAM 2029-2038
Revenus					
Revenus autonomes excl. les revenus dédiés au FDG	144 742	157 522	172 149	187 839	2,9 %
Revenus dédiés au FDG	2 785	3 437	4 066	1 970	s. o.
Transferts fédéraux	31 935	34 976	37 620	41 054	2,8 %
Total des revenus	179 462	195 936	213 835	230 862	2,8 %
Dépenses					
Santé	67 151	77 015	88 049	100 045	4,5 %
Éducation	36 388	39 172	41 751	44 429	2,2 %
Service de garde	4 965	5 254	5 636	6 131	2,4 %
Allocation famille	3 863	3 985	4 122	4 300	1,2 %
Soutien aux aînés	2 044	2 208	2 334	2 375	1,7 %
Autres dépenses	50 538	53 874	57 447	61 167	2,1 %
Dépenses de portefeuilles	164 950	181 507	199 339	218 447	3,2 %
Service de la dette	11 727	14 133	16 816	18 888	5,4 %
Total des dépenses	176 677	195 640	216 154	237 336	3,3 %
Solde budgétaire	2 785	296	(2 320)	(6 473)	s. o.
Versements au FDG	(2 785)	(3 437)	(4 066)	-	s. o.
Solde budgétaire selon la Loi	0	(3 141)	(6 386)	(6 473)	s. o.
Produit intérieur brut (PIB)	730 219	794 695	868 485	947 641	2,9 %
Solde en % du PIB	0,0%	-0,4%	-0,7%	-0,7%	

Tableau A2. **Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ équilibré – Long terme 2038-2051** (millions de dollars)

	2038	2041	2044	2047	2051	TCAM 2038-2051
Revenus						
Revenus autonomes	189 809	206 739	224 840	244 127	272 120	2,8 %
Transferts fédéraux	41 054	44 823	48 963	53 509	60 250	3,0 %
Total des revenus	230 862	251 563	273 803	297 636	332 371	2,8 %
Dépenses						
Santé	100 045	113 179	127 124	141 693	161 925	3,8 %
Éducation	44 429	47 356	50 925	55 100	62 049	2,6 %
Service de garde	6 131	6 760	7 474	8 195	9 094	3,1 %
Allocation famille	4 300	4 516	4 798	5 118	5 598	2,1 %
Soutien aux aînés	2 375	2 379	2 357	2 357	2 383	0,0 %
Autres dépenses	61 167	65 061	69 153	73 456	79 549	2,0 %
Dépenses de portefeuilles	218 447	239 251	261 831	285 918	320 598	3,0 %
Service de la dette	18 888	18 321	20 170	22 180	25 130	2,2 %
Total des dépenses	237 336	257 573	282 001	308 098	345 729	2,9 %
Solde budgétaire	(6 473)	(6 010)	(8 198)	(10 463)	(13 358)	s. o.
Versements au FDG	-	-	-	-	-	s. o.
Solde budgétaire selon la Loi	(6 473)	(6 010)	(8 198)	(10 463)	(13 358)	s. o.
Produit intérieur brut (PIB)	947 641	1 032 569	1 123 377	1 220 124	1 360 546	2,8 %
Solde en % du PIB	-0,7 %	-0,6 %	-0,7 %	-0,9 %	-1,0 %	

Tableau A3. **Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ équilibré – Très long terme 2051-2065** (millions de dollars)

	2051	2054	2057	2060	2063	2065	TCAM 2051-2065
Revenus							
Revenus autonomes	272 120	295 029	319 828	347 459	378 197	400 247	2,8 %
Transferts fédéraux	60 250	65 870	72 018	78 708	85 990	91 214	3,0 %
Total des revenus	332 371	360 899	391 846	426 168	464 187	491 461	2,8 %
Dépenses							
Santé	161 925	177 867	195 856	216 363	240 045	257 717	3,3 %
Éducation	62 049	67 964	74 393	81 144	88 119	92 869	3,0 %
Service de garde	9 094	9 724	10 355	11 031	11 798	12 380	2,2 %
Allocation famille	5 598	5 973	6 340	6 690	7 028	7 255	1,9 %
Soutien aux aînés	2 383	2 394	2 398	2 421	2 470	2 492	0,3 %
Autres dépenses	79 549	84 423	89 596	95 101	100 959	105 066	2,0 %
Dépenses de portefeuilles	320 598	348 346	378 939	412 750	450 419	477 779	2,9 %
Service de la dette	25 130	27 563	30 201	33 063	36 176	38 403	3,1 %
Total des dépenses	345 729	375 909	409 140	445 813	486 595	516 182	2,9 %
Solde budgétaire	(13 358)	(15 010)	(17 294)	(19 645)	(22 408)	(24 721)	s. o.
Versements au FDG	-	-	-	-	-	-	s. o.
Solde budgétaire selon la Loi	(13 358)	(15 010)	(17 294)	(19 645)	(22 408)	(24 721)	s. o.
Produit intérieur brut (PIB)	1 360 546	1 475 465	1 599 868	1 738 517	1 892 782	2 003 462	2,8 %
Solde en % du PIB	-1,0 %	-1,0 %	-1,1 %	-1,1 %	-1,2 %	-1,2 %	

Tableau A4. **Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ avec écart à résorber – Moyen terme 2029-2038** (millions de dollars)

	2029	2032	2035	2038	TCAM 2029-2038
Revenus					
Revenus autonomes excl. les revenus dédiés au FDG	144 742	157 522	172 149	187 839	2,9 %
Revenus dédiés au FDG	2 785	3 437	4 066	1 970	s. o.
Transferts fédéraux	31 935	34 976	37 620	41 054	2,8 %
Total des revenus	179 462	195 936	213 835	230 862	2,8 %
Dépenses					
Santé	68 182	78 197	89 400	101 581	4,5 %
Éducation	36 947	39 773	42 392	45 111	2,2 %
Service de garde	5 040	5 334	5 721	6 224	2,4 %
Allocation famille	3 921	4 045	4 185	4 365	1,2 %
Soutien aux aînés	2 044	2 208	2 334	2 375	1,7 %
Autres dépenses	51 315	54 702	58 331	62 107	2,1 %
Dépenses de portefeuilles	167 450	184 258	202 362	221 763	3,2 %
Service de la dette	11 727	14 133	16 816	18 888	5,4 %
Total des dépenses	179 177	198 392	219 178	240 652	3,3 %
Solde budgétaire	285	(2 456)	(5 343)	(9 789)	s. o.
Versements au FDG	(2 785)	(3 437)	(4 066)	-	s. o.
Solde budgétaire selon la Loi	(2 500)	(5 893)	(9 409)	(9 789)	s. o.
Produit intérieur brut (PIB)	730 219	794 695	868 485	947 641	2,9 %
Solde en % du PIB	-0,3 %	-0,7 %	-1,1 %	-1,0 %	

Tableau A5. Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ avec écart à résorber – Long terme 2038-2051 (millions de dollars)

	2038	2041	2044	2047	2051	TCAM 2038-2051
Revenus						
Revenus autonomes	189 809	206 739	224 840	244 127	272 120	2,8 %
Transferts fédéraux	41 054	44 823	48 963	53 509	60 250	3,0 %
Total des revenus	230 862	251 563	273 803	297 636	332 371	2,8 %
Dépenses						
Santé	101 581	114 916	129 075	143 867	164 410	3,8 %
Éducation	45 111	48 082	51 706	55 946	63 001	2,6 %
Service de garde	6 224	6 863	7 587	8 319	9 232	3,1 %
Allocation famille	4 365	4 585	4 871	5 196	5 683	2,1 %
Soutien aux aînés	2 375	2 379	2 357	2 357	2 383	0,0 %
Autres dépenses	62 107	66 062	70 216	74 585	80 772	2,0 %
Dépenses de portefeuilles	221 763	242 886	265 813	290 270	325 482	3,0 %
Service de la dette	18 888	18 321	20 170	22 180	25 130	2,2 %
Total des dépenses	240 652	261 208	285 983	312 450	350 612	2,9 %
Solde budgétaire	(9 789)	(9 645)	(12 180)	(14 814)	(18 241)	s. o.
Versements au FDG	-	-	-	-	-	s. o.
Solde budgétaire selon la Loi	(9 789)	(9 645)	(12 180)	(14 814)	(18 241)	s. o.
Produit intérieur brut (PIB)	947 641	1 032 569	1 123 377	1 220 124	1 360 546	2,8 %
Solde en % du PIB	-1,0 %	-0,9 %	-1,1 %	-1,2 %	-1,3 %	

Tableau A6. Projections des équilibres financiers du Québec – Scénario de base, Point de départ avec écart à résorber – Très long terme 2051-2065 (millions de dollars)

	2051	2054	2057	2060	2063	2065	TCAM 2051-2065
Revenus							
Revenus autonomes	272 120	295 029	319 828	347 459	378 197	400 247	2,8 %
Transferts fédéraux	60 250	65 870	72 018	78 708	85 990	91 214	3,0 %
Total des revenus	332 371	360 899	391 846	426 168	464 187	491 461	2,8 %
Dépenses							
Santé	164 410	180 597	198 862	219 683	243 729	261 672	3,3 %
Éducation	63 001	69 007	75 535	82 389	89 471	94 294	3,0 %
Service de garde	9 232	9 872	10 512	11 198	11 977	12 567	2,2 %
Allocation famille	5 683	6 064	6 437	6 792	7 135	7 365	1,9 %
Soutien aux aînés	2 383	2 394	2 398	2 421	2 470	2 492	0,3 %
Autres dépenses	80 772	85 721	90 974	96 563	102 511	106 682	2,0 %
Dépenses de portefeuilles	325 482	353 655	384 717	419 047	457 293	485 073	2,9 %
Service de la dette	25 130	27 563	30 201	33 063	36 176	38 403	3,1 %
Total des dépenses	350 612	381 218	414 918	452 110	493 469	523 476	2,9 %
Solde budgétaire	(18 241)	(20 319)	(23 072)	(25 942)	(29 282)	(32 015)	s. o.
Versements au FDG	-	-	-	-	-	-	s. o.
Solde budgétaire selon la Loi	(18 241)	(20 319)	(23 072)	(25 942)	(29 282)	(32 015)	s. o.
Produit intérieur brut (PIB)	1 360 546	1 475 465	1 599 868	1 738 517	1 892 782	2 003 462	2,8 %
Solde en % du PIB	-1,3 %	-1,4 %	-1,4 %	-1,5 %	-1,5 %	-1,6 %	